Défense nationale
National Defence

MAINTIEN EN PUISSANCE

DE LA FORCE TERRESTRE

(FRANÇAIS)

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

BPR : DDAT 1999-01-29

Canada

AVANT-PROPOS

GÉNÉRALITÉS

1. La doctrine de l'Armée de terre reconnaît six fonctions de combat : le commandement, la manœuvre, les opérations d'information, la puissance de feu, la protection et le maintien en puissance. Ensemble, ces fonctions de combat sont à la base de la puissance de combat. Le présent manuel expose la doctrine du maintien en puissance, en tant que fonction de combat, dans le contexte de la guerre de manœuvre.

2. La doctrine du maintien en puissance porte sur les concepts-clés appliqués par l'Armée de terre pour s'assurer que nos forces de combat ont à leur disposition le matériel et les services nécessaires à l'exécution de missions tactiques. Le présent manuel s'adresse à tous les officiers de l'Armée de terre qui entreprennent des études professionnelles, aux officiers appartenant à d'autres services des Forces canadiennes (FC) et qui désirent se familiariser avec les principes fondamentaux du maintien en puissance des opérations tactiques de l'Armée de terre ainsi qu'aux officiers de pays alliés.

3. La B-GL-300-004/FP-002, *Maintien en puissance*, fait partie des manuels-clés de doctrine de l'armée de terre. Pour bien comprendre ce qu'est le maintien en puissance, il faut également bien connaître les autres manuels-clés de doctrine de guerre. Au sommet de la pyramide que forment les manuels de doctrine, on trouve la B-GL-300-000/FP-000, *L'Armée de terre du Canada*, qui expose les principes fondamentaux sur lesquels repose l'armée de terre. Viennent ensuite la B-GL-300-001/FP-001, *Conduite des opérations terrestres – Doctrine du niveau opérationnel de l'armée de terre*, et la B-GL-300-002/FP-001, *Doctrine du niveau tactique de l'armée de terre*, qui décrivent la façon dont l'armée de terre se prépare aux opérations ainsi que la tactique qu'elle applique (doctrine de manœuvre). On trouve ensuite la B-GL-300-003/FP-001, *Commandement*, qui renferme la doctrine relative au commandement et au contrôle des forces dans le cadre d'opérations tactiques. Le manuel sur le *Maintien en puissance* occupe la place suivante dans cette série de publications. Ces manuels, auxquels s'ajoute la doctrine sur l'instruction de l'Armée de terre, contiennent l'ensemble des grands principes et concepts que l'Armée de terre utilisera lors des opérations à l'avenir.

4. Le présent manuel sur le *Maintien en puissance* renferme quelques modifications d'ordre terminologique, mais les changements touchant la façon dont l'Armée de terre assure le maintien en puissance lors des opérations sont peu nombreux. Le principal changement à noter est l'hypothèse de départ, soit que l'Armée de terre opérera presque toujours à l'intérieur d'une force coalisée. À noter également que, pour les opérations au niveau du corps, l'Armée de terre canadienne adopte la doctrine américaine de maintien en puissance. On verra, à la lecture du présent manuel, comment s'organisent les activités de maintien en puissance de l'Armée de terre à l'intérieur d'une coalition. Ce changement se fera surtout sentir dans les collèges d'état-major et les écoles puisque le concept d'opérations coalisées se retrouve désormais dans toute notre doctrine.

UN ENTRAÎNEMENT EN PRÉVISION DE LA GUERRE, UNE ORGANISATION DE TEMPS DE PAIX

5. L'Armée de terre s'entraîne comme si le pire devait arriver, c'est-à-dire la guerre. En temps de paix toutefois, l'Armée de terre est organisée en secteurs géographiques et en fonction d'orientations politiques, et peut se réorganiser en formations de guerre avant le déclenchement comme tel d'opérations de combat. Dans un délai raisonnable, le Canada doit pouvoir mobiliser la Milice et la population civile afin d'élargir son Armée de terre en cas de menace très grave. Le Canada s'est déjà mobilisé deux fois de cette façon au cours du vingtième siècle.

6. La doctrine exposée dans le présent manuel porte exclusivement sur les formations de guerre et leur emploi. Si le temps disponible pour la mobilisation est suffisant, l'Armée de terre pourrait constituer une division. Pour une mission de courte durée, comme dans le cas de la guerre du Golfe en 1990-1991, l'Armée de terre peut fournir un groupe-brigade. C'est d'ailleurs sa principale tâche en vertu du Guide de planification de la Défense (GPD).

7. En temps de paix, comme on l'a vu plus haut, l'Armée de terre est organisée en quatre secteurs géographiques appelés Secteurs de la Force terrestre. Le Secteur de l'Ouest, le Secteur du Centre et le Secteur du Québec disposent chacun d'un groupe-brigade. Le Secteur de l'Atlantique, quant à lui, abrite le plus important centre d'instruction de l'Armée de terre, soit le Centre d'instruction au combat de Gagetown, au Nouveau-Brunswick. À l'heure actuelle, chaque Secteur possède un quartier général qui commande les unités et bases de l'Armée de terre à

l'intérieur de sa zone géographique.

8. Si l'Armée de terre devait fournir un groupe-brigade, comme le prévoit le GPD, les éléments de cette force proviendraient probablement de chacun des quatre Secteurs. Pour le maintien en puissance, les Secteurs fourniraient également les éléments nécessaires à la formation de l'organisation de soutien du niveau opérationnel, soit le Groupe de soutien canadien (GSC). En temps de paix, ces éléments, qu'on appelle Unités de soutien de secteur (USS) et Groupes de soutien de secteur (GSS), font partie de la structure de chaque Secteur et offrent leurs services depuis les bases où ils se trouvent. Le Groupe de soutien général (Gp SG) de Kingston est le quartier général organique du GSC. Il est chargé de préparer les plans de contingence permettant la réorganisation des GSS et des USS en un GSC.

9. La figure 1 présente les unités et formations ainsi que la façon dont elles sont organisées en temps de paix, pour la tâche prévue dans le GPD et selon le modèle de mobilisation fondé sur la doctrine. Cette figure montre comment les Secteurs de l'Armée de terre actuels peuvent se réorganiser et constituer les formations de guerre décrites plus loin dans le présent manuel. Des structures semblables, absentes du diagramme, sont également prévues pour les organisations des services de santé (SS), du génie, des communications et de la police militaire.

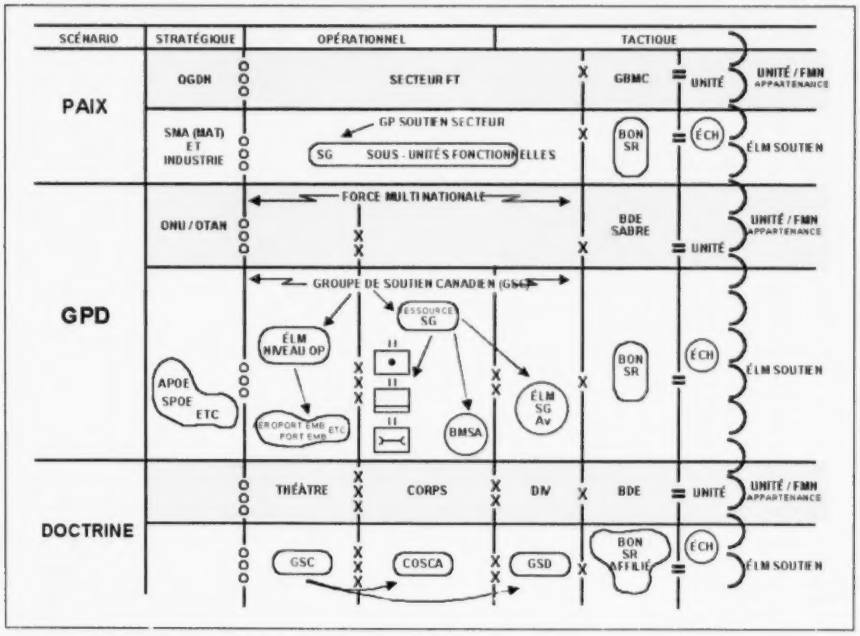

Figure 1 Modèle de mobilisation

STRUCTURES DE L'ARMÉE DE TERRE

10. Les structures de nos forces et d'une force ennemie potentielle figurent dans le Manuel de l'officier d'état-major, compris dans le Coffre de campagne informatisé. Il est donc possible d'étudier en détail les organisations de l'Armée de terre et de les faire intervenir dans des jeux de guerre. Notre force de combat fondée sur la doctrine résulte de la décision de principe prise par le Canada et selon laquelle toute formation de l'Armée de terre ferait, selon toute vraisemblance, partie d'une coalition à l'intérieur de laquelle un allié représenté majoritairement jouerait le rôle de nation prédominante. Par ailleurs, en structurant notre force comme nous l'avons fait en doctrine, nous reconnaissons que les officiers de l'Armée de terre doivent comprendre la façon dont sont employées les forces que nos alliés utilisent actuellement et qu'ils peuvent faire partie de l'état-major de la nation prédominante ou de l'état-major tactique d'un autre allié.

11. Le présent modèle canadien, fondé sur la doctrine en vigueur est celui du X Allied Corps, formé d'un corps américain et de formations canadienne, allemande et britannique attachées. La portion canadienne du corps consiste en une division et un groupe-brigade indépendant. Le groupe-brigade découle de la tâche qui nous est confiée dans le Livre blanc sur la défense, c'est-à-dire déployer un groupe-brigade dans le cadre d'opérations. Ce groupe-brigade est donc équipé avec l'équipement que l'Armée de terre a actuellement en inventaire. La division, quant à elle, sert à des fins d'instruction et elle est dotée de l'équipement actuellement utilisé par nos alliés de sorte que la matière enseignée soit la plus complète possible.

12. On ne trouvera pas dans le présent manuel tous les détails des organisations. Ces renseignements figurent dans le Manuel de l'officier d'état-major et dans le Coffre de campagne informatisé. Toutefois, il est presque impossible de décrire les systèmes ainsi que la façon dont ils fonctionnent à l'intérieur d'un champ de bataille type sans parler d'organisations comme le corps, les divisions, les brigades, les groupes-brigades et les unités. Il est question de ces organisations partout dans le présent manuel et il est important que le lecteur se souvienne des principes à partir desquels le modèle a été élaboré.

13. Puisque le modèle proposé repose sur l'intégration à un corps allié, l'Armée de terre a adopté la doctrine du commandement de soutien du corps d'armée (COSCA) de l'Armée américaine (FM 63-3 « *Corps Support*

Command (COSCOM)). Le présent manuel sur le maintien en puissance ne renferme pas de description détaillée de la doctrine applicable au COSCA américain. Toutefois, on y traite sommairement des liens entre les activités canadiennes de maintien en puissance et les activités de la nation prédominante. Inutile de dire que la connaissance du document FM 63-3 est indispensable à l'étude des activités de maintien en puissance au niveau du corps.

DOCTRINE INTERARMÉES

14. Les formations et unités de l'Armée de terre en opération feront sans aucun doute partie d'une force canadienne interarmées. La doctrine sur les opérations interarmées oriente la façon dont la force interarmées sera formée. La doctrine interarmées est notamment exposée dans le manuel-clé B-GG-005-004/AF-000, *Opérations des Forces canadiennes*. Les organisations et responsabilités interarmées sont mentionnées tout au long du manuel afin de décrire avec précision les ramifications du système de maintien en puissance, lequel, comme on peut le voir dans les premiers chapitres, part du Canada et se rend au niveau opérationnel, puis aux unités combattantes et aux soldats. Pour bien comprendre la façon dont le maintien en puissance, en tant que fonction de combat, intervient dans la totalité de la zone d'une opération interarmées, il faut avoir assimilé le contenu du manuel sur la doctrine interarmées.

DISPOSITION

104-03608/

15. Le présent manuel se divise en deux parties. La Partie 1 contient une description du maintien en puissance en tant que fonction de combat, dont ses quatre systèmes, soit le système de ravitaillement, le système de gestion de l'équipement terrestre (SGET), le système de soutien du personnel et le système des services de santé (SS). On y présente également la notion de génie de maintien en puissance. Cette partie se termine par une description des opérations de maintien en puissance dans le cadre d'opérations particulières, d'environnements particuliers et d'opérations autres que la guerre. À noter que le SGET et le système des SS sont décrits du niveau tactique au niveau stratégique puisque leur entrée en scène est déclenchée par une perte en personnel ou en équipement au niveau tactique. Le système de ravitaillement et celui du soutien du personnel sont, quant à eux, décrits du niveau stratégique au niveau tactique puisqu'ils prennent naissance au niveau stratégique.

16. La Partie 2 porte sur la reconstitution des forces. La reconstitution est une opération de combat dont l'objet est de rétablir la puissance de combat d'une organisation ayant subi de lourdes pertes au combat. La reconstitution touche de nombreuses fonctions de combat, dont le commandement, la protection et le maintien en puissance. Ce sujet est traité dans le manuel sur le *Maintien en puissance* en raison de l'imposant effort de maintien en puissance que nécessitent diverses opérations de reconstitution.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ..... **i**
Généralités i
Un entraînement en prévision de la guerre, une organisation de temps de paix ii
Structures de l'Armée de terre iv
Doctrine interarmées v
Disposition v
CHAPITRE 1 MAINTIEN EN PUISSANCE DE L'ARMÉE DE TERRE EN OPÉRATION **1**
Introduction 1
Le Continuum des opérations 1
Guerre de manoeuvre 2
Puissance de combat 4
Intégration des fonctions de combat 6
Maintien en puissance 7
Menace posée au système de maintien en puissance 8
Terminologie du maintien en puissance 12
Résumé 13
CHAPITRE 2 LE CONCEPT DE MAINTIEN EN PUISSANCE **15**
Introduction 15
Principes fondamentaux 16
Fondements du maintien en puissance 18
Facteurs à considérer 19
Disposition du champ de bataille 21
Le concept de maintien en puissance 26
Les systèmes de maintien en puissance 31
CHAPITRE 3 LE SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT **34**
Rôle 34
Le système de ravitaillement 34
Tâches à l'intérieur du système de ravitaillement 45
Résumé 47
CHAPITRE 4 LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE **48**
Rôle 48
Le système de gestion de l'équipement terrestre 48
Tâches du système de gestion de l'équipement terrestre 54
Résumé 56
CHAPITRE 5 LE SYSTÈME DE SOUTIEN DU PERSONNEL **57**
Rôle 57

Le système de soutien du personnel....57
Tâches du système de soutien du personnel....58
Résumé....67
CHAPITRE 6 LE SYSTÈME DES SERVICES DE SANTÉ....68
Rôle....68
Le système des services de santé....68
Tâches du système des services de santé....70
Résumé....76
CHAPITRE 7 GÉNIE DE MAINTIEN EN PUISSANCE....77
Rôle....77
Génie de maintien en puissance....77
Tâches du génie de maintien en puissance....79
Résumé....80
CHAPITRE 8 MAINTIEN EN PUISSANCE D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES, D'OPÉRATIONS DANS DES ENVIRONNEMENTS PARTICULIERS ET D'OPÉRATIONS AUTRES QUE LA GUERRE....82
Introduction....82

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES....83
Opérations aéromobiles/aéroportées....83
Opérations amphibies....83
Opérations de forces encerclées....84

ENVIRONNEMENTS PARTICULIERS....84
Climat arctique....85
Zones bâties....85
Montagnes....86
Désert....87
Jungle....88
Environnement nucléaire, biologique et chimique....88

OPÉRATIONS AUTRES QUE LA GUERRE....89
Opérations de soutien de la paix....89
Opérations d'imposition de la paix....91
Opérations domestiques....92
Résumé....93
CHAPITRE 9 OPÉRATIONS DE RECONSTITUTION....94
Introduction....94
Opérations de reconstitution....95
Le processus de reconstitution....95
Considérations entourant le SC....99
Résumé....100

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 MODÈLE DE MOBILISATION III

FIGURE 1 - 1 PUISSANCE DE COMBAT.....5
FIGURE 1 - 2 MAINTIEN EN PUISSANCE.....8

FIGURE 2 - 1 DISPOSITION DU CHAMP DE BATAILLE...21
FIGURE 2 - 2 CHAMP DE BATAILLE NON CONTIGU.....22
FIGURE 2 - 3 NIVEAUX DE SOUTIEN.....27
FIGURE 2 - 4 LE SYSTÈME D'ÉCHELONS.....30

FIGURE 3 - 1 SYSTÈME DE RAITAILLEMENT EN ENTONNOIR 36
FIGURE 3 - 2 RAVITAILLEMENT TACTIQUE DE LA DIVISION CANADIENNE.....42
FIGURE 3 - 3 RAVITAILLEMENT TACTIQUE DU GROUPE-BRIGADE INDÉPENDANT 44

FIGURE 4 - 1 LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE.....50

FIGURE 5 - 1 MOUVEMENT VERS L'AVANT DES REMPLAÇANTS.....60

FIGURE 6 - 1 CHAÎNE D'ÉVACUATION DES PATIENTS..72

FIGURE 9 - 1 LE PROCESSUS DE RECONSTITUTION.....96

CHAPITRE 1
MAINTIEN EN PUISSANCE DE L'ARMÉE DE TERRE EN OPÉRATION

INTRODUCTION

1. La doctrine de l'Armée de terre a été reformulée entre 1996 et 1998 après qu'on eût adopté la notion de guerre de manœuvre comme assise de la doctrine du niveau opérationnel et tactique. Durant la même période, la réduction des Forces canadiennes à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique, d'importantes compressions budgétaires et l'augmentation des opérations de soutien de la paix et des opérations domestiques nous ont amenés à reconsidérer notre approche pour l'avenir.

2. Les Forces canadiennes, et l'Armée de terre plus particulièrement, ont eu bien des occasions d'acquérir de l'expérience dans le domaine du maintien en puissance de forces déployées partout dans le monde. Depuis près de cinquante ans, le Canada soutient la paix dans le monde en participant à des opérations militaires parrainées par les Nations Unies, en Corée d'abord, durant la guerre qui s'y est déroulée de 1950 à 1954, puis au sein de la première Force d'urgence des Nations Unies (FUNU 1) déployée dans le désert du Sinaï en 1956. À ce jour, le Canada a pris part à pas moins de trente-cinq missions. Les Forces canadiennes ont acquis une réputation d'excellence en ce qui concerne le maintien en puissance de leurs soldats déployés dans le cadre d'opérations des Nations Unies. Bref, le Canada possède une vaste expérience dans le domaine du déploiement de forces et de leur maintien en puissance.

LE CONTINUUM DES OPÉRATIONS

3. En maintenant une force bien entraînée et apte au combat, l'Armée de terre est en mesure de remplir ses engagements à tous les niveaux du spectre des conflits. Les opérations de l'Armée de terre des cinquante dernières années étaient presque toutes des opérations de soutien de la paix parrainées par les Nations Unies ou l'OTAN. Au pays, l'Armée de terre a mené des opérations domestiques à l'appui des gouvernements provinciaux et des Jeux olympiques et, en 1970, elle est intervenue pour contrer les activités du Front de libération du Québec (FLQ) qui ont abouti à la déclaration des mesures de guerre par le Premier ministre Trudeau. La guerre du Golfe en

1991 et l'entrée en scène en 1996 de la force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine montrent clairement que la chute de l'Union soviétique, loin d'amener la paix, a plutôt suscité le contraire. À l'avenir, des forces devront probablement être déployées rapidement et plus fréquemment dans le cadre de coalitions afin de maintenir la paix dans le monde.

4. En partant du principe selon lequel des forces bien entraînées et aptes au combat peuvent mener des opérations de tous genres à l'intérieur du spectre des conflits, nous avons axé le présent manuel presque exclusivement sur le maintien en puissance d'opérations de combat. À titre indicatif uniquement, certaines sections portent sur quelques-unes des différences à noter en ce qui concerne le maintien en puissance d'opérations de soutien de la paix ou d'opérations domestiques.

GUERRE DE MANOEUVRE

5. La guerre de manœuvre vise à ébranler le moral et la cohésion physique de l'ennemi. Ce type de guerre repose sur un emploi équilibré de moyens de destruction physique et de moyens de coercition, sans jamais oublier qu'il est préférable de remporter la victoire sans combattre, si cela est possible. Les attaques ont pour cible la volonté de combattre de l'ennemi. L'attaque prend la forme d'une série d'actions rapides, violentes et imprévues qui engendrent une situation instable qui se détériore rapidement et à laquelle l'ennemi est incapable de s'adapter. Les attaques sont dirigées contre les secteurs où l'incidence psychologique sera la plus forte – c'est-à-dire qu'elles visent la volonté de l'ennemi, ses plans militaires, sa capacité de manœuvrer, son commandement et son contrôle et son moral. Toutes ces actions sont intégrées de manière que nous prenions et conservions l'initiative, devancions l'ennemi et le gardions en état de déséquilibre. Il existe trois manières d'attaquer la cohésion de l'ennemi : **l'opération préventive, la dislocation et la désorganisation.**[1]

6. L'Opération TEMPÊTE DU DÉSERT offre un exemple récent d'application de l'approche manœuvrière au combat. Après une montée en puissance et une campagne aérienne qui se sont échelonnées sur près de six

---

[1] **B-GL-300-001/FP-001, *Conduite des opérations terrestres – Doctrine du niveau opérationnel de l'Armée de terre*, p 2-4.**

mois et qui étaient destinées à ébranler la volonté des troupes irakiennes, les forces du général Norman Schwarzkofp ont mené une opération qui a duré 100 heures. Le très petit nombre de pertes du côté des forces coalisées dirigées par les É.-U. et l'Arabie saoudite témoigne du succès de la manœuvre.

7. Dans le cadre d'une guerre de manœuvre, la cohésion de notre propre force doit, à l'opposé, être préservée à tout prix. La cohésion est garante de l'unité d'effort. Elle découle de l'influence qu'exerce le commandant, d'une intention clairement énoncée et centrée sur le résultat final souhaité, de la motivation et de l'esprit de corps des soldats ainsi que de l'existence des moyens matériels nécessaires à l'intégration et à l'application de la **puissance de combat**. Pour préserver la cohésion, l'effort de maintien en puissance doit faire en sorte que le commandant conserve l'initiative ainsi que sa liberté d'action de manière à pouvoir appliquer sa puissance de combat et imposer ses conditions. À cette fin, le commandant doit pouvoir compter sur le soutien ininterrompu dont il a besoin pour fixer ou frapper l'ennemi, à l'endroit et au moment de son choix. Notre commandant a absolument besoin de sa liberté d'action. C'est pourquoi nos moyens de maintien en puissance doivent exercer un effet multiplicateur sur l'effort de combat. L'ennemi tentera de disloquer ou de perturber nos moyens de poursuivre nos opérations et il faut l'en empêcher. Nos moyens de maintien en puissance ne doivent jamais devenir un point vulnérable critique.

8. Par-dessus tout, la guerre de manœuvre est un état d'esprit. Les commandants réfléchissent et réagissent plus vite que leur ennemi pour pouvoir diriger des forces massives contre les points faibles de l'adversaire. Dans la mesure du possible, les points faibles doivent être exploités et s'il n'en existe pas, il faut en créer. On évite les points forts de l'ennemi et la puissance de combat est dirigée contre les ressources critiques de l'ennemi, comme les quartiers généraux, les zones arrière, les forces de réserve et les lignes de communications.[2] Cela ne signifie pas qu'une guerre d'usure ne sera jamais menée. Il peut arriver que cette forme de guerre soit non seulement inévitable, mais souhaitable. Cela dépend de l'intention du commandant.

9. L'adoption de la notion de guerre de manœuvre comme philosophie de

---

[2] **B-GL-300-002/FP-001, *Doctrine du niveau tactique de l'Armée de terre*, chapitre 1.**

combat a également influencé la doctrine du maintien en puissance. Les formations de combat avancées doivent être extrêmement mobiles, légères et meurtrières. Les unités qui soutiennent les formations de combat, comme les bataillons des services de soutien rapproché et les ambulances de campagne, doivent posséder l'équipement et le personnel qui leur assurent le même degré de mobilité et de protection que les formations qu'elles soutiennent. C'est pourquoi il n'est plus possible de garder des stocks imposants. Désormais, les éléments auront initiallement une dotation d'approvisionnements adéquate, puis des stocks de maintien en puissance leur seront continuellement livrés. La souplesse nécessaire doit être préservée grâce à un meilleur contrôle et à une plus grande visibilité des stocks qui se trouvent à l'intérieur du système de maintien en puissance. Compte tenu du degré actuel d'automatisation ainsi que des systèmes de repérage des ressources dont on dispose maintenant, il sera possible de réduire les stocks de réserve dispersés dans la zone de combat, tout comme le fera, d'ailleurs, la mise au point de systèmes de contrôle qui permettront de livrer des articles directement à l'utilisateur, depuis le port ou la tête de pont aérienne. Les techniques de commandement par mission laisseront aux commandants et états-majors du soutien au combat (SC) une plus grande marge de manœuvre pour soutenir le plan de leur commandant. Quand une opération est menée par des forces coalisées, bien d'autres méthodes sont également employées pour la soutenir.

PUISSANCE DE COMBAT

10. La puissance de combat est la puissance résultant de tous les moyens de destruction ou de perturbation qu'une organisation militaire peut employer contre son ennemi à un moment donné. Pour que la puissance de combat puisse être appliquée contre l'ennemi, il faut d'abord trouver ce dernier, puis le soumettre à deux forces dynamiques : le fixer et le frapper. La puissance de combat résulte de l'intégration de divers éléments appelés **fonctions de combat**. L'Armée de terre reconnaît six fonctions de combat : le **commandement**, la **manœuvre**, les **opérations d'information**, la **puissance de feu**, la **protection** et le **maintien en puissance**. La figure 1-1 illustre les composantes de la puissance de combat

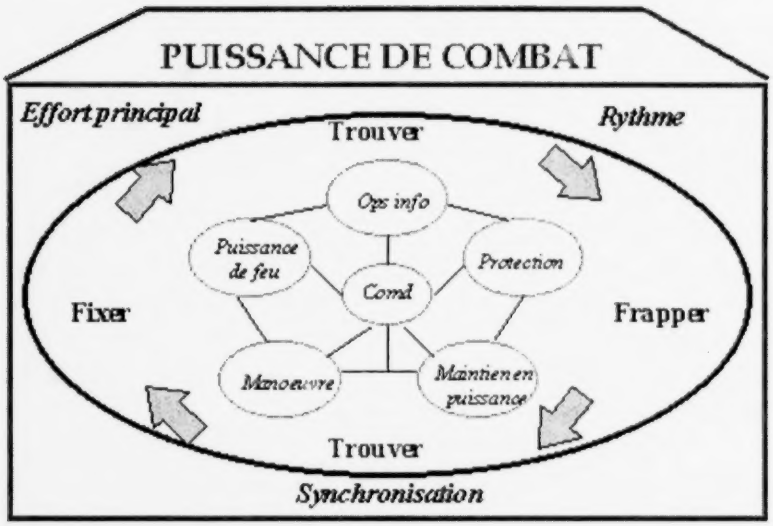

Figure 1 - 1 Puissance de combat

11. Le but recherché est de convertir le potentiel des forces, des ressources et des occasions en une capacité réalisée plus grande que la somme des capacités offertes par les parties. L'intégration et la coordination des activités de combat servent à produire une action violente et synchronisée au moment décisif et à l'endroit approprié pour vaincre l'ennemi. Le contrôle du rythme, la désignation d'un effort principal ainsi que la synchronisation viennent ajouter à la puissance de combat.[3]

12. Les opérations tactiques se déroulent à l'intérieur d'une zone appelée zone des opérations (ZO). Cette zone s'étend sur toute la largeur et sur toute la profondeur du déploiement tactique ami et ennemi et englobe toutes les voies d'approche qui y mènent. Suivant l'endroit où elles se déroulent à l'intérieur de la ZO, les opérations se divisent en trois types : les opérations en profondeur, les opérations rapprochées et les opérations arrière. Des opérations de chacun de ces trois types peuvent se dérouler simultanément et le commandant doit avoir prévu le scénario probable entourant chacune d'elles s'il veut vaincre l'ennemi. Par opérations arrière, on entend les

---

[3] **B-GL-300-001/FP-001, *Conduite des opérations terrestres – Doctrine du niveau opérationnel de l'Armée de terre*, p 2-10.**

activités ennemies qui se déroulent dans notre zone arrière et qui ont pour but de nuire à la capacité de notre commandant de faire manœuvrer les éléments de réserve ou de mener des opérations de maintien en puissance. Les opérations arrière sont de toute première importance parce qu'elles influent sur la liberté de mouvement des ressources de SC et sur leur capacité de soutenir les opérations en profondeur et rapprochées qui se déroulent simultanément. La responsabilité de coordonner les zones qui correspondent à chacun des trois types d'opérations est attribuée par le commandant. La responsabilité de la zone où se déroulent les opérations arrière pourrait être confiée au commandant du SC le plus élevé en grade et possédant la plus vaste expérience, mais ce n'est pas toujours le cas. Toutes les organisations du SC contribuent au plan de sécurité entourant les opérations arrière.

INTÉGRATION DES FONCTIONS DE COMBAT

13. Dans le contexte de la planification et de la conduite des opérations, les six fonctions de combat sont inséparables. Les événements qui touchent une fonction de combat influent invariablement sur chacune des autres. Il est primordial que les commandants et états-majors comprennent parfaitement la portée de ce fait et qu'ils invitent les différents états-majors à prendre part au processus de planification pour s'assurer qu'on a bien saisi les points forts et les points faibles d'un plan en particulier. C'est de cette façon uniquement que l'on peut obtenir un tout supérieur à la somme de ses parties.

14. Les activités de maintien en puissance doivent toujours être intégrées aux autres fonctions de combat. À l'intérieur des organisations du SC, le commandement est tout aussi important qu'à l'intérieur des éléments de combat. Pour que la bataille dans la zone arrière puisse être menée efficacement, les opérations d'information doivent permettre de recueillir des renseignements adéquats. Du point de vue du SC, la manœuvre consiste à connaître l'endroit où se trouveront les unités soutenues et la façon dont elles manœuvreront, puis à s'assurer que les éléments du SC sont capables de soutenir l'opération. Les plans entourant la puissance de feu doivent comporter une évaluation du problème posé par le maintien des cadences de tir, de la manœuvre des unités de tir et de l'intégration de l'appui-feu nécessaire aux opérations arrière. Il est tout aussi important de protéger les unités du SC, qui constituent des objectifs de choix pour l'ennemi, que de protéger la force de manœuvre étant donné que la destruction des éléments du SC par l'ennemi anéantira, presque à coup sûr,

toutes les chances de succès du commandant. Comme on peut le voir, chaque fonction de combat est liée au maintien en puissance. Il est possible d'effectuer le même genre d'analyse pour chaque fonction de combat et d'arriver à la conclusion que, comme le montre la figure 1-2, toutes les fonctions de combat sont reliées les unes aux autres.

15. Conformément à la théorie de la guerre de manœuvre, les commandants du SC doivent anticiper le coup suivant et toujours garder une longueur d'avance. Dès que le commandant a exposé clairement son intention, les commandants et états-majors du SC doivent entreprendre l'élaboration de plans originaux et souples allant dans le sens de l'intention du commandant. Des rapports de soutien rigides et sans souplesse sont voués à l'échec sur le champ de bataille non linéaire moderne. Bien sûr, on a besoin de réserves de stocks, mais leur utilité dépendra de l'imagination dont on fait preuve dans leur utilisation ou leur positionnement. La capacité d'anticiper les problèmes et de donner des directives pour les prévenir, avant même que le commandant en soupçonne l'existence, est le signe d'un esprit créatif chez l'état-major du SC. On ne perd pas toujours la bataille en cours quand les activités de maintien en puissance échouent, mais tôt ou tard, ce sera la défaite si des correctifs ne sont pas apportés immédiatement.

MAINTIEN EN PUISSANCE

16. Le maintien en puissance d'unités et de formations de l'Armée de terre en opération n'est possible qu'en incluant dans la structure de la force, à tous les niveaux d'opération, des organisations du SC en nombre suffisant pour qu'elles puissent offrir le soutien nécessaire. Le soutien repose sur quatre systèmes mis en place à l'intérieur des Forces canadiennes et de l'Armée de terre : le système **de ravitaillement**, le système **de gestion de l'équipement terrestre (SGET)**, le système **de soutien du personnel** et le système **des services de santé (SS)**. À noter que ces systèmes partent du niveau stratégique et se rendent jusqu'aux niveaux opérationnel et tactique pour offrir le SC dont les unités au combat ont besoin. On trouvera une brève présentation de ces quatre systèmes au chapitre 2 et une description détaillée de chacun aux chapitres 3 à 6. On appelle **services de soutien** la gamme des services offerts par la fonction de combat *maintien en puissance* aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Dans la zone de combat, on emploie l'expression **soutien au combat (SC)** pour parler à la fois des opérations de maintien en puissance et des unités qui s'en occupent.

17. Par **génie de maintien en puissance**, on entend le soutien fourni par le

génie sous forme de ports, d'aéroports, de voies ferrées, de routes et d'infrastructures et qui permet aux éléments des services de soutien de remplir leurs missions. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un système contribuant directement au maintien en puissance de la force, son apport est vital pour les organisations des services de soutien. Le génie de maintien en puissance est présenté au chapitre 2 et décrit en détail au chapitre 7.

18. La figure 1-2 illustre les liens qui existent entre les quatre systèmes de maintien en puissance et le génie de maintien en puissance, dans le contexte de la fonction de combat *maintien en puissance*.

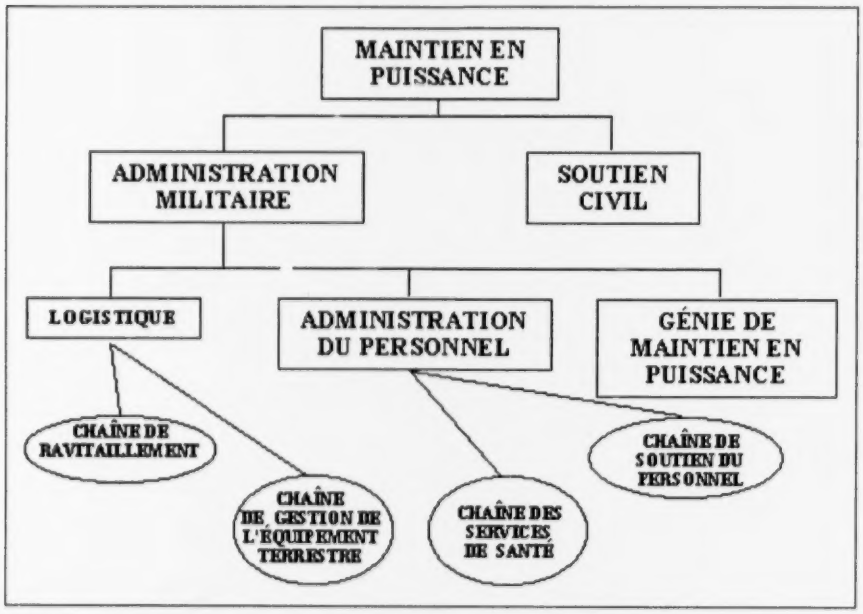

Figure 1 - 2 Maintien en puissance

MENACE POSÉE AU SYSTÈME DE MAINTIEN EN PUISSANCE

19. Depuis la fin de la guerre froide, des forces ont été déployées dans des endroits et environnements qu'il était impossible de prévoir et il continuera d'en être ainsi. L'Armée de terre doit posséder la souplesse nécessaire pour réagir à des contingences de toutes sortes et faire face à des menaces imprévues. La doctrine et l'instruction doivent donc être plus souples, étant donné que nous ne pouvons plus nous payer le luxe de baser nos actions sur un adversaire connu. L'Armée de terre doit se préparer à mener des opérations de combat et des opérations autres que le combat dans différents endroits et à affronter des menaces de toutes sortes couvrant toute l'étendue

du spectre des conflits, de la guerre aux opérations autres que la guerre (OAG). Le spectre des conflits est un paradoxe pour l'Armée de terre en ce sens que nous devons continuer de préparer nos forces à la guerre alors que les conflits à venir seront, pour la plupart, d'intensité limitée. Par extension, les unités, formations et états-majors du maintien en puissance doivent se structurer de manière à offrir un soutien adapté au continuum des opérations dans son ensemble.

20. La menace qui pèse sur les unités et formations amies de maintien en puissance en opération peut être considérable et prendre diverses formes. Elle va des attaques nucléaires, chimiques et biologiques ou classiques à un extrême, aux opérations de recherche du renseignement, de sabotage et de subversion à l'autre. C'est pourquoi l'ensemble du personnel affecté au maintien en puissance doit bien connaître la menace et les mesures destinées à la contrer, peu importe l'emplacement qu'il occupe dans la zone des opérations.

21. Comme pour tout autre type d'activité militaire, la nature et le degré de la menace dépendent du genre d'opération en cours, du dispositif et des moyens des forces amies, du terrain, des conditions climatiques et du dispositif, des moyens et des intentions de l'ennemi.

22. Les cibles dans la zone arrière comprennent les centres de commandement et contrôle, les réseaux de communication, les installations d'approvisionnement, les ports, les aéroports, les sites de défense antiaérienne, les échelons de réserve, les vecteurs nucléaires/chimiques et les zones d'entreposage. Le type d'attaque pouvant être déclenché contre des unités de maintien en puissance dépend de la proximité de la bataille, des plans de l'ennemi et des moyens de la force amie. Parmi les options qui s'offrent à l'ennemi, notons l'attaque nucléaire, biologique et chimique (NBC), l'attaque électronique, l'attaque aérienne et l'attaque terrestre.

23. Une attaque terrestre peut être directe ou indirecte, voire comporter des opérations des deux types, suivant les vecteurs employés. Pour une attaque terrestre indirecte, l'ennemi fera intervenir ses armes de longue portée (missiles sol-sol et artillerie, dont les canons, les obusiers, les mortiers et les lance-roquettes multiples). Les attaques terrestres directes peuvent être menées par des forces terrestres larguées (aéroportées ou héliportées) ou par des forces de manœuvre au sol. Les forces en attaque peuvent aller d'une section (sympathisants, groupes de résistance, patrouilles de reconnaissance de courte ou de longue portée) à une armée (groupement opérationnel de manœuvre dans le cas d'un front).

24. Les installations et unités de maintien en puissance sont des cibles attrayantes en raison de leur puissance de combat limitée, de leur vulnérabilité et de l'importance qu'elles revêtent pour les forces combattantes. Il existe toutefois toute une gamme de contre-mesures passives pouvant réduire la menace sensiblement :

a. **Renseignement**. On ne saurait trop insister sur l'utilité d'un renseignement fourni en temps opportun. En règle générale, une appréciation soignée des moyens, des intentions et des activités de l'ennemi dont les conclusions sont diffusées rapidement donnera un préavis suffisant pour qu'il soit possible de renforcer les mesures défensives ou de redéployer les troupes dans une zone moins dangereuse.

b. **Vigilance**. En étant conscients de la menace et en restant vigilants, les membres du personnel des installations et unités administratives privent l'ennemi de toutes chances, ou presque, de créer un effet de surprise tactique, ce qui réduit ses chances de succès en cas d'attaque.

c. **Camouflage, dissimulation et dispersion**. Si l'ennemi a de la difficulté à repérer précisément une unité et si cette unité est bien dispersée et protégée, il s'ensuit logiquement que l'efficacité de toute attaque ennemie s'en trouvera amoindrie. En conséquence, toutes les unités administratives, peu importe leur taille, doivent veiller à ce que leurs emplacements et activités soient dissimulés dans toute la mesure du possible. Elles doivent également s'assurer que toutes les mesures tactiques standard de sécurité et de défense sont prises et respectées.

d. **Mesures de défense NBC**. En mettant en place et en respectant les mesures de défense NBC approuvées, le risque de contamination mortelle ou incapacitante se trouve grandement réduit, sauf en cas d'attaque directe au moyen d'une arme de destruction massive. Parmi ces mesures, notons l'instruction individuelle et collective axée sur les drills NBC (avertissement, protection personnelle/collective et décontamination), la détection et

la surveillance ainsi que l'adoption de mesures adéquates de défense passive.

e. **Contre-contre-mesures électroniques**. Il est peu probable que, dans un avenir prévisible, on parvienne à éliminer la menace posée par les attaques électroniques. Toutefois, des procédures normalisées de sécurité électronique et des communications appliquées correctement ainsi que l'emploi de moyens de communication de rechange (officiers de liaison, estafettes et ligne terrestre) et la formation d'opérateurs extrêmement qualifiés nuiront à la capacité de l'ennemi de perturber, de brouiller et de tromper les réseaux administratifs amis.

25. Toutes les mesures de défense dont il est question ci-dessus sont des mesures passives. Il demeure nécessaire que toutes les installations et unités de maintien en puissance soient équipées et entraînées de manière à pouvoir se défendre contre une attaque directe si les mesures de défense passive ne suffisent pas à dissuader l'ennemi. En cas d'attaque terrestre, les unités amies doivent défendre la zone jusqu'à l'arrivée de secours, ou amener les véhicules et l'équipement à un autre endroit. Quand ils élaborent un plan de défense à l'égard de la zone de soutien de la brigade, les unités ou groupements devraient y inclure ce qui suit :

a. les conclusions de la reconnaissance effectuée par le commandant et une appréciation réalisée par ce dernier;

b. des systèmes d'alarme;

c. la composition de la force de réaction rapide (FRR);

d. les mesures à prendre par les membres du personnel qui ne sont pas désignés comme sentinelles ou qui ne sont pas affectés à la FRR;

e. le nombre et le type de patrouilles et de sentinelles nécessaires;

f. les contre-mesures à prendre pour rétablir la situation locale.

TERMINOLOGIE DU MAINTIEN EN PUISSANCE

26. La fonction de combat *maintien en puissance* découle du principe de soutenabilité. « Par soutenabilité, on entend la nécessité, pour une force militaire, de conserver sa capacité opérationnelle jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses objectifs. Il incombe donc au Canada de maintenir son Armée de terre en puissance. Le maintien en puissance consiste à assurer une livraison ininterrompue d'articles consomptibles et à remplacer les pertes au combat ainsi que l'équipement et le personnel perdus pour des raisons autres que le combat. »[4] Le maintien en puissance s'effectue dans un environnement où se combinent **administration militaire** et **soutien civil**.

27. L'expression administration militaire englobe la **logistique** et l'**administration du personnel**. La logistique est la science de la planification et de l'exécution du mouvement et de la maintenance des forces.[5] L'administration du personnel, quant à elle, comprend les activités qui contribuent à la cohésion morale de nos forces, ce qui passe par l'efficacité de la gestion du personnel, des services du personnel et des services de santé.

---

[4] **B-GL-300-003/FP-001, *Commandement*, p. 45. (traduction libre)**

[5] **L'AAP 6 (U), *Glossaire OTAN de termes et définitions*,** définit la logistique comme suit : Science de la planification et exécution de déplacements des forces armées et de leur maintenance. Dans son acception la plus étendue, ce terme englobe les aspects des activités militaires qui traitent des points suivants : conception et mise au point, acquisition, entreposage, transport, distribution, maintenance, évacuation et réforme des matériels.

28. Le soutien civil fourni aux opérations de l'Armée de terre comprend le soutien fourni par les nations hôtes, d'autres ministères, des organismes civils et des entrepreneurs. Le **soutien fourni par la nation hôte** peut faciliter la conclusion d'ententes pour la fourniture de certains biens ou services par l'économie locale, ce qui évite de s'approvisionner au Canada. Nos forces travaillent souvent en étroite collaboration avec des membres du personnel d'autres organismes gouvernementaux et ministères, comme les ambassades, les consulats et le ministère des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce. Au cours d'opérations récentes, la présence d'organismes civils, comme les nombreux organismes d'aide, a fait ressortir l'utilité d'une coordination des besoins. L'introduction d'entrepreneurs civils à proximité de la zone des opérations, comme cela a été le cas au cours de la guerre du Golfe, a eu pour résultat d'augmenter le niveau de soutien technique disponible pour de nombreux systèmes d'arme.

29. Quand des forces se coalisent, il y a nécessairement partage des responsabilités, ce qui peut se traduire par un meilleur soutien général de la force dans son ensemble. La plupart du temps, une coalition se forme autour d'une entente sur la structure de la force et d'ententes en matière de soutien. La **nation prédominante**, soit, habituellement, le pays représenté majoritairement à l'intérieur de la force coalisée, fournit la structure organisationnelle générale et, souvent, un certain soutien commun à l'ensemble des membres de la coalition. Notre modèle de corps fondé sur la doctrine, c'est-à-dire le X Allied Corps, désigne les É.-U. comme nation prédominante. Quand un pays accepte de fournir un certain soutien à l'ensemble des membres de la coalition, ce soutien est appelé **soutien d'un seul pays**. Par exemple, le soutien d'un seul pays pourrait porter sur des biens courants, comme le carburant ou des vivres frais.

30. Le maintien en puissance des éléments de l'Armée de terre en opération restera toujours la responsabilité du Canada. Une partie du soutien peut faire l'objet d'ententes avec une nation prédominante, une nation jouant le rôle de fournisseur, d'autres ministères, des organismes civils et des entrepreneurs privés. Toutefois, l'effort de maintien en puissance continuera de reposer sur le soutien ininterrompu fourni par nos installations au Canada.

RÉSUMÉ

31. Le maintien en puissance, c'est-à-dire l'approvisionnement en articles consomptibles, la réparation ou le remplacement des pertes au combat et le remplacement de l'équipement et du personnel perdus pour des raisons autres que le combat, le tout sans interruption, joue un rôle décisif dans l'issue d'une opération. Le maintien en puissance touche à l'ensemble des moyens matériels qui permettent au commandant de maintenir le rythme des opérations au niveau qui lui apportera le succès. Pour qu'une opération réussisse, le maintien en puissance doit être intégré efficacement à chacune des autres fonctions de combat.

CHAPITRE 2
LE CONCEPT DE MAINTIEN EN PUISSANCE

INTRODUCTION

INTRODUCTION

PRINCIPES FONDAMENTAUX

FONDEMENTS DU MAINTIEN EN PUISSANCE

FACTEURS À CONSIDÉRER

DISPOSITION DU CHAMP DE BATAILLE

LE CONCEPT DE MAINTIEN EN PUISSANCE

LES SYSTÈMES DE MAINTIEN EN PUISSANCE

1. Qu'elles soient déployées au Canada ou à l'étranger, nos forces militaires doivent être soutenues sur le plan logistique. Il serait inconcevable de déployer une force de quelque taille que ce soit sans d'abord évaluer avec soin la façon dont elle sera ravitaillée, la façon dont ses pertes seront évacuées et soignées et la façon dont ses véhicules et son équipement de combat seront entretenus, réparés et remplacés. On pourrait comparer une force sans soutien adéquat à une chandelle brûlant à l'intérieur d'un contenant fermé hermétiquement. Durant un court laps de temps, tout ira bien, puis la flamme s'éteindra.

2. Le maintien en puissance intervient à tous les niveaux de conflit. Il s'agit d'un processus d'anticipation continu qui est axé sur l'acheminement de matériel et de services depuis le Canada jusqu'aux structures de soutien du niveau opérationnel d'un théâtre et de là, jusqu'au soldat se trouvant à la limite avant de la zone de bataille (LAZB). En d'autres mots, il s'agit d'un système unique qui relie les ressources d'un pays à sa force combattante. Comme toutes les fonctions de combat, le maintien en puissance comporte un certain nombre d'activités complémentaires allant du soutien fourni par la base industrielle canadienne au soutien au combat (SC) du niveau tactique fourni par les unités de l'Armée de terre à l'extrémité des lignes de communications (L de C) où se déroule le combat.

3. Le système de maintien en puissance de l'Armée de terre témoigne d'un souci des principes fondamentaux pertinents et de la menace contemporaine posée aux systèmes assurant le maintien en puissance. En

adaptant des concepts de soutien reconnus à la menace actuelle, nous avons obtenu une approche typiquement canadienne au maintien en puissance, laquelle repose sur des fondements sûrs, quatre systèmes bien démarqués les uns des autres et trois niveaux distincts d'activités de maintien en puissance.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

4. Les principes fondamentaux du maintien en puissance reposent sur l'expérience acquise avec le temps. Ils ne devraient pas être considérés comme des lois rigides, mais plutôt comme des principes directeurs orientant la planification et la conduite des opérations de maintien en puissance. Ces principes fondamentaux servent de critères de base pour mesurer la justesse d'un plan de maintien en puissance. En voici une explication :

a. **Prévoyance**. Il faut faire preuve de prévoyance à la fois quand on élabore un plan et quand on l'exécute. Pour élaborer un plan, il faut avoir du temps. Le planificateur doit donc être informé des intentions opérationnelles dès que possible. En se montrant prévoyant, on réduit les limites du soutien pouvant être apporté au plan d'un commandant. Un plan est rarement exécuté comme prévu. C'est pourquoi il faut être capable de réagir rapidement aux changements qui sont apportés au plan tactique. Enfin, la prévoyance permet de s'assurer que des réserves adéquates existent et qu'elles peuvent être employées au moment et à l'endroit voulus.

b. **Économie.** On réussit le mieux à économiser les rares ressources de maintien en puissance en en centralisant le contrôle. Il faut éviter de garder des stocks trop élevés de façon à ce que des ressources ne soient pas demandées, transportées, entreposées et même abandonnées inutilement. Quand les stocks sont au minimum, on ne tarde pas à en voir les conséquences, mais il est plus difficile de voir le gaspillage de main-d'œuvre et de matériel ou la perte de mobilité qu'entraînent des stocks trop élevés.

c. **Souplesse**. C'est d'abord en faisant preuve de souplesse

d'esprit qu'on obtient unsystème de maintien en puissance souple. Les idées préconçues sur les solutions idéales ou l'application bornée de solutions trouvées dans des manuels ne donnent pas la souplesse dont on a besoin sur le champ de bataille. Par souplesse, on entend la capacité de se conformer au plan tactique peu importe les changements qui surviennent.

d. **Simplicité**. La simplicité favorise la souplesse tandis que la complexité réduit la souplesse. Un bon plan de SC est un plan simple. Les plans simples, mais adaptables supporteront les chocs et auront de meilleures chances de réussir. Quand des plans complexes doivent être élaborés, on parviendra à en assurer quand même la simplicité en définissant clairement ce dont on a besoin et en s'appuyant sur un commandement et un contrôle solides, une doctrine juste et des instructions permanentes d'opération (IPO) éprouvées.

e. **Coopération**. Il sera beaucoup plus facile de maintenir la force en puissance si tous les états-majors et tous les services coopèrent. Les unités ne doivent pas craindre que le soutien leur fasse défaut en cas d'urgence. De même, l'état-major du SC ne doit pas craindre qu'on lui présente des demandes déraisonnables. Il incombe aux commandants et aux états-majors de tous les niveaux de veiller à ce qu'une étroite collaboration soit planifiée et coordonnée. La coopération revêt une importance particulière dans le cadre d'opérations combinées et interarmées où les intérêts d'un pays ou d'un service risquent de nuire aux relations.

f. **Autosuffisance**. Une force est dite autosuffisante quand, au début, elle possède un stock de ressources essentielles au combat suffisant pour la durée déterminée par le commandant supérieur. Les taux de consommation qui vont sans cesse en augmentant ainsi que la complexité du champ de bataille exigent que les unités soient autosuffisantes. L'augmentation des taux de consommation entraîne un rajustement à la hausse des dotations initiale et de subsistance, ce qui requiert un

élément de soutien d'une plus grande taille. Les commandants doivent être capables de déterminer ce dont ils ont besoin pour une opération en particulier, puis laisser dans la zone arrière les ressources de soutien au combat inutiles. Le principe fondamental de l'autosuffisance s'applique à tous les niveaux de commandement. En appliquant ce principe, le commandant se souviendra qu'il n'est pas lié à un barème particulier, mais qu'il devrait plutôt n'apporter avec lui que le minimum nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

5. Pour arriver à un juste équilibre dans l'application de ces principes fondamentaux, il faut posséder un jugement éclairé et tirer leçon de l'expérience acquise. C'est ici qu'entrent en jeu le leadership et la vision du commandant. L'état-major est chargé d'élaborer, à l'intention du commandant, des options innovatrices pouvant comporter une part de risque, mais seul le commandant peut décider du risque qui est acceptable.

FONDEMENTS DU MAINTIEN EN PUISSANCE

6. Le concept canadien de maintien en puissance est le résultat d'un examen attentif de la menace moderne et des principes fondamentaux. Il vise à assurer aux formations de combat le SC dont elles ont besoin et repose sur les fondements suivants :

a. Unsystème de soutien unique et homogène (depuis le Canada jusqu'au soldat).

b. Dans toute la mesure du possible, les forces sont **soutenues à l'avant**.

c. Le maintien en puissance doit utiliser le principe de l'**augmentation à l'avant.**

d. Le maintien en puissance doit **soutenir** et non entraver le plan opérationnel du commandant.

e. Pour offrir une souplesse maximale sur un champ de bataille dynamique, le maintien en puissance doit être

prévoyant.

f. Les formations canadiennes rattachées à une force coalisée auront toujours **besoin d'un réseau de distribution des articles typiquement canadiens** provenant du Canada et ce, peu importe la structure de l'organisation de soutien.

FACTEURS À CONSIDÉRER

7. Cinq facteurs fondamentaux doivent être pris en compte quand on détermine les besoins en matière de maintien en puissance pour une opération. Désignés au moyen de l'acronyme **4DR**, ces facteurs sont la destination, la demande, la distance, la durée et le risque. À noter que ces facteurs s'appliquent indistinctement au personnel, aux services et aux articles à l'intérieur de la fonction de combat *maintien en puissance*.

a. **Destination**. La destination détermine l'environnement général du maintien en puissance d'une opération. Une fois que l'on sait où le soutien doit être fourni, on peut établir les lignes de communications (L de C), les distances à parcourir, les itinéraires et les mesures de contrôle. En comparant ces données aux ressources de transport disponibles, on peut déterminer les chances de succès des opérations.

b. **Demande**. La demande correspond au volume et aux catégories de biens et services nécessaires et découle directement de l'intention du commandant. Il existe trois types de demande : la demande fixe, la demande cyclique et la demande soudaine. La demande fixe correspond aux biens de consommation courante, comme les vivres, dont le volume peut être prévu avec précision et qui change peu d'un stade à un autre des opérations. La demande cyclique correspond à une variation de la consommation d'un produit ou service, le carburant par exemple, attribuable au climat ou à la situation. Enfin, la demande soudaine est tributaire du déroulement des opérations, amies ou ennemies, et exige une réaction rapide étant donné qu'elle est habituellement imprévisible. Pour

répondre à une demande soudaine, on peut, par exemple, mettre en place un programme de stockage en prévision d'une opération particulière.

c. **Distance**. Au moment d'élaborer un plan de maintien en puissance, il est important de connaître la distance qui sépare les forces soutenues des forces de soutien. Quand les distances atteignent une certaine importance, les unités du SC commencent à employer des mesures intermédiaires, comme la mise en place de points de livraison avancés ou l'affectation d'éléments des unités de soutien aux formations ou unités soutenues, de manière à ce que le SC soit disponible au commandant tactique. La distance détermine le temps nécessaire au transport et influe sur le nombre de tâches qui peuvent être accomplies dans un délai donné.

d. **Durée**. La durée de l'opération et le taux de consommation sont les deux éléments-clés de l'équation à résoudre en matière de maintien en puissance. La capacité globale dépend du niveau de soutien que les éléments de SC peuvent maintenir. Par exemple, il peut être possible d'utiliser, à une occasion, des ressources de transport durant 24 heures d'affilée, mais, dans le cadre d'opérations de plus longue durée, il se peut que ces ressources ne soient disponibles que 12 heures par jour en moyenne. Durant les longues missions, il est parfois nécessaire de faire une rotation du personnel et de l'équipement ou de remplacer le personnel et l'équipement. À titre d'exemple, pensons à la rotation des unités participant à des opérations de l'ONU.

e. **Risque**. Le risque qui pèse sur les opérations de maintien en puissance doit être évalué. Si l'ennemi est capable de couper les L de C ou de détruire les stocks à l'avant, le commandant doit déterminer si des stocks supplémentaires ou une protection accrue sont nécessaires. En règle générale, cet exercice mène à la formulation d'options acceptables pour le soutien du plan du commandant. Au fil du déroulement de l'opération, le niveau de risque change et le plan de maintien en puissance doit donc être adapté. En conséquence, les

planificateurs du maintien en puissance doivent faire preuve de souplesse et d'imagination quand ils élaborent des solutions pour contrer le risque qui pèse sur les opérations.

DISPOSITION DU CHAMP DE BATAILLE

8. Pour bien faire comprendre la façon dont le système de maintien en puissance soutient les activités à l'intérieur d'un théâtre d'opérations, il faut décrire la disposition type d'un théâtre. On trouvera à la figure 2-1 un graphique illustrant les principales composantes d'un théâtre développé. Tous s'accordent pour dire toutefois que le champ de bataille moderne ne sera pas nécessairement aussi linéaire et ordonné que celui qui est illustré ici. La figure 2-2, qui montre un champ de bataille non contigu, est probablement plus réaliste à cet égard. Pour faciliter l'apprentissage et par souci de clarté, le présent manuel utilise comme modèle un champ de bataille linéaire.

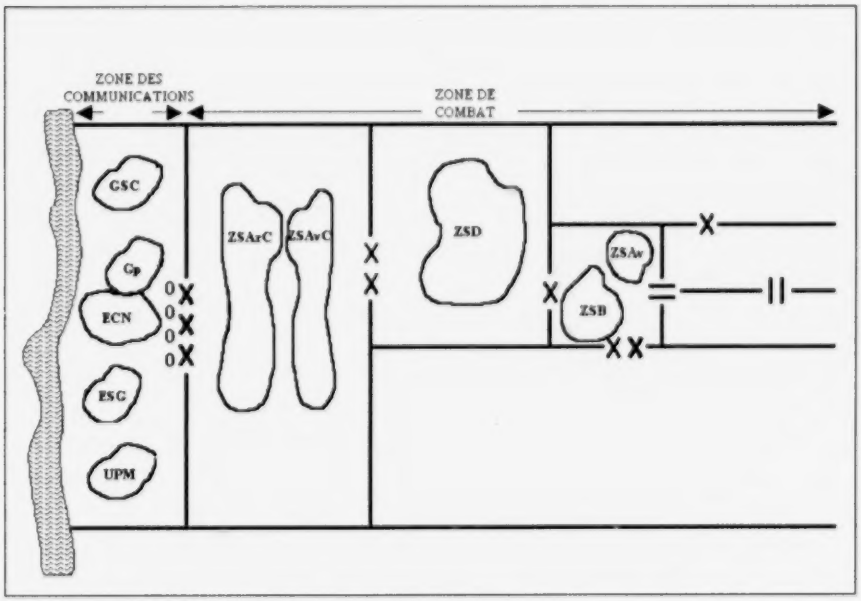

Figure 2 - 1 Disposition du champ de bataille

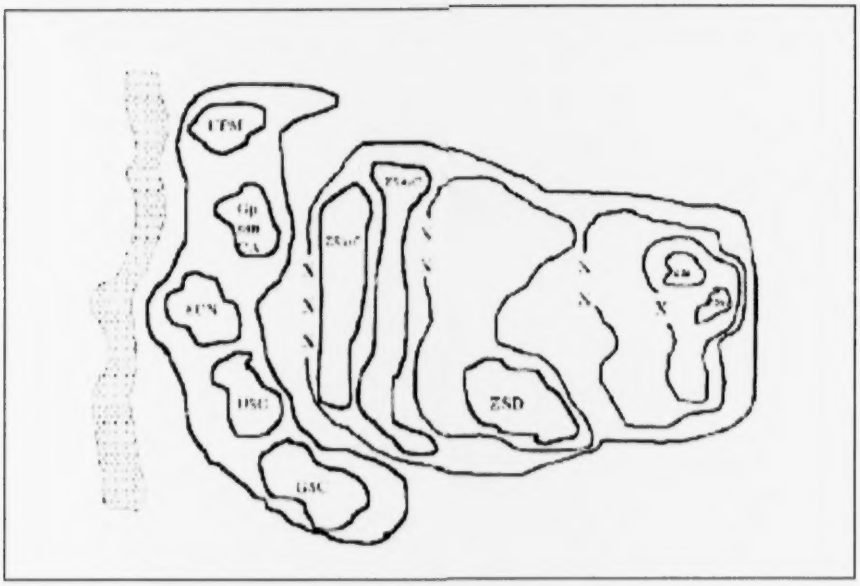

Figure 2 - 2 Champ de bataille non contigu

9. **La zone des communications (Z COMM).** Par Z COMM, on entend le secteur géographique qui fait le lien entre une force au combat et la base de soutien nationale. On y trouve toute une gamme de ressources à long terme de maintien en puissance dont les forces qui se trouvent dans la zone de combat (ZC) ont besoin, mais pas immédiatement. Selon la doctrine canadienne, la Z COMM comprend un Élément de commandement national (ECN) et une Base logistique de théâtre (BLT) formée d'éléments du Groupe de soutien canadien (GSC), du Groupe sanitaire du Canada (Gp san CA), de l'Unité de soutien du génie (USG) et de l'Unité de police militaire (UPM). La Z COMM est l'endroit où prend fin l'administration du niveau stratégique et où commence le maintien en puissance du niveau opérationnel. Tous les efforts axés sur le mouvement de matériel et de services vers l'avant depuis la BLT sont du domaine du maintien en puissance du niveau opérationnel. Voici les éléments que l'on trouve dans la Z COMM :

a. **L'Élément de commandement national (ECN).** L'ECN est commandé par le commandant national, lequel est nommé par le chef d'état-major de la Défense (CEMD). Il dispose du QG ECN et d'un état-major interarmées complet pour commander, contrôler et maintenir en puissance la formation canadienne déployée.

b. **Le Groupe de soutien canadien (GSC)**. Le GSC assure le maintien en puissance du niveau opérationnel de l'ensemble de la formation canadienne. Il assume des responsabilités de niveau opérationnel au chapitre du transport, de l'approvisionnement, de la maintenance et des finances. Dans le cas de l'Armée de terre, certaines ressources de soutien général du GSC sont amenées à l'avant au niveau tactique pour soutenir le groupe-brigade/la division mécanisée. Le présent Coffre de campagne informatisé place ces ressources dans les bataillons mobiles de soutien avancé (BMSA) du GSC. Dans un scénario faisant intervenir le X Allied Corps, le GSC devrait se servir des liens établis avec le COSCA américain pour la fourniture d'approvisionnements de combat au niveau tactique. Un rapport de commandement et de contrôle serait prévu entre les éléments avancés du GSC et le COSCA pour que la formation canadienne puisse s'approvisionner en articles communs auprès du Corps et en matériel typiquement canadien auprès du GSC, le tout à l'intérieur d'un système homogène.

c. **Le Groupe sanitaire du Canada (Gp san CA)**. Le Gp san CA offre des services de santé de niveau opérationnel (court terme) à l'ensemble de la formation canadienne, ainsi que des services de santé et d'évacuation limités aux autres unités canadiennes à l'intérieur de la Z COMM. Il se compose de trois hôpitaux de campagne et d'une compagnie dentaire. Chacun des hôpitaux de campagne du Gp san CA possède un centre chirurgical, une compagnie de transit et deux compagnies sanitaires avancées. Les compagnies sanitaires avancées peuvent être amenées à l'avant au niveau tactique pour y former des centres chirurgicaux avancés (CCA). Normalement, deux des hôpitaux de campagne du Gp san CA se trouvent dans la Z COMM et le troisième est en mouvement ou en train de s'installer à l'endroit d'où il pourra le mieux servir le niveau tactique.

d. **L'Unité de soutien du génie (USG)**. L'USG fournit des services de génie de maintien en puissance aux éléments de la Z COMM, a en sa possession certains types

d'équipement du génie nécessaires aux opérations de combat (p. ex., de l'équipement de pontage) et offre un soutien spécialisé et technique du génie aux éléments du Génie canadien du niveau tactique. L'Unité se compose d'éléments de construction, d'équipement de campagne, de géométrie, de ressources et de pompiers et peut accomplir les tâches suivantes : valorisation et construction d'infrastructures et d'installations; fourniture de main-d'œuvre du génie (notamment pour la construction de ponts); creusage; construction et réparation de routes; distribution d'électricité; enlèvement des explosifs et des munitions; lutte contre les incendies et approvisionnement en eau.

e. **L'Unité de police militaire (UPM)**. L'UPM fournit des services de PM de niveau opérationnel à la formation canadienne sous la forme de centres de détention. Elle assure également le contrôle de la circulation à l'intérieur de la Z COMM. L'UPM se compose de deux compagnies de soutien général et d'une compagnie spécialisée, laquelle s'occupe de protection personnelle rapprochée, de services de sécurité, d'aide spéciale aux opérations de sécurité et d'enquêtes.

10. **La zone de combat (ZC)**. La zone qui se trouve à l'avant de la limite arrière de la formation est la zone de combat. Selon la doctrine canadienne, la limite arrière en question serait celle du groupe-brigade ou de la division mécanisée. Toutefois, dans un scénario faisant intervenir un corps allié, la limite arrière du corps serait la ligne de démarcation entre la Z COMM et la ZC. Pour décrire toutes les composantes, tenons pour acquis qu'un corps est déployé.

a. **La zone de soutien du corps (ZSC)**. La ZSC est le secteur géographique qui va de la limite arrière du corps aux limites arrière de ses divisions. En règle générale, la ZSC est divisée en deux, la zone de soutien avant du corps (ZSAvC) et la zone de soutien arrière du corps (ZSArC). Le commandement de soutien du corps d'armée (COSCA) est la formation de SC tactique la plus imposante qui existe. Le Canada ne dispose pas d'une telle organisation. Toutefois, les unités canadiennes

doivent être capables de se « brancher » au COSCA et aux formations correspondantes du génie et de la police militaire de la nation prédominante en contexte d'opération coalisée. Le COSCA a pour mission de coordonner les éléments logistiques qui soutiennent les forces du corps, dont la formation canadienne à l'intérieur du X Allied Corps, par exemple. La taille du COSCA dépend de la mission, c'est-à-dire de facteurs comme l'étendue de la zone des opérations, le nombre de soldats à soutenir, le nombre et le type de systèmes d'arme à soutenir et le volume d'approvisionnements empruntant le système de ravitaillement. Normalement, le COSCA se compose d'un élément de commandement de la taille d'une formation, de centres de contrôle fonctionnel, d'une brigade sanitaire et d'un nombre variable de bataillons des services de soutien du corps. Le Canada a adopté comme doctrine applicable au COSCA la publication FM 63-3 de l'Armée américaine.

b. **La zone de soutien divisionnaire (ZSD)**. Il s'agit de la zone qui se trouve à l'avant de la limite arrière divisionnaire et à partir de laquelle les éléments du SC divisionnaire maintiennent la division en puissance. La ZSD fait partie de la zone arrière divisionnaire et elle est habituellement située à l'arrière des brigades avancées. Les unités du SC qui se trouvent dans la ZSD sont le groupe des services divisionnaires (GSD) et le bataillon sanitaire divisionnaire.

c. **La zone de soutien de la brigade (ZSB)**. La ZSB est la zone qui se trouve derrière les unités avancées de la brigade. C'est à partir de la ZSB que les ressources du SC de la brigade fournissent un soutien rapproché aux forces de manœuvre de la brigade. La ZSB peut abriter les échelons B des unités de manœuvre et peut elle-même être incluse dans la ZSD. Les unités du SC qui se trouvent dans la ZSB sont le bataillon des services de soutien rapproché et l'ambulance de campagne.

d. **La zone de soutien avancé (ZSAv)**. Dans certaines situations tactiques, par exemple, au cours de manœuvres retardatrices, il peut être judicieux de placer une partie des

ressources de SC en avant de la ZSB de manière que le soutien ne soit pas interrompu. Les unités de SC qui occupent la ZSAv sont organisées selon la tâche : tout dépend de la situation tactique. Parmi les tâches qui pourraient être accomplies dans la ZSAv, notons des tâches particulières de ravitaillement, des réparations sur place, des tâches de récupération et des soins chirurgicaux. À cette fin, des éléments du bataillon des services de soutien rapproché et de l'ambulance de campagne sont amenés à l'avant où ils forment un élément extrêmement mobile.

LE CONCEPT DE MAINTIEN EN PUISSANCE

11. Les quatre systèmes de maintien en puissance étant reliés entre eux, on a donc besoin d'un commandement, d'un contrôle et d'une coordination efficaces pour assurer un soutien de qualité. Au moment d'élaborer un concept d'opération, il est primordial de tenir compte des liens qui existent entre les quatre systèmes. Bien que ces quatre systèmes présentent des caractéristiques qui les distinguent les uns des autres et n'aient pas tous la même utilité, ils reposent tous sur les fondements du maintien en puissance et peuvent élargir les possibilités opérationnelles des commandants.

12. La doctrine canadienne reconnaît désormais trois niveaux d'opération, soit les niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Les fondements du maintien en puissance rejoignent chacun de ces trois niveaux. Bien sûr, un système unifié de maintien en puissance doit couvrir ces trois niveaux; toutefois, il importe de noter que le centre d'intérêt des activités de maintien en puissance varie sensiblement d'un niveau à l'autre. Chaque niveau subordonné obtient son soutien du niveau supérieur. L'efficacité du système de maintien en puissance dépend de la qualité de l'intégration de ces trois niveaux. Par ailleurs, il convient de mentionner que l'expression « maintien en puissance », selon la définition qu'en donne l'Armée de terre, ne fait pas partie de la terminologie courante des opérations interarmées. On emploie le terme administration pour désigner le système aux niveaux stratégique et opérationnel et l'expression soutien au combat pour désigner les activités de maintien en puissance au niveau tactique.

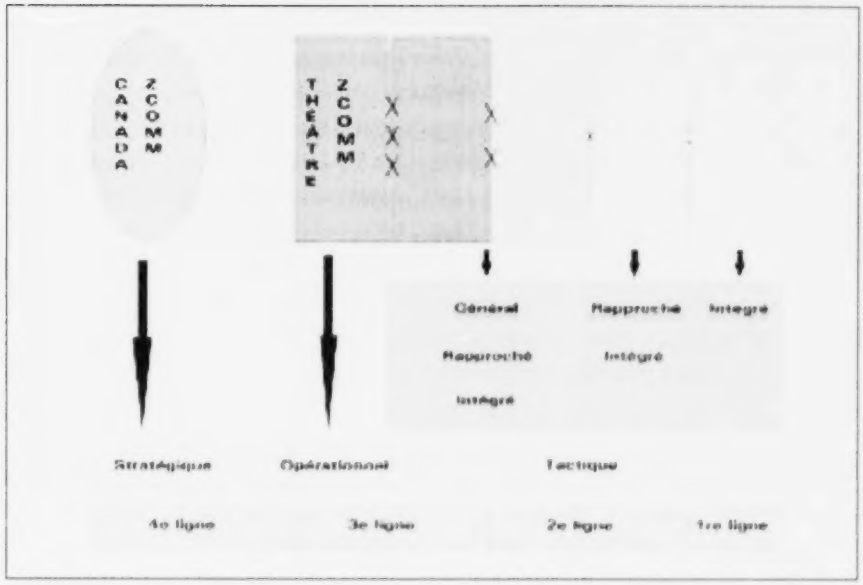

Figure 2 - 3 Niveaux de soutien[6]

a. **Maintien en puissance du niveau stratégique**. Dans son sens le plus large, le terme stratégie désigne l'emploi des ressources d'un pays pour atteindre des objectifs dits d'intérêt national. Logiquement, le système de maintien en puissance du niveau stratégique vise à soutenir ces objectifs nationaux. On trouve à ce niveau des activités comme la conception d'armes et d'équipement, la construction de bases et d'installations de soutien permanentes, la mobilisation et le mouvement de forces et de matériel depuis le Canada jusqu'au port de débarquement sur le théâtre. Bref, toutes les activités qui contribuent à la constitution du bassin de ressources de la

---

[6] Pour désigner les niveaux de soutien, on parlait auparavant de lignes. Dans la terminologie actuelle, les niveaux de soutien stratégique, opérationnel et tactique, selon le cas, ont remplacé les lignes. Le présent diagramme illustre les nouveaux niveaux de maintien en puissance par rapport à l'ancienne notion de ligne. Bien qu'on emploie encore fréquemment l'ancienne terminologie à l'intérieur de l'Armée de terre, la doctrine du maintien en puissance en vigueur est basée sur la notion de niveaux

base logistique de théâtre (BLT) peuvent être qualifiées de stratégiques. Le déplacement de ressources au-delà du port de débarquement sur le théâtre entre dans la catégorie des activités du niveau opérationnel.

b. **Maintien en puissance du niveau opérationnel**. Au niveau opérationnel, l'activité militaire est centrée sur la réalisation d'objectifs stratégiques au moyen de campagnes et d'opérations majeures sur le théâtre d'opérations. L'administration du niveau opérationnel soutient ces campagnes et opérations majeures. Du point de vue du maintien en puissance, le niveau opérationnel va du port de débarquement à l'avant de la limite arrière de la formation canadienne soutenue (c'est-à-dire le groupe-brigade ou la division mécanisée), et sert donc de lien entre l'effort administratif du niveau stratégique et le niveau tactique. L'administration du niveau opérationnel comporte le déplacement des ressources provenant du niveau stratégique ainsi que la coordination du soutien fourni par des entrepreneurs civils, les nations hôtes et les administrations militaires alliées. Elle englobe toutes les activités de soutien qui débordent la sphère du SC de niveau tactique et l'augmentation des forces avancées au moyen de ces ressources au besoin.

c. **Maintien en puissance du niveau tactique/Soutien au combat (SC)**. Au niveau tactique, les batailles, les engagements et les autres actions sont planifiés et exécutés dans le but de réaliser des objectifs militaires établis par le commandant du niveau opérationnel. La raison d'être du SC est le maintien des forces au combat, ce qui se fait par l'accomplissement comme tel des tâches de maintien en puissance, soient le ravitaillement, les services de santé, la gestion du matériel terrestre et l'administration du personnel. Le SC se divise en trois catégories, soit le soutien général, le soutien rapproché et le soutien intégré.

(1) **Soutien général (SG)**. Soutien fourni à l'ensemble de la force et non à une subdivision en particulier. À l'intérieur de la zone de combat, il s'agit du rapport de soutien le plus centralisé du système. Relativement statique, le soutien général s'articule autour de tâches longues et complexes. Habituellement, les unités du SC offrent un soutien général à la division ou au groupe-brigade depuis un point central. À titre d'exemples de tâches de maintien en puissance entrant dans la catégorie du soutien général, notons la réparation de véhicules à roues, le stockage d'approvisionnements pour l'ensemble de la formation, l'approvisionnement en articles généraux et techniques, les services de buanderie, bain et décontamination, les soins médicaux et l'évacuation des blessés ainsi que les services de soutien du personnel. Les unités de SG sont capables de renforcer les unités de SR.

(2) **Soutien rapproché (SR)**. Soutien fourni au commandant de la formation et correspondant aux tâches étroitement liées à ses opérations. En règle générale, les unités du SC de la formation exécutent les tâches en question dans un délai d'une journée au maximum. Les unités du SC qui offrent un soutien rapproché sont

extrêmement mobiles. À titre d'exemples de tâches de soutien rapproché, mentionnons la livraison d'approvisionnements de combat, la réparation et la récupération de véhicules blindés ainsi que les services de santé.

(3) **Soutien intégré**. Soutien organique fourni immédiatement au commandant d'une unité et portant sur les tâches étroitement liées à ses opérations. À l'intérieur de chaque zone des opérations, les organisations de soutien intégré se retrouvent à trois endroits, comme le montre la figure 2-3 :

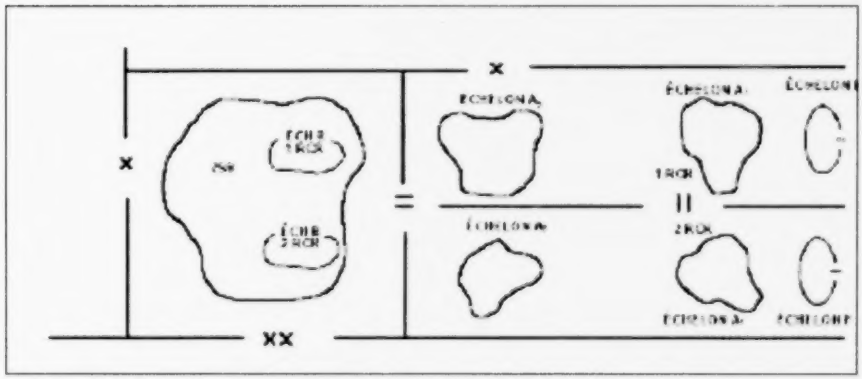

Figure 2 - 4 Le système d'échelons

(a) **Échelon F**. Soldats, véhicules et équipement dont l'unité a immédiatement besoin pour mener un combat.

(b) **Échelon A**. Soldats, véhicules et équipement qui doivent être facilement accessibles pour soutenir les troupes combattantes à tout moment durant la bataille. Les unités blindées et les autres unités à forte concentration de véhicules divisent habituellement cet échelon en deux, soit l'échelon A1 et l'échelon A2. L'échelon A1 assure le maintien en puissance d'instant en

instant, tandis que l'échelon A2, plus imposant, reste prêt à renforcer l'échelon A1 à l'avant. Toutefois, son rôle principal demeure le maintien en puissance quotidien de l'échelon F.

(c) **Échelon B**. Soldats, véhicules et équipement dont on n'a pas besoin aux échelons F ou A au cours du combat, mais qui font partie intégrale de l'administration courante de l'unité combattante.

LES SYSTÈMES DE MAINTIEN EN PUISSANCE

13. Quatre systèmes permettent l'exécution de la fonction de combat *maintien en puissance* :

a. Le système **de ravitaillement** fournit à la force en campagne les approvisionnements de combat, le matériel général et technique ainsi que tous les autres types de matériel dont elle a besoin pour combattre et vaincre sur le champ de bataille. Comme les autres systèmes, le système de ravitaillement vise à s'assurer que le commandant conserve toute sa liberté d'action en lui offrant l'éventail de choix tactiques soutenables le plus large possible dans le but de faciliter la manœuvre.

b. Le système **de gestion de l'équipement terrestre (SGET)** maximise l'équipement dont dispose le commandant pour le combat grâce à une gestion efficace de l'équipement. Le SGET est axée sur la réparation et la maintenance ou le remplacement rapides de l'équipement de combat. Le personnel affecté à ce système veille à la gestion du cycle de vie de l'équipement, ce qui va de l'acquisition et de la distribution à l'échelle nationale au soutien de l'équipement aux niveaux opérationnel et tactique. La gestion des stocks d'équipement de remplacement, des pièces de rechange et des outils ainsi que de l'équipement d'essai est également assurée à l'intérieur du SGET.

c. Le système **de soutien du personnel** vise la maximisation de l'efficacité au combat du personnel. Ce système comprend deux grandes ramifications : la gestion du personnel et les services du personnel. Le système de soutien du personnel joue un rôle important dans la cohésion de la force combattante. En satisfaisant aux nécessités de la vie, le système de soutien du personnel libère le commandant et les soldats des préoccupations liées à leurs besoins personnels. Ils peuvent donc consacrer toute leur énergie physique et mentale à leurs tâches militaires.

d. Le système **des services de santé (SS)** est un système unique et intégré qui va de la zone avant de la ZC au Canada. Le système des SS vise à maximiser le nombre de soldats entraînés au combat qui retournent au front après avoir reçu des soins au niveau le moins éloigné du front. Le système des SS doit multiplier et non restreindre les choix opérationnels en élargissant le plus possible les limites opérationnelles.

14. Le génie de maintien en puissance fait partie intégrante des éléments de maintien en puissance d'une force. Il ne s'agit pas d'un système comme telle, mais plutôt des nombreuses tâches que les membres du génie peuvent

accomplir sur le champ de bataille. Les avis, l'expertise technique, les ressources et les tâches du génie autres que les tâches de mobilité, de contre-mobilité et de surviabilité exécutées au cours d'opérations de combat font partie du génie de maintien en puissance. Des unités du génie, des entrepreneurs et la nation hôte, par le biais du soutien qu'elle fournit, peuvent conjuguer leurs efforts dans l'exécution des tâches du génie de maintien en puissance.

CHAPITRE 3
LE SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT

RÔLE

1. Le système de ravitaillement a pour rôle de fournir à la force en campagne les approvisionnements de combat, le matériel général et technique, le matériel de défense et tous les autres types de matériel dont elle a besoin pour combattre et vaincre sur le champ de bataille.

RÔLE

LE SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT

TÂCHES

- **Ravitaillement tactique**
- **Transport général**
- **Gestion et distribution du matériel**
- **Livraison aérienne**
- **Buanderie, bain et décontamination**
- **Poste**
- **Matériel récupéré / envoi à l'arrière de matériel**

RÉSUMÉ

LE SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT

2. Le système de ravitaillement est le moyen mis en place pour livrer aux forces combattantes se trouvant dans la zone de combat les approvisionnements de combat, le matériel de défense, les pièces de rechange ainsi que le matériel général et technique dont elles ont besoin. Le système de ravitaillement exploite le transport et l'approvisionnement, deux services complémentaires qui se retrouvent à tous les niveaux pour effectuer le ravitaillement.

3. Le système de ravitaillement pourrait être comparé à un vaste entonnoir débouchant sur la zone avant. À l'extrémité la plus large de l'entonnoir, on trouve la base de ressources stratégiques du Canada, la base logistique de théâtre (BLT) et différentes sources d'approvisionnement allant du soutien fourni par la nation hôte à l'industrie canadienne. À l'extrémité la plus étroite de l'entonnoir, on trouve l'élément de ravitaillement de SR qui effectue des livraisons à une unité de manœuvre. Plus on s'éloigne de la

LAZB, plus les éléments deviennent sophistiqués et spécialisés à l'intérieur du système de ravitaillement. Les niveaux supérieurs soutiennent les niveaux subalternes et, au besoin, augmentent les éléments situés à l'avant quand la situation tactique l'exige. Le système de ravitaillement permet donc d'acheminer, en un flot continu, du matériel des niveaux stratégique et opérationnel au soldat se trouvant à la LAZB.

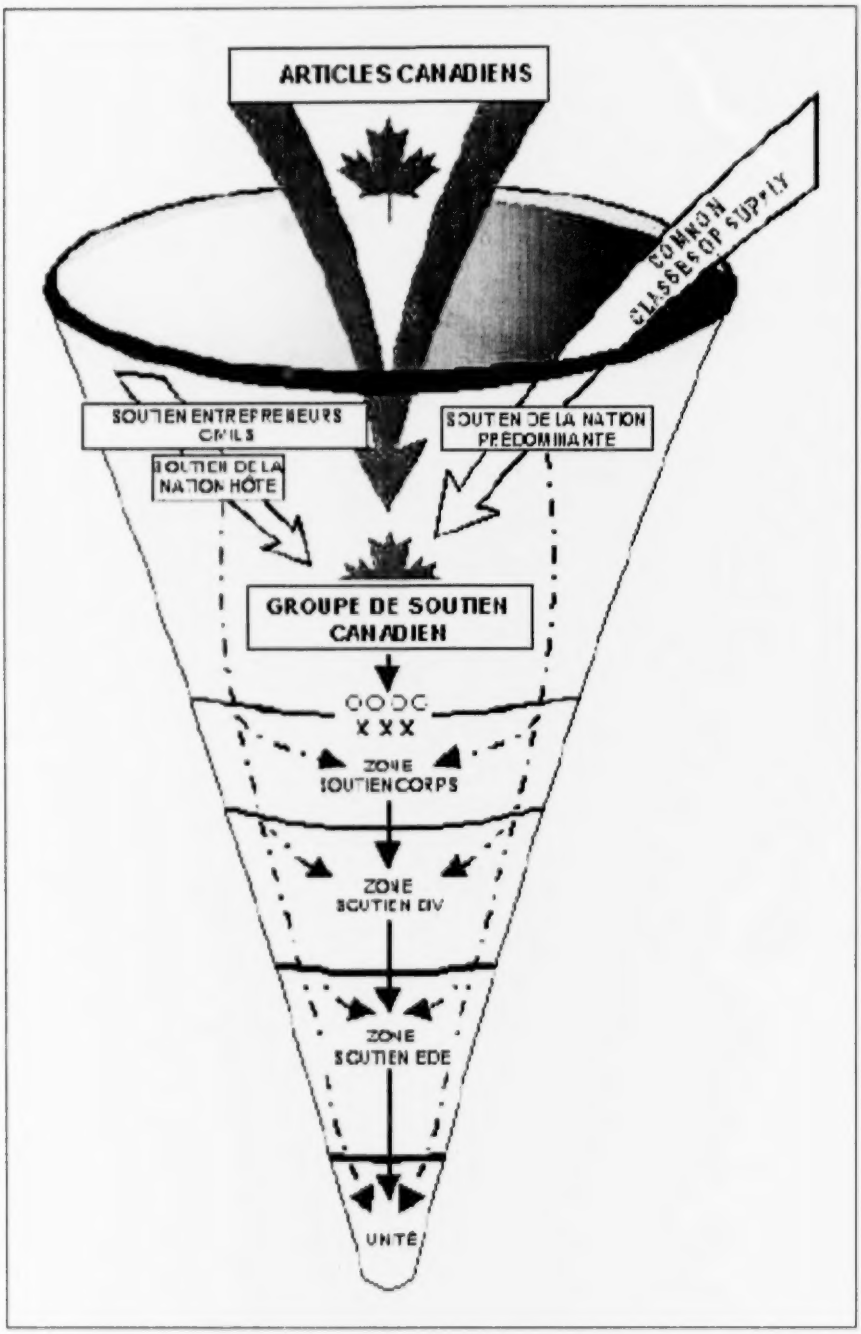

Figure 3 - 1 Système de raitaillement en entonnoir

4. **Politique d'inventaire**. Les commandants doivent évaluer régulièrement la disponibilité opérationnelle de leurs forces du point de vue des stocks d'approvisionnements de combat et rajuster ces stocks au besoin. « Quelle quantité d'approvisionnements garder et où les garder », voilà deux des épineuses questions qui se posent à l'égard de tout système moderne de ravitaillement et la réponse à ces questions est loin de faire l'unanimité parmi les alliés. L'Armée américaine a mis à l'essai une formule selon laquelle les unités ne conservent aucun stock et s'en remettent à un processus de « livraison juste à temps » assorti d'une technologie numérique pour répondre à leurs besoins. Malgré les avantages que présente le fait d'avoir une visibilité complète des articles en stock, les unités de l'Armée de terre continueront de transporter avec elles une dotation initiale répartie entre les échelons F, A1, A2 et B, tandis que les unités de SR de la formation transporteront la dotation de subsistance des unités. La dotation initiale correspond au matériel, calculé à partir d'un barème, que transportent les unités afin de posséder une certaine autosuffisance. En règle générale, la dotation initiale se compose d'approvisionnements de combat suffisants pour trois jours. Elle est calculée à partir d'une estimation de la consommation quotidienne. Le commandant peut modifier le volume de la dotation initiale. La dotation de subsistance, quant à elle, correspond au matériel, calculé à partir d'un barème, que les unités de SR de la formation transportent afin d'assurer l'autosuffisance de la formation. Elle se compose d'approvisionnements de combat suffisants pour une journée. Dans ce cas également, le volume de la dotation de subsistance peut être rajusté en fonction du plan du commandant.

5. **Matériel contrôlé**. Certains articles et certaines pièces d'équipement sont assujettis à une forme spéciale de contrôle en raison de leur grande valeur pour les opérations ou de leur rareté. Ces articles et pièces d'équipement entrent dans deux catégories, soit celles du matériel contrôlé et celle du matériel rationné. Le matériel contrôlé comprend les articles qui revêtent une grande valeur pour les opérations, comme les véhicules, les armes et les grands ensembles, et dont la distribution doit être autorisée par l'état-major des opérations de la formation concernée. Le matériel rationné comprend les articles en quantité limitée, comme les tentes ou les outils manuels, et dont la distribution doit être autorisée par l'état-major de l'approvisionnement de différents niveaux. Grâce au système de gestion du matériel, il est possible de retracer le matériel contrôlé et rationné à tous les niveaux. Quand les stocks d'un article contrôlé tombent en deçà d'un minimum convenu, l'état-major du SC de la formation prend les dispositions nécessaires pour en faire autoriser la distribution par

l'état-major des opérations. Des articles sont ajoutés ou retranchés de la liste avec l'accord de l'état-major des opérations. Le nombre d'articles considérés comme du matériel contrôlé devrait être le moins élevé possible. En effet, bien que les mesures de contrôle permettent à l'état-major de connaître le volume réel des stocks, elles ont également pour effet de ralentir la distribution aux unités. Les unités transmettent leurs demandes de matériel contrôlé de la manière habituelle. Quand l'unité de SR reçoit ces demandes, elle ne peut toutefois pas les combler automatiquement. Les demandes sont transmises à l'état-major de la formation afin que la distribution du matériel concerné soit autorisé. Une fois la distribution autorisée, l'unité de SR comble la demande. Les unités de SR et de SG peuvent conserver une quantité limitée de matériel contrôlé et rationné. La plupart du temps toutefois, ce matériel est détenu par les organisations d'approvisionnement de la Z COMM.

6. **Approvisionnement automatique et approvisionnement sur demande**. Le matériel est acheminé par le système de ravitaillement selon deux principes : l'approvisionnement automatique et l'approvisionnement sur demande. Comme son nom l'indique, l'approvisionnement automatique repose sur la distribution automatique de matériel, des approvisionnements de combat le plus souvent, en vertu d'un plan de maintien en puissance et selon les besoins opérationnels. Les systèmes d'information modernes permettent aux états-majors de la logistique d'ajuster avec précision l'approvisionnement automatique en fonction de la consommation réelle. Comme son nom l'indique également, l'approvisionnement sur demande repose sur la distribution de matériel à la demande d'une unité. Peu importe le degré de sophistication de la technologie sous-jacente à l'approvisionnement automatique, l'imprévu se produira toujours sur le champ de bataille. Cet imprévu est encore plus grand dans un contexte de guerre de manœuvre. C'est pourquoi les unités soutenues auront toujours à présenter des demandes d'articles et de services.

7. **Ravitaillement du niveau stratégique**. Le ravitaillement du niveau stratégique englobe l'ensemble de l'effort national, dont les décisions politiques et les activités industrielles permettant la production de ressources et leur projection sur le théâtre d'opérations. Ensemble, le Centre de coordination de la logistique de la Défense nationale (CCLDN) et l'équipe du maintien en puissance de l'état-major interarmées du QGDN sont responsables de la coordination du ravitaillement stratégique des Forces canadiennes. La formulation de la politique d'inventaire du théâtre

est une responsabilité stratégique. Par exemple, selon la politique stratégique en vigueur, des stocks suffisants pour 90 jours doivent être disponibles à un théâtre opérationnel. La politique repose sur le principe des trois 30, soit 30 jours d'approvisionnement au niveau opérationnel, 30 jours d'approvisionnement en route vers le théâtre et 30 jours d'approvisionnement en voie d'acquisition, de fabrication et de préparation pour expédition, au Canada.

8. **Ravitaillement du niveau opérationnel**. Le ravitaillement du niveau opérationnel va du déplacement de matériel à l'avant de la BLT à sa livraison au niveau tactique. En doctrine, le système de ravitaillement compte deux réseaux de distribution distincts – un réseau entièrement canadien et un autre basé sur le soutien de la nation prédominante/hôte. Dans un scénario faisant intervenir la division canadienne, le GSC ravitaille le GSD de la division canadienne en articles canadiens. Les articles d'approvisionnement des classes communes, comme les vivres et le carburant, sont fournis par la nation prédominante dans toute la mesure du possible (par exemple, le COSCA américain dans le modèle du X Allied Corps). Quand un groupe-brigade indépendant est déployé, le GSC doit à la fois assurer le ravitaillement opérationnel et offrir certains services de SG au niveau tactique. Le ravitaillement du niveau opérationnel est coordonné sur le théâtre par l'état-major du maintien en puissance du quartier général de la force interarmées, de concert avec l'état-major du GSC. Les éléments clés du ravitaillement opérationnel sont les éléments d'approvisionnement et de transport ainsi que les bataillons mobiles de soutien avancé (BMSA) du GSC. Ces unités du GSC sont chargées de transporter jusqu'aux unités de SR de la formation l'ensemble du matériel amené sur le théâtre par des ressources stratégiques. Pour de plus amples renseignements sur le ravitaillement du niveau opérationnel et sur les bataillons d'approvisionnement et de transport, prière de consulter la doctrine interarmées des Forces canadiennes exposée dans la publication B-GG-005-004/AF-013, « *Logistics Support to Canadian Forces Operations* ».

9. **Les BMSA**. Les BMSA sont des éléments uniques à l'intérieur du système de ravitaillement. Ils font partie de l'organisation du GSC, mais leur rôle est presque purement tactique. Ces unités offrent des services de SG semblables à ceux que les bataillons fonctionnels du GSD fournissent, mais elles n'existent pas dans la structure de maintien en puissance du groupe-brigade. Les BMSA peuvent être chargés d'organiser des points de maintien en puissance pour l'échange de matériel avec le GSD/bon svc de

SR. Ils peuvent également se rendre dans la zone de combat pour y livrer des pièces de rechange ou du matériel général et technique, ou pour y offrir à peu près tous les types de services de ravitaillement tactique dont l'élément de SR est incapable de s'occuper. Selon le modèle du X Allied Corps, un rapport de commandement et de contrôle sera prévu entre le BMSA et un groupe de soutien du corps du COSCA américain. De cette façon, le BMSA pourra s'approvisionner en articles courants (carburant/vivres/eau) auprès du COSCA et en articles canadiens auprès du bataillon d'approvisionnement du GSC. En bout de ligne, la vaste majorité du matériel destiné aux troupes canadiennes transitera par un point d'échange établi par le BMSA afin d'être livré au GSD et au bon svc de SR du groupe-brigade.

10. **Points de maintien en puissance**. Les points de maintien en puissance sont établis par le BMSA en soutien de la division théorique ou du groupe-brigade indépendant. Ces points de maintien en puissance font le pont entre le ravitaillement opérationnel et le ravitaillement tactique. Grâce à l'utilisation de nouveaux systèmes d'information et de la technologie numérique par le BMSA, ces points, qui sont actuellement de simples dépôts à des endroits donnés, deviendront de véritables activités de ravitaillement. Ces points comprennent les points de livraison de mun du niveau opérationnel, les dépôts de vivres, les dépôts de PP et les points de ravitaillement mixtes et possèdent des équipements, dont des moyens de transbordement (livraison directe à l'échelon par des ressources opérationnelles). Aux points de maintien en puissance, la formation canadienne déployée à l'avant trouvera des approvisionnements de combat et une gamme limitée d'articles critiques de consommation courante. C'est également aux points de maintien en puissance que les éléments de ravitaillement du SR trouveront les approvisionnements autres que les approvisionnements de combat demandés par les unités. Par exemple, le point de ravitaillement mixte du X Allied Corps recevrait ses approvisionnements courants du COSCA américain et conserverait également les articles canadiens demandés. Un point de ravitaillement mixte peut être organisé en fonction de la tâche à accomplir et contenir des stocks d'approvisionnements de combat suffisants pour plusieurs jours, en plus de se trouver assez à l'avant pour que les moyens de transport des bon svc de SR et du bon tpt du GSD assurent un ravitaillement quotidien. Étant donné que tous les points de maintien en puissance opérationnelle sont situés à l'avant et en raison de la nature des stocks qu'ils détiennent et de la nécessité qu'ils survivent, ils doivent être déplacés régulièrement. Pour éviter toute interruption du soutien, un point de maintien en puissance devrait épuiser peu à peu ses stocks pendant qu'un autre est établi ailleurs.

11. **Opérations de livraison tactique**. Les points de distribution du système de ravitaillement peuvent être parfaitement adaptés au plan tactique. Que la formation soit le X Allied Corps ou le groupe-brigade, tous les éléments de transport tactique manoeuvrant dans la zone de combat peuvent se charger des opérations de livraison. Les opérations de livraison tactique sont présentées ci-dessous :

a. **Point de livraison (PL)**. Points où les éléments de ravitaillement de SR livrent des biens aux ressources intégrées de transport de l'unité. Les PL offrent certains avantages étant donné qu'ils n'occupent le terrain que durant une courte période. Ils permettent également de réduire les mouvements administratifs dans la ZC avancée. Les PL centralisés présentent de légères différences. Contrairement au PL qui reste ouvert durant trente minutes et sert une unité (ou un groupe d'unités), le PL centralisé reste ouvert plus longtemps et ravitaille de nombreuses unités de manoeuvre.

b. **Points de livraison spécialisée**. Points de la taille d'un emplacement de peloton et contenant un seul type d'approvisionnements de combat (des munitions, par exemple). Ces points sont, eux aussi, mis en place et défendus par les ressources de ravitaillement du SR. Un grand nombre des défauts affligeant les PL n'affectent pas les points de livraison spécialisée, ces derniers étant disponibles quand l'unité soutenue en a besoin.

c. **Dépôts temporaires et programmes de stockage**. Les dépôts temporaires servent à constituer provisoirement un stock d'un bien nécessaire à l'exécution d'un plan tactique. Comme tous les stocks gardés à terre, les stocks des dépôts temporaires sont extrêmement vulnérables et l'état-major doit peser soigneusement le pour et le contre au cours de son analyse de la mission. Le plus souvent, des dépôts sont constitués au niveau divisionnaire par le bon tpt du GSD, mais un groupe-brigade indépendant peut également recourir à ce moyen. Dans ce dernier cas, le bon tpt du GSC ou la cie tpt du BMSA mènerait des opérations de stockage pour le groupe-brigade. En règle générale, les dépôts canadiens contiennent, sans y être limités, des munitions d'artillerie, des ressources du génie

et du matériel de défense.

12. **Ravitaillement du niveau tactique**. Le ravitaillement des deux formations canadiennes du X Allied Corps est légèrement différent. La division canadienne possède un groupe des services divisionnaires (GSD) dont les éléments de ravitaillement offrent l'ensemble du SR et du SG nécessaire à l'intérieur de la division. Le groupe-brigade indépendant possède un bataillon des services chargé du SR, tandis que le SG est assuré par le BMSA du niveau opérationnel.

a. **Ravitaillement tactique de la division canadienne**. Le GSD est une formation tactique intégrée à la division canadienne. Il assure le ravitaillement rapproché et général de la division, comme on peut le voir à la figure 3-2. Le GSD obtient son soutien opérationnel du COSCA américain et du GSC, par l'intermédiaire du point de maintien en puissance établi par le BMSA. Les éléments assurant le ravitaillement sont les suivants :

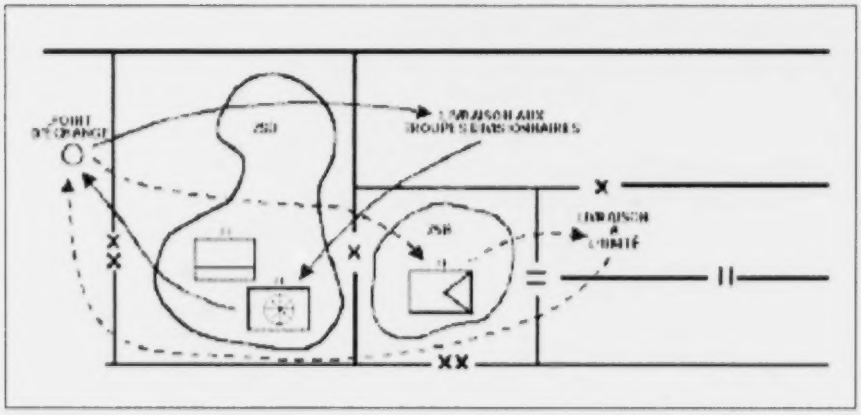

Figure 3 - 2 Ravitaillement tactique de la division Canadienne

(1) **Le bataillon de transport du GSD**. Situé dans la ZSD, le bon tpt GSD transporte la dotation de subsistance en approvisionnements de combat des unités de la troupe divisionnaire et contrôle tous les mouvements de matériel au nom de la division. Il met sur pied un centre de contrôle des mouvements (CCM) pour la division, lequel est habituellement co-implanté avec le centre de gestion du matériel (CGM) du bon

approvisionnement. La majeure partie des véhicules utilitaires du bon tpt sont équipés de systèmes de chargement palettisé (SCP), ce qui permet au bon tpt de stocker un plus grande nombre de produits. Le bon tpt du GSD sera en mesure de former des bon de ravitaillement mixte avec le bon approvisionnement du GSD afin d'offrir un SG mixte sur des L de C distinctes si le plan opérationnel l'exige.

(2) **Le bon approvisionnement du GSD**. Le bon approvisionnement du GSD se trouve dans la ZSD. Il a en sa possession les pièces de rechange plus volumineuses de la division ainsi que des articles généraux et techniques. Par ailleurs, le bon appro du GSD fournit, de façon centralisée, des services spécialisés de SG ainsi que des services de gestion du matériel, de buanderie, bain et décontamination et d'autres services auxiliaires, comme des services de réparation non technique et de contrôle de la qualité.

(3) **La compagnie d'approvisionnement et de transport du bon svc du GSD**. Chacun des trois bon svc du GSD possède une compagnie d'approvisionnement et de transport extrêmement mobile. La cie appro et tpt transporte la dotation de subsistance en approvisionnements de combat de sa brigade et peu exécuter des opérations de livraison tactique de tous genres. Exceptionnellement, la cie appro et tpt prend part à des opérations de stockage, par exemple si la dotation de subsistance est conservée à terre et que le commandant en accepte le risque. La cie s'approvisionne chaque jour auprès du BMSA, lequel a en sa possession des approvisionnements de combat des classes communes provenant du COSCA ainsi que des articles canadiens.

(4) **Ravitaillement tactique du groupe-brigade**

indépendant. Un groupe-brigade indépendant est une formation, qui possède les éléments de combat habituels d'une brigade ainsi que des ressources d'appui au combat et de SC qui lui permettent de mener des opérations indépendantes. Toutefois, le groupe-brigade ne possède pas de GSD pour son SG en matière de ravitaillement. La seule capacité de ravitaillement intégrée au groupe-brigade est le ravitaillement en approvisionnements de combat, que la cie appro et tpt du bon svc de SR, garde à bord de véhicules. est La cie appro et tpt du bon svc de SR transporte la dotation de subsistance en approvisionnements de combat de la brigade et livre des articles d'approvisionnement d'autres classes sur demande. La cie appro et tpt fait le trajet prévu par le cycle de ravitaillement entre les unités du groupe-brigade et le BMSA. Le reste du matériel, au niveau du SG, est gardé par les éléments avancés du GSC. Les articles d'approvisionnement autres que les approvisionnements de combat sont amenés à l'avant par des éléments de SG du GSC, ou bien la cie appro et tpt va les chercher au point de maintien en puissance, suivant le cycle de ravitaillement normal.

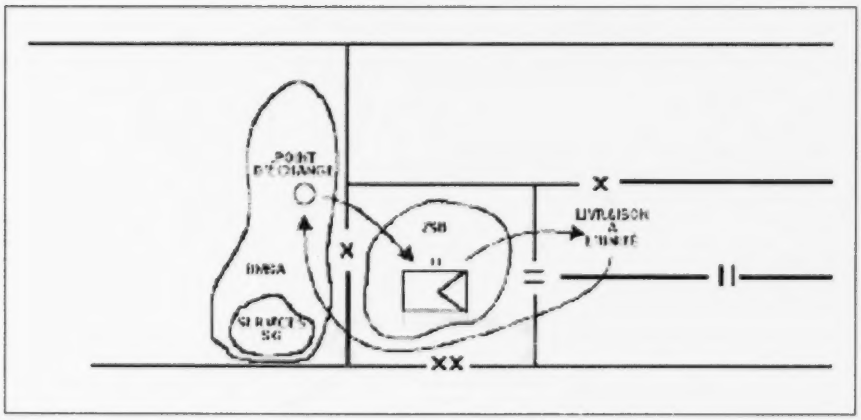

Figure 3 - 3 Ravitaillement tactique du groupe-brigade indépendant

TÂCHES À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME DE RAVITAILLEMENT

13. **Ravitaillement tactique**. Dans un scénario faisant intervenir la division canadienne ou le groupe-brigade indépendant, les éléments de ravitaillement de SR/SG comblent chaque jour les demandes des unités, ce qui constitue le ravitaillement tactique. La durée du cycle de ravitaillement tactique est habituellement de 24 heures. Les articles qui constituent des besoins opérationnels immédiats (BOI) sont toujours livrés le plus vite possible par les éléments de ravitaillement de SG. Le système de ravitaillement peut fournir toutes les classes d'articles d'approvisionnement, à l'exception des fournitures médicales, lesquelles relèvent du système des SS décrit au chapitre 6. La livraison des approvisionnements de combat (carburant, munitions, vivres et eau) se fait normalement à part en raison du taux de consommation élevé de ces articles. À l'intérieur du système de ravitaillement, ces articles empruntent une « voie rapide » de manière à en assurer automatiquement la livraison chaque jour. Toutes les autres classes d'articles d'approvisionnement sont habituellement livrées sur demande et comprennent : le matériel général et technique, le matériel de défense, le matériel du génie, les pièces de rechange et les produits finis importants. Le processus de livraison tactique à l'intérieur du système de ravitaillement est illustré aux figures 3-2 et 3-3.

14. **Transport général**. Les véhicules militaires du système de ravitaillement sont tous capables d'effectuer des tâches de transport général, comme le transport de troupes, la livraison de véhicules blindés de combat et de gros emsembles et le mouvement vers l'avant des remplaçants. Les principales ressources de transport général se trouvent au niveau du SG, c'est-à-dire dans le bon tpt du GSD, dans le BMSA et dans la cie appro et tpt du bon svc de SR.

15. **Gestion et distribution du matériel**. Par gestion du matériel, on entend l'aspect du maintien en puissance qui, outre la détermination des besoins, porte sur la gestion, le catalogage, l'acquisition, l'entreposage, la distribution, la révision et la disposition du matériel. Sur un théâtre d'opérations, le système de gestion du matériel est formée des éléments responsables de l'inventaire dans les installations d'entreposage et centres de gestion du matériel (CGM) de l'ensemble du système de ravitaillement. Le CGM que l'on trouve à chaque niveau est le pivot du système de gestion du matériel. Il gère les biens relevant du quartier général du niveau en cause; remplit les demandes des unités soutenues en expédiant directement les articles concernés depuis n'importe quelle source faisant partie de sa

sphère de compétence; et formule des recommandations à l'intention de l'état-major au sujet du niveau des stocks et des articles à ajouter ou à retrancher des stocks. Le CGM est véritablement le centre nerveux du système de ravitaillement. Le CGM de chaque niveau travaille en étroite collaboration avec le centre de contrôle des mouvements (CCM) pour la livraison du matériel.

16. **Livraison aérienne**. À tous les niveaux à l'intérieur du système de ravitaillement, on doit pouvoir effectuer des livraisons aériennes, ce qui comprend la capacité, au niveau tant du SG que du SR tactiques, de transporter par hélicoptère des charges sous élingue jusqu'aux unités de manoeuvre.

17. **Buanderie, bain et décontamination**. Ces services sont importants car ils favorisent la surviabilité, particulièrement du personnel et de l'équipement contaminés. L'Armée de terre applique une politique de décontamination autant que ce peut, mais acepte de combattre même si la décontamination n'est pas complète ou possible. En règle générale, on ne distribue pas de produits contaminés et les stocks contaminés sont gardés à part jusqu'à ce qu'ils soient entièrement décontaminés. En cas d'urgence, si les stocks non contaminés sont insuffisants, il arrive qu'on distribue des produits contaminés. Le cas échéant, des produits contaminés sont d'abord distribués à des unités contaminées elles aussi par le même agent. La livraison de stocks contaminés à une unité non contaminée constitue une mesure exceptionnelle. Les organisations de buanderie, bain et décontamination de tous les niveaux sont structurées de manière à pouvoir fonctionner en détachements autosuffisants, capables d'offrir immédiatement un soutien et des services aux unités et formations de manœuvre là où elles se trouvent. Ces services doivent être contrôlés de façon centrale, mais les opérations doivent être décentralisées pour être le plus efficaces possible.

18. **Poste.** Un bureau de poste des Forces canadiennes (BPFC) offrant toute la gamme des services postaux est établi sur le théâtre d'opérations. Le transport du courrier officiel et personnel à l'intérieur du théâtre est une tâche qui incombe au système de ravitaillement et le courrier est échangé en même temps que les approvisionnements. Pour faciliter la livraison du courrier, les BPFC sont souvent co-implantés avec les éléments de ravitaillement.

19. **Matériel récupéré/envoi à l'arrière de matériel**. Les articles qui peuvent être réparés et réutilisés, comme les pièces de rechange usagées, l'équipement en panne et le matériel récupéré, sont envoyés à l'arrière par les moyens les plus sensés, c'est-à-dire le système de ravitaillement ou le système de gestion de l'équipement terrestre qui fait l'objet du prochain chapitre. Aux niveaux opérationnel et tactique, il est possible de tirer de précieux enseignements en notant des tendances dans l'usure des pièces qui passent inaperçues au niveau tactique.

RÉSUMÉ

20. Le système de ravitaillement peut être comparé à un entonnoir géant dont l'extrémité la plus large correspondrait au niveau stratégique et l'extrémité la plus étroite, au niveau tactique. Le système, dont le point d'aboutissement est le front, achemine le matériel sans heurts et de façon continue des niveaux stratégique et opérationnel au combattant situé à la LAZB, automatiquement ou sur demande. Dans un scénario faisant intervenir une division, le système peut être raccordé à un COSCA américain. Dans un contexte où un groupe-brigade indépendant serait déployé, des services de ravitaillement de SG provenant du GSC seraient amenés à l'avant. Malgré les nombreuses sources auxquelles s'approvisionne le système de nos jours, les unités de manœuvre s'en remettent entièrement à l'élément de ravitaillement de SR pour la coordination du soutien. De cette façon, on parvient à s'assurer que ce qui se passe derrière la limite arrière de la formation, en dépit de l'immense complexité du réseau de ravitaillement, demeure transparent. Les éléments de ravitaillement tactique se servent de PL, de points de livraison spécialisée et de dépôts temporaires pour livrer le matériel.

CHAPITRE 4
LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE

RÔLE

1. Le rôle du système de gestion de l'équipement terrestre (SGET) consiste à préserver la capacité opérationnelle de l'ensemble de l'équipement terrestre.

RÔLE

LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE

TÂCHES

- **Maintenance**
- **Récupération**
- **Gestion des pièces de rechange**
- **Instruction technique**
- **Acquisition et disposition**

RÉSUMÉ

LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE

2. Les systèmes d'arme et véhicules de combat modernes coûtent cher et leur production prend beaucoup de temps. L'équipement que l'on trouve désormais sur le champ de bataille est donc devenu une ressource rare et précieuse. Certes, des pratiques de gestion rigoureuses et efficaces doivent entourer le système de soutien de l'équipement, mais le système doit aussi être fonctionnelle et viable sur un champ de bataille. Entièrement intégré, coordonné et autosuffisant, le SGET s'occupe de tous les aspects de la gestion de l'équipement et est conçue de manière à offrir un soutien depuis l'usine jusqu'au front. La gestion de l'équipement englobe la planification, l'acquisition, la mise en service, la maintenance et la disposition de l'équipement. Par équipement, on entend l'ensemble des articles non consommables prévus en dotation pour les individus et formations.[7]

3. Le personnel affecté au SGET doit maintenir l'équipement à l'état de préparation voulu pour l'exécution d'un plan et rend des comptes à cet

---

[7] AAP-6 (U) *Glossaire OTAN de termes et définitions*

égard au commandant. Il est le seul point de contact pour l'ensemble des questions concernant l'équipement. Le SGET repose sur un concept de soutien progressif et homogène dont le point d'aboutissement est le front. Les soldats affectés au SGET sont extrêmement compétents et polyvalents, ce qui donne au système son extraordinaire souplesse et lui permet de centraliser/décentraliser rapidement ses ressources au gré de la situation.

4. Le soutien qu'offre le SGET aux différents niveaux de maintien en puissance est illustré à la figure 4-1 et peut être décrit comme suit :

a. **Niveau tactique**. Au niveau tactique, le SGET rétablit la capacité de l'équipement en le réparant ou, dans une mesure limitée, en le remplaçant. Par ailleurs, elle s'occupe de planification et de coordination en vue d'un emploi optimum de ses ressources, ce qui comporte l'envoi d'équipement à l'arrière et la répartition de la charge de travail. L'équipement est classé en équipement prioritaire et équipement non prioritaire, suivant les indications du commandant quant à l'importance des systèmes en cause pour l'opération. Habituellement, l'équipement prioritaire comprend les véhicules A (combat), les véhicules B essentiels (sans blindage) et les systèmes d'arme majeurs. L'équipement non prioritaire, quant à lui, comprend les véhicules B et C (véh lourds du génie), les armes légères, l'équipement auxiliaire et les pièces de rechange. Le SGET fonctionne comme suit :

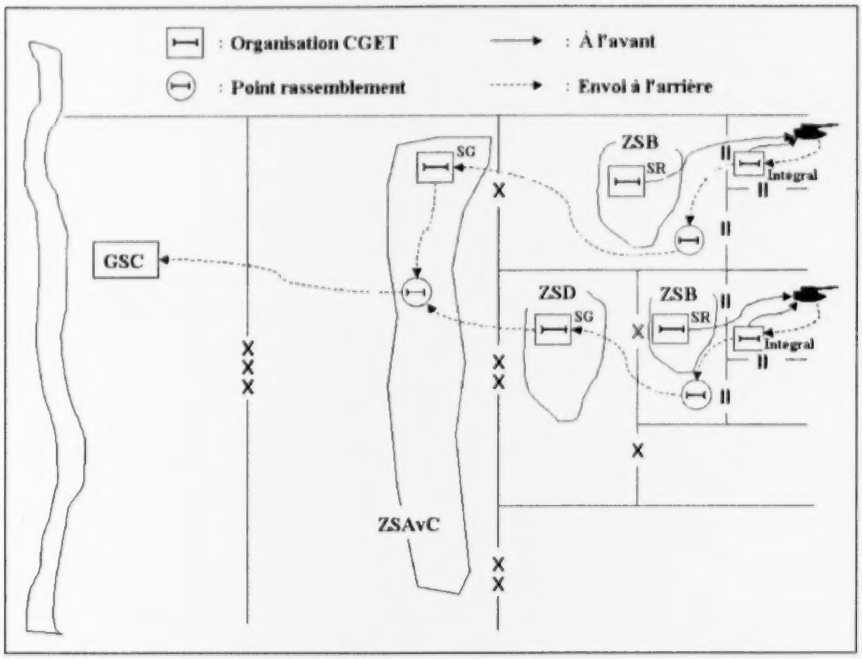

Figure 4 - 1 Le Système de gestion de l'équipement terrestre

(a) **Soutien intégré**. Il s'agit du soutien organique fourni par le SGET au cmdt d'une unité dans le but de soutenir l'ensemble de l'équipement de l'unité. À ce niveau, le travail est axé sur le rétablissement de la capacité opérationnelle des pertes dans un court délai (moins de quatre heures habituellement). Parmi le travail effectué, notons ce qui suit : maintenance par l'opérateur, maintenance préventive, réparation de certains dommages attribuables au combat, remplacement de l'équipement mineur, modifications, extraction et redressement, envoi à l'arrière au point de rassemblement de l'équipement (PRE), dégagement d'itinéraire, interdiction d'équipement (destruction) et comptabilisation de l'équipement. Pour l'équipement prioritaire, le soutien

est apporté le plus à l'avant possible (échelon A1), suivant la situation tactique, de manière à ce que l'équipement retourne immédiatement au combat, ce qui permet de maximiser la puissance de combat. L'équipement non prioritaire est habituellement envoyé à l'arrière à l'échelon A2 où il est remis en état de marche. Les organisations intégrées du SGET comprennent l'ensemble des pelotons/troupes/détachements de maintenance des unités.

(b) **Soutien rapproché (SR)**. Soutien fourni par le SGET au commandant d'une formation à l'égard de l'équipement prioritaire qui peut être remis en état de marche dans un délai d'un jour. Le travail se limite à la réparation des dommages attribuables au combat et aux travaux de maintenance corrective, ce qui se fait en remplaçant des ensembles majeurs. Si la situation tactique le permet, le SR est fourni à l'endroit même où se trouve la perte. Au besoin, les ressources de SR augmentent les ressources de soutien du SGET intégrées à l'unité. La compagnie de maintenance du bataillon des services de soutien rapproché joue le rôle d'élément de SR du SGET.

(c) **Soutien général (SG)**. Soutien fourni par le SGET à tous les éléments de la force et qui n'est pas déjà offert par une organisation intégrée ou par une organisation de SR du système. Ce soutien porte sur l'équipement non prioritaire pouvant être remis en état de marche. Les ressources de SG

soutiennent également les unités qui ne possèdent pas de ressources intégrées du SGET et augmentent les organisations intégrées et de SR du SGET dont les ressources sont insuffisantes ou la charge de travail excessive. Parmi les travaux de soutien général, notons ce qui suit : maintenance corrective au moyen du remplacement d'ensembles majeurs, modifications, remise en état de composantes secondaires, répartition des pertes entre les organisations latérales du système, envoi d'équipement du PRE au point d'envoi à l'arrière (PEVAR) et dégagement d'itinéraire. Les organisations de SG du SGET étant situées à l'arrière, elles peuvent envoyer plus à l'arrière l'équipement hors d'usage vers un emplacement centralisé où davantage de ressources peuvent être consacrées à la production plutôt qu'à la surviabilité sur le champ de bataille.

L'organisation de SG du SGET est située dans la ZSD quand elle soutient la division canadienne, et dans la ZSC quand elle soutient le groupe-brigade indépendant. Le bon maint du GSD joue le rôle d'organisation de SG du SGET.

b. **Niveau opérationnel**. Au niveau opérationnel, le SGET s'occupe de tâches de gestion de l'équipement plus complexes. Le SGET soutient le commandant du théâtre et, à cette fin, il s'assure de la capacité opérationnelle de

l'ensemble de l'équipement terrestre, à partir du moment où il arrive sur le théâtre et jusqu'au moment où il est distribué à la division canadienne ou au groupe-brigade indépendant, ou à une formation interarmées de la Force aérienne ou de la Marine. À ce niveau, le soutien comprend les tâches suivantes : remise en état d'ensembles majeurs à verser dans les stocks du système de ravitaillement, inspection et attestation des livraisons d'équipement, mise en service de nouvel équipement, acquisition d'équipement sur le théâtre, comptabilisation, instruction technique sur l'équipement particulier au théâtre, préservation, récupération, réforme et disposition de l'équipement. À ce niveau s'effectue également un important travail d'état-major, comme la coordination du soutien de l'équipement canadien fourni par la nation hôte ou d'autres forces militaires alliées et la coordination des efforts avec les entrepreneurs canadiens s'occupant de l'équipement. Ce niveau se retrouve habituellement à une BLT. L'organisation responsable du SGET au niveau opérationnel est le bataillon de maintenance du GSC.

c. **Niveau stratégique**. À ce niveau, le SGET s'occupe de trouver du nouvel équipement pour maintenir en puissance l'effort opérationnel. Parmi les tâches de soutien, notons ce qui suit : recherche et développement, grands projets d'acquisition de l'État, ingénierie et conception, plan de maintenance, plan de distribution, gestion du cycle de vie, instruction technique individuelle et formulation des politiques, des directives, des procédures et de la doctrine du SGET. Ces tâches sont confiées aux états-majors de la gestion de l'équipement terrestre du Quartier général de la Défense nationale.

5. **Politique de remplacement**. Il existe plusieurs moyens de maintenir la capacité opérationnelle de l'équipement. Bien que la rareté de l'équipement commande un recours maximal à la maintenance, le remplacement de l'équipement répond souvent mieux aux besoins tactiques du commandant. C'est au SGET qu'il incombe de prendre une décision quant à l'opportunité de remplacer l'équipement. La comptabilisation et la distribution de l'équipement sont des tâches de ravitaillement. Par souci d'efficience et d'efficacité toutefois, le SGET garde et échange une quantité limitée d'équipements mineurs autres que des véhicules pour pouvoir

remplacer immédiatement ceux qui doivent l'être. Un véhicule est automatiquement remplacé par le système de ravitaillement dès que le SGET a établi que la restauration de la capacité opérationnelle du véhicule exigeait une intervention duSGET du niveau opérationnel.

6. **Politique relative à l'emprunt de pièces, à la cannibalisation et à la récupération**. Par emprunt de pièces, on entend l'opération contrôlée qui consiste à prélever d'un équipement des pièces en bon état avec l'intention de les remplacer quand il s'agit du moyen le plus rapide de remettre un autre équipement en bon état. L'emprunt de pièces peut être autorisé par un cmdt, lequel délègue habituellement ce pouvoir à son officier de la maintenance. La cannibalisation diffère de l'emprunt de pièces en ce sens qu'on n'a pas l'intention de remplacer les pièces prélevées et que cette opération est autorisée uniquement pour le prélèvement de pièces sur un équipement à réformer. En conséquence, l'autorisation ne peut provenir que du niveau habilité à distribuer un équipement de remplacement. Dans le cas des véhicules, c'est le commandant opérationnel qui est habilité à donner une telle autorisation. Enfin, la récupération consiste à prélever de l'équipement rejeté, réformé ou abandonné des pièces de rechange avec l'intention de les réutiliser. On n'a pas besoin d'autorisation pour ce faire, mais les pièces récupérées doivent immédiatement être inventoriées et ajoutées aux stocks.

TÂCHES DU SYSTÈME DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE

7. **Maintenance.** La maintenance comprend toutes les mesures visant à garder ou à remettre l'équipement dans un état donné. Les tâches de maintenance sont axées sur la phase du cycle de vie de l'équipement qui correspond à la période d'utilisation. Parmi ces tâches, notons ce qui suit : prévention (inspections, entretien courant, révision, réfection, modernisation, préservation, restriction sur l'emploi d'équipement et préparation en vue d'opérations spéciales); correction (diagnostic, réparation et révision); modification; et inspection technique.

8. **Récupération**. Parmi les tâches de récupération, notons les suivantes : extraction et redressement, envoi à l'arrière et répartition de la charge de travail, nettoyage du champ de bataille et tâches entourant les obstacles. Les tâches de récupération ont notamment pour but d'empêcher l'ennemi d'utiliser l'équipement et d'accélérer la remise en service de l'équipement. Les ressources de récupération peuvent également contribuer directement au

succès des opérations de combat en gardant les itinéraires dégagés pour le mouvement tactique et logistique de troupes et d'approvisionnements.

9. L'envoi à l'arrière de véhicules et de grands ensembles (p. ex., systèmes d'arme et génératrices) se fait au moyen de points de rassemblement de l'équipement (PRE) établis de manière à optimiser l'emploi des ressources de récupération. Les PRE où sont rassemblées les pertes envoyées à l'arrière par les organisations intégrées du SGET sont exploités par des éléments de SR du SGET et les pertes qu'on y trouve sont amenées au PEVAR par des éléments de SG du SGET. Les PEVAR sont exploités par des éléments de SG du SGET et ce sont des éléments du SGET du niveau opérationnel qui viennent y chercher les pertes.

10. **Gestion des pièces de rechange**. La gestion des pièces de rechange est une responsabilité qui incombe au SGET, mais leur distribution est du ressort du système de ravitaillement. L'aspect le plus important de la gestion des pièces de rechange consiste à prévoir, avec exactitude, le taux de consommation à partir de la fiabilité de l'équipement et des prévisions quant aux dommages que la bataille causera. Ce taux sert à établir les quantités à entreposer/transporter et devient le principal facteur à prendre en considération dans l'établissement d'une liste d'ensembles contrôlés. Parmi les autres tâches de gestion des pièces de rechange, notons ce qui suit : achat (nouvel équipement) et établissement des barèmes (équipement en service); acquisition (y compris emprunt de pièces, cannibalisation et récupération); directive d'entreposage (p. ex., durée de conservation); remise en état des pièces réparables; et disposition.

11. **Instruction technique**. Les soldats affectés au SGET doivent posséder les habiletés et connaissances qui leur permettent de bien s'acquitter de l'ensemble des tâches de gestion de l'équipement à tous les niveaux de maintien en puissance. Étant donné le caractère décentralisé du SGET, de petites équipes doivent souvent travailler dans le plus grand isolement, d'où la nécessité que le personnel subalterne possède une solide formation. Par ailleurs, en raison de la technologie présente sur le champ de bataille moderne, les membres du personnel du SGET reçoivent une formation technique poussée sur une vaste gamme de fonctions de gestion de l'équipement de manière à demeurer polyvalents et souples. Pour survivre et travailler sur le champ de bataille, les membres du personnel du SGET doivent également posséder les habiletés et connaissances leur permettant d'appliquer les tactiques élémentaires des sections et pelotons d'infanterie. L'instruction formelle est dispensée, en bonne partie, au niveau stratégique et, dans une moindre mesure, au niveau opérationnel. L'instruction en

cours d'emploi est continue au niveau tactique et les commandants du SGET doivent veiller à ce que leurs troupes conservent une expertise technique de haut calibre.

12. **Acquisition et disposition**. Le SGET joue un rôle prépondérant dans la conception, dans l'évaluation et dans le choix du nouvel équipement terrestre, et collabore aux activités de gestion de projet et de conception de systèmes entourant l'acquisition d'équipement, le soutien de l'équipement en service et la disposition d'équipement. Les responsabilités sont les mêmes, qu'il s'agisse de faire l'acquisition d'une flotte complète de véhicules blindés légers au niveau stratégique ou de scies à chaîne au niveau tactique. Le personnel du SGET s'assure que le nouvel équipement peut accomplir la mission pour laquelle il est acheté, survivre sur le champ de bataille et rester fiable, et il veille également à ce que les quantités requises soient achetées de manière qu'on parvienne à l'état de préparation nécessaire à l'accomplissement de la mission. Quand un équipement ne remplit plus son rôle, le personnel du SGET veille à ce qu'il soit réformé et à ce qu'on en dispose de la manière la plus efficiente possible, parfois après avoir récupéré des pièces. Cette souplesse est le catalyseur qui assure une distribution rapide et économique de l'équipement.

RÉSUMÉ

13. Le SGET sert de prolongement au programme national de gestion de l'équipement, dont il a adopté les principes de gestion, en fournissant au commandant un soutien allant du niveau stratégique au niveau tactique. Le SGET intègre en un tout homogène les fonctions de soutien qui permettent de fournir l'équipement nécessaire de la manière la plus efficiente possible tout en maintenant un juste équilibre entre, d'une part, les impératifs de fiabilité, de maintenabilité et de disponibilité et, d'autre part, les contraintes budgétaires à respecter.

CHAPITRE 5
LE SYSTÈME DE SOUTIEN DU PERSONNEL

RÔLE

1. Le rôle du système de soutien du personnel consiste à optimiser l'efficacité au combat du personnel en maintenant le moral à un niveau élevé.

RÔLE

LE SYSTÈME DE SOUTIEN DU PERSONNEL

TÂCHES

- **Remplacement du personnel**
- **Dossiers du personnel**
- **Services financiers**
- **Agréments**
- **Services postaux**
- **Services juridiques**
- **Services d'aumônerie**
- **Services de police militaire**
- **Affaires mortuaires**

RÉSUMÉ

LE SYSTÈME DE SOUTIEN DU PERSONNEL

2. Le système de soutien du personnel englobe l'ensemble des services du personnel nécessaires à la préservation de l'intégrité de la force combattante ainsi qu'au maintien de la cohésion et de l'efficacité au combat grâce à un moral élevé. Parmi les tâches à cet égard, notons le remplacement du personnel et des véhicules avec équipage, les services financiers, les services d'aumônerie, les services juridiques, les services de police, les affaires mortuaires et la tenue des dossiers. À noter que les services de santé font également partie du soutien du personnel. Toutefois, compte tenu de l'importance que leur accorde la doctrine canadienne, un système distinct, soit celui des services de santé (SS), a été mis en place. Le système des SS est décrit au chapitre 6.

3. Le système de soutien du personnel passe par les niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Au niveau stratégique, les politiques de soutien du personnel sont formulées et planifiées en vue du maintien en puissance de toute mission opérationnelle. Le nombre de remplaçants nécessaires ainsi

que la mesure dans laquelle d'autres services doivent être offerts sont déterminés à partir des premières prévisions établies à des fins de planification. Le plan stratégique oriente le soutien du personnel et la façon dont ce soutien sera fourni.

4. Au niveau opérationnel, on accueille les remplaçants et on prend livraison des autres ressources qui arrivent sur le théâtre d'opérations, puis on les prépare en vue de leur emploi ou de leur utilisation par la force tactique. Le GSC est responsable de la coordination du soutien du personnel et du mouvement du personnel et des autres ressources jusqu'au niveau tactique, selon les besoins.

5. Le reste du présent chapitre est consacré au soutien du personnel au niveau tactique, c'est-à-dire dans la zone de combat. On y trouve une description des tâches accomplies à l'intérieur du système de soutien du personnel ainsi que des méthodes habituellement employées pour fournir ce soutien.

TÂCHES DU SYSTÈME DE SOUTIEN DU PERSONNEL

6. **Remplacement du personnel**. Dans le cadre de toute opération, des remplaçants doivent arriver régulièrement pour prendre la place des soldats tués, blessés, malades ou évacués pour toutes sortes de raisons. Le nombre de remplaçants dépend du type d'opération. En situation de guerre, le nombre de pertes, attribuables ou non au combat, sera probablement élevé. Au cours d'OAG, les pertes enregistrées ne sont habituellement pas attribuables au combat et le nombre de remplaçants nécessaires est moins élevé. Il existe trois catégories de remplaçants : les remplaçants individuels, les remplaçants en groupes constitués et les équipages de remplacement pour véhicules avec équipage.

a. **Remplaçants individuels**. Les qualifications et grades des remplaçants nécessaires sont établis à l'avance. Dans le cadre de la planification de l'opération, on évaluera le nombre de remplaçants nécessaires en se basant sur des données chronologiques. À leur arrivée sur le théâtre, les remplaçants possèdent déjà les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, de même que les habiletés de base de tout soldat. Le GSC veille à ce que les remplaçants reçoivent une instruction d'acclimatation les préparant à leur emploi à l'intérieur de

la force tactique. Quand les remplaçants sont prêts, les commandants tactiques sont informés des disponibilités selon le groupe professionnel militaire (GPM) et le grade. Les remplaçants sont ensuite affectés à une formation ou unité tactique, suivant les besoins tactiques du moment. Les remplaçants sont amenés depuis le GSC dans la Z COMM, où ils ont achevé leur instruction, à la ZC. Suivant la situation, ils peuvent être amenés jusqu'à l'emplacement de l'élément avancé du GSC, c'est-à-dire le BMSA, dans la zone arrière du corps, puis à l'emplacement du bataillon des services de soutien rapproché et enfin jusqu'à l'emplacement de leur nouvelle unité. Si le commandant le demande, les remplaçants peuvent emprunter un itinéraire plus direct.

b. **Groupes constitués**. Il arrive que les prévisions établies pour certaines opérations entrevoient un nombre important de pertes, particulièrement dans les unités d'infanterie, de l'Arme blindée, d'artillerie et du génie de campagne. Il est souvent avantageux de disposer de groupes de remplacement, comme des compagnies ou pelotons d'infanterie, des escadrons ou troupes blindés, des batteries ou troupes d'artillerie et des troupes ou sections du génie, prêts à être employés comme tels. Dans ces cas, les groupes ont déjà achevé l'instruction nécessaire à leur emploi au niveau prévu. L'intégration à la nouvelle unité ou sous-unité s'en trouve facilitée, ce qui contribue à augmenter l'efficacité au combat. Le commandant tactique sera très intéressé à ce que des groupes constitués existent et ils les affectera à des unités le moment venu. En règle générale, les groupes constitués quittent la Z COMM pour se rendre directement à leurs nouvelles unités.

c. **Équipages de remplacement pour véhicules avec équipage**. Certains équipements, comme les chars, les obusiers, certaines armes antiaériennes et les hélicoptères, forment un tout avec leur équipage. Dans ces cas, l'instruction axée sur l'opération est dispensée avant que les véhicules avec équipages soient déployés à l'avant de la Z COMM. Le GSC reçoit les équipements de cette nature sur le théâtre, les prépare en vue de leur utilisation,

puis leur attribue un équipage. Quand les équipages ont reçu l'instruction requise, les véhicules, avec leur équipage, sont envoyés à l'avant en tant que véhicules de remplacement individuel avec équipage ou à l'intérieur de groupes constitués. Ils peuvent emprunter le même itinéraire que les remplaçants individuels, ou être envoyés directement à leur nouvelle unité.

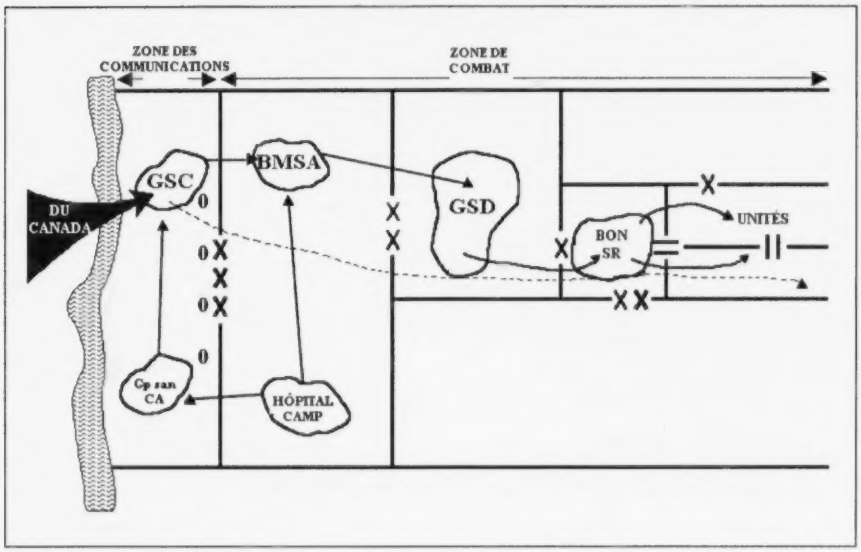

Figure 5 - 1 Mouvement vers l'avant des remplaçants

7. Les remplaçants envoyés au GSC viennent de deux sources : le Canada et le théâtre, dans ce dernier cas par l'intermédiaire du système des SS. Le gros des remplaçants reçoit son instruction au Canada et est envoyé sur le théâtre d'opérations en fonction du plan stratégique. D'autres viennent du système des SS. Les unités sont autorisées à demander un remplaçant si un des membres de leur effectif est blessé et ne peut être gardé au niveau divisionnaire. Dès qu'un blessé franchit la limite arrière divisionnaire, l'unité reçoit un remplaçant si le commandant tactique lui en a attribué un. La plupart des soldats qui doivent être évacués jusqu'au Groupe sanitaire du Canada seront probablement rapatriés au Canada, leur état leur empêchant de retourner au front. Certains blessés se remettent et, s'ils sont aptes au service, ils sont intégrés au système de remplacement du GSC.

8. **Dossiers du personnel**. Un dossier est tenu pour chaque soldat déployé à l'intérieur d'une zone des opérations. Du personnel administratif est fourni à chaque unité et chargé de veiller à la tenue des dossiers.

Chaque unité dispose également d'un centre de soutien du personnel qui joue le rôle de point de contact en ce qui concerne la tenue des dossiers, en plus d'offrir d'autres services aux soldats.

9. **Services financiers**. Les services financiers relèvent de deux catégories de fonds : les fonds publics et les fonds non publics (FNP). Le budget affecté à la solde et aux indemnités des soldats ainsi qu'au contrôle de l'argent dépensé à l'appui de l'opération provient des fonds publics. Le budget affecté aux cantines d'unité, aux mess et aux instituts provient, quant à lui, des FNP.

10. À l'intérieur de chaque grande unité, un centre de soutien du personnel est mis à la disposition des soldats pour, entre autres, régler des questions concernant la solde, fournir des devises, veiller au paiement des demandes de remboursement et donner des avis financiers. Le soutien des FNP comprend la réception et le dépôt des FNP. Les petites unités qui ne disposent pas d'un centre de soutien du personnel sont jumelées à cette fin à une grande unité. Dans un scénario faisant intervenir le groupe-brigade, le bataillon des services de soutien rapproché soutient habituellement les petites unités, comme le peloton de police militaire.

11. La politique relative à la passation de marchés et aux achats sur place est établie par le commandant national ou par le commandant tactique si les pouvoirs à ce chapitre lui ont été délégués. En règle générale, les unités de SC sont autorisées à acheter certains articles à l'appui de l'opération. C'est le centre de soutien du personnel compétent qui règle les factures et gère le budget affecté aux marchés.

12. **Agréments**. Il est important que les soldats bénéficient du plus grand confort possible dans les circonstances. À cette fin, des mess et des instituts sont habituellement aménagés et les soldats ont accès à différentes sources de divertissement, comme des livres et des revues, des films, des vidéocassettes, des émissions radiophoniques, Internet et des spectacles. Le programme d'agréments comprend également des centres de vacances et (ou) de repos et loisirs, incluant ceux des centres de convalescence, habituellement situés dans la Z COMM ou à l'extérieur du théâtre d'opérations.

13. **Services postaux**. La distribution du courrier officiel et personnel est assurée par les bureaux de poste des FC établis à chaque niveau. Des services militaires pour le traitement du courrier classifié et non classifié

sont offerts à l'Armée de terre. Des services postaux régis par les règlements de Postes Canada sont offerts sans frais à tous les soldats se trouvant à l'intérieur du théâtre d'opérations. Au niveau de l'unité et de la formation, les capitaines-adjudants et les états-majors des services du personnel coordonnent les services postaux par l'intermédiaire des centres de soutien du personnel. La politique de censure du courrier à expédier est établie par le commandant national.[8]

14. **Services juridiques**. La législation moderne sur les conflits armés se compose d'un ensemble de lois basées sur des conventions internationales (accords ou traités entre États), les coutumes internationales, des principes généraux auxquels adhèrent les pays civilisés et des décisions rendues par des tribunaux nationaux et internationaux. La guerre s'accompagne d'importantes différences dans l'application de la loi, différences qui exigent des avis juridiques. Mentionnons, à titre d'exemples, les enquêtes et les mesures entourant les crimes de guerre ainsi que la suspension de la loi générale de prescription pour certains crimes commis en période de guerre. Il s'agit de questions complexes pour lesquelles les commandants et états-majors de tous les niveaux ont besoin d'aide et d'avis de la part d'experts juridiques.

15. Les conseillers juridiques donnent des avis aux commandants de formation et à leurs états-majors sur toutes les questions relevant de la loi militaire, qu'il s'agisse de la loi canadienne, de lois étrangères ou de lois internationales, et tout particulièrement sur les lois de la guerre et les règles d'engagement dans le cadre d'OAG. Les conseillers juridiques donnent également des avis sur l'administration de la justice militaire, sur les marchés publics et sur des questions de gestion du personnel militaire, en plus de jouer le rôle d'avocats dans les causes entendues devant des tribunaux militaires.

16. **Services d'aumônerie**. Les aumôniers apportent un soutien spirituel et moral aux militaires de tous grades et, plus particulièrement, un réconfort spirituel aux blessés et aux malades. Les aumôniers jouent également le rôle de conseillers spirituels et moraux auprès de toutes les troupes. Ils célèbrent des offices religieux, dont les offices funèbres. Les aumôniers contribuent de façon importante au maintien du moral d'une unité

---

[8] La B-GL-300-005/FP-000, *Opérations d'information*, contient la doctrine en vigueur concernant la censure.

combattante. Les commandants de formation et d'unité, de même que tous les autres chefs à l'intérieur des unités desservies doivent leur fournir soutien et aide.

17. **Services de police militaire**.

a. **Opérations de recherche des isolés**. On appelle isolé toute personne qui, sans raison apparente ou sans en avoir reçu la mission, se sépare de son unité. Il peut s'agir de personnes qui se sont perdues, qui souffrent de problèmes de santé ou qui se sont absentées sans permission. Ces personnes doivent être retournées à leur unité sans délai, recevoir des soins médicaux ou être mises aux arrêts, au besoin. Les unités de police militaire établissent habituellement un système de contrôle des isolés, parallèle au réseau de contrôle de la circulation, afin d'aider à retrouver les isolés.

b. **Opérations policières**. La police militaire est chargée de prévenir le crime, de faire respecter la loi et de mener des enquêtes[9]. Ces services sont offerts aux commandants pour les aider à maintenir la discipline, surtout dans les zones arrière et durant les périodes de repos ou à l'occasion d'activités récréatives. De concert avec les commandants d'unité et les commandants de formation, les unités de police militaire s'efforcent de prévenir les actes criminels dans un but de maintien et non d'imposition de la discipline.

c. **Opérations de détention**. La police militaire est chargée d'exploiter les installations nécessaires à cette fin et de coordonner l'évacuation des prisonniers vers l'arrière. Les opérations de détention visent trois catégories de détenus :

(1) **Militaires mis sous arrêt et détenus**. Pour

---

[9] La B-GL-362-001/FP-001, « *Land Force Military Police* », renferme des précisions sur la façon dont ces services sont fournis.

maintenir la discipline, il est parfois nécessaire de mettre des militaires sous arrêt ou de les emprisonner pour infraction militaire[10]. Les soldats de la police militaire fournissent des services d'arrêt et de détention à toutes les unités.

(2) **Civils placés sous garde**. Il est également possible de placer sous garde des civils ayant commis une infraction dans une zone des opérations. Les règles d'engagement définissent la façon de traiter ces personnes et de les remettre entre les mains des autorités civiles.

---

[10] « **Infraction militaire** » : Infraction en vertu de la Loi sur la défense nationale, du Code criminel ou de toute autre loi du Parlement dont s'est rendue coupable une personne assujettie au Code de discipline militaire.

(3) **Opérations liées aux prisonniers de guerre**. Les prisonniers de guerre sont détenus en conformité avec les conventions de Genève. Des points de rassemblement pour prisonniers de guerre (PG) sont établis dans la ZC et les PG sont évacués à l'arrière vers un camp de PG de la PM ou vers une zone d'attente alliée réservée aux PG.

18. **Affaires mortuaires**. Les affaires mortuaires englobent tous les services entourant les dépouilles des soldats décédés. Il est important pour le moral que nos morts et ceux de l'ennemi soient inhumés dans les règles et sans délai. Pour chaque opération, le QGDN établit la politique à suivre pour l'inhumation des soldats canadiens qui décèdent sur le théâtre d'opérations. Les affaires mortuaires sont du ressort du commandant national canadien. Au niveau opérationnel, c'est un élément du GSC qui assure les services relatifs aux affaires mortuaires. Ces services sont les suivants : évacuation, autopsie, inhumation et enregistrement des tombes.

a. **Évacuation**. Le commandant national établit la politique à suivre concernant l'évacuation des dépouilles. En règle générale, les dépouilles de tous les soldats canadiens sont rapidement rapatriées au Canada, sauf en cas de dispositions contraires énoncées dans la politique nationale établie pour une opération en particulier, ou si la situation sur le théâtre empêche de le faire (par exemple, en cas de contamination NBC ou de risque de contagion). Quand il est impossible de rapatrier les dépouilles au Canada, des cérémonies appropriées doivent être célébrées et les dépouilles doivent être inhumées dans un cimetière canadien, des forces alliées ou de la commission des sépultures de guerre.

b. **Autopsies**. S'il existe des doutes sur les causes du décès d'un soldat, une autopsie doit être pratiquée sans délai. Le commandant national publie une politique indiquant les cas dans lesquels une autopsie est obligatoire et délègue habituellement le pouvoir d'ordonner une autopsie aux commandants subordonnés, aux avocats militaires et aux médecins militaires.

c. **Inhumation**. Les dépouilles rapatriées au Canada sont inhumées conformément aux souhaits du plus proche parent. Les inhumations sur un théâtre d'opérations sont de trois types : les inhumations d'urgence, les inhumations temporaires et les inhumations permanentes.

(1) **Inhumation d'urgence**. Inhumation rapide, habituellement sur le champ de bataille même, quand il est impossible d'évacuer rapidement la dépouille. Le corps doit être exhumé dès que les circonstances le permettent et conformément aux normes d'hygiène. Les inhumations d'urgence sont habituellement effectuées par les unités d'appartenance.

(2) **Inhumation temporaire**. Mesure provisoire prise quand il est impossible d'évacuer la dépouille jusqu'au lieu de son dernier repos, au Canada ou dans un cimetière permanent. Le corps est exhumé dès qu'il est possible de l'amener jusqu'au lieu de son dernier repos.

(3) **Inhumation permanente**. Mesure prise quand il est impossible de rapatrier la dépouille au Canada, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, et qu'il faut l'inhumer sur le théâtre d'opérations.

(4) **Enregistrement des tombes**. Il faut tenir des registres précis de l'endroit où les dépouilles des soldats canadiens ont été inhumées d'urgence, de façon temporaire ou de façon permanente. Les éléments qui s'occupent des affaires mortuaires doivent s'assurer que des registres exacts sont tenus de manière que le Gouvernement du Canada, les familles et la nation hôte puissent aller y célébrer les cérémonies appropriées une fois les hostilités terminées.

RÉSUMÉ

19. Le soldat canadien peut difficilement conserver sa volonté de combattre sans services destinés à maintenir son moral et à assurer son bien-être. Grâce à une parfaite compréhension du système de soutien du personnel, le commandant et l'état-major s'assureront de disposer de remplaçants bien formés, de troupes loyales et de soldats motivés.

CHAPITRE 6
LE SYSTÈME DES SERVICES DE SANTÉ

RÔLE

1. Le rôle du système des services de santé (SS) consiste à préserver les effectifs de la force combattante.

RÔLE

LE SYSTÈME DES SERVICES DE SANTÉ

TÂCHES

- **Soins**
- **Évacuation**
- **Médecine préventive**
- **Réaction au stress**
- **Renseignement intéressant les services de santé**
- **Ravitaillement des services de santé**
- **Responsabilité administrative envers les patients**

RÉSUMÉ

LE SYSTÈME DES SERVICES DE SANTÉ

2. En conformité avec la terminologie employée dans la publication B-GG-005-004/AF-017 – « *Health Services for Canadian Forces Joint and Combined Operations* », l'expression *système des services de santé* utilisée dans la présente publication désigne à la fois les services dentaires et les services médicaux.

3. Il existe plusieurs moyens de préserver les effectifs, dont des mesures rigoureuses de prévention des maladies et des blessures nécessitant des soins médicaux ou dentaires. Au combat, les efforts visent à sauver la vie et à prévenir les amputations. Après le combat, les efforts sont axés sur le retour rapide à leur poste des malades et des blessés. Enfin, les efforts portent sur l'évacuation des zones d'opérations des blessés et des malades qui, selon toute vraisemblance, ne pourront reprendre leur poste dans un délai raisonnable.

4. Comme tous les autres systèmes de maintien en puissance, le système des SS doit fournir des services utiles aux forces combattantes sans

restreindre la liberté d'action des commandants tactiques. L'Armée de terre ayant adopté la philosophie de la guerre de manœuvre, le système des SS doit désormais relever de nouveaux défis. En effet, en plus de continuer à offrir d'excellents services de soins et d'évacuation sur le champ de bataille, le système des SS est dorénavant aux prises avec de nouvelles contraintes : les zones d'opérations à soutenir sont plus nombreuses; la manœuvre prend davantage d'importance; les ressources sanitaires sont dispersées comme jamais auparavant; du soutien chirurgical doit être fourni aux forces combattantes beaucoup plus à l'avant; et les pertes sont concentrées du fait que les combats prennent maintenant la forme d'opérations décisives de plus courte durée. À noter que, bien que le Canada soit signataire des conventions de Genève, bien des pays ne le sont pas. On a vu, au cours d'opérations récentes, que la Croix-Rouge n'était pas toujours respectée par les belligérants et on peut supposer que ce sera le cas aussi dans les guerres à venir. Considérant le système des SS comme un point vulnérable critique, l'ennemi pourrait s'attaquer aux installations et au matériel du système des SS dans le but d'affaiblir le moral et de nuire au bien-être de nos forces.

5. Le système des SS est structuré en niveaux correspondant au rapport de commandement et de contrôle de chaque niveau d'organisation (voir le chapitre 2). Plus on s'éloigne du front, plus les niveaux successifs de soutien deviennent sophistiqués.

6. Voici une description du système des SS, avec la terminologie qui lui est propre :

a. **Soutien du niveau tactique**. Ce niveau se subdivise en soutien intégré, soutien rapproché et soutien général :

(1) **Soutien intégré.** Soutien fourni par les éléments sanitaires intégrés aux unités, p. ex., point de rassemblement des blessés (PRB) de compagnie ou poste sanitaire d'unité (PSU).

(2) **Soutien rapproché**. Soutien fourni par des éléments de soutien sanitaire attachés à une formation ou intégrés à une formation afin de soutenir l'élément de manœuvre, p. ex., une ambulance de campagne attachée à un GBMC, ou des compagnies sanitaires divisionnaires

attachées à une brigade d'une division.

(3) **Soutien général**. Soutien fourni par des éléments de soutien sanitaire retenus par une formation du niveau d'une division ou d'un niveau supérieur afin de soutenir la formation au complet, p. ex., le bataillon sanitaire divisionnaire.

b. **Soutien du niveau opérationnel**. Formations et unités du système des SS, comme le Groupe sanitaire du Canada (Gp san CA), relevant du commandant de la force et habituellement employées dans la Z COMM, p. ex., un hôpital de campagne ou un dépôt avancé de matériel médical (DAMM). Dans le modèle du X Allied Corps, des éléments du Gp san CA seraient placés sous le contrôle de la brigade sanitaire de l'Armée américaine à l'intérieur du commandement de soutien du corps d'armée (COSCA).

c. **Soutien du niveau stratégique**. Formations et unités sanitaires nationales, comme le Groupe médical des Forces canadiennes (GMFC), l'hôpital de campagne canadien (HCC) et le dépôt central de matériel médical (DCMM).

TÂCHES DU SYSTÈME DES SERVICES DE SANTÉ

7. **Soins**. Chaque patient doit être examiné pour qu'il soit possible de déterminer les soins dont il a besoin. Soins et évacuation sont deux aspects distincts, mais le plus souvent, on évalue la situation à ces deux chapitres en même temps afin d'accorder une priorité au patient. Voici les priorités applicables aux soins et à l'évacuation :

a. **Priorité 1** – Soins immédiats. La vie du patient est en danger. Une évacuation rapide, de préférence par voie aérienne, et des soins immédiats sont nécessaires pour sauver la vie du patient. Environ 20 % des patients entrent habituellement dans cette catégorie.

b. **Priorité 2** – Soins urgents. Il y a risque de mort ou d'amputation, mais pas dans l'immédiat. Environ 20 % des patients entrent habituellement dans cette catégorie.

c. **Priorité 3** – Soins normaux. Il n'existe pas de risque de mort ou d'amputation, bien qu'un membre ou un organe ait subi un traumatisme grave. Pour le moment du moins, l'état du patient est relativement stable et on peut attendre qu'un moyen de transport soit disponible pour évacuer le patient. Environ 40 % des patients entrent habituellement dans cette catégorie.

d. **Priorité 4** – Soins différés. Cette catégorie de patients se divise en deux. Les patients du premier groupe ne risquent pas de mourir ou de perdre un membre s'ils ne reçoivent des soins ou ne sont évacués que lorsqu'on se sera occupé des cas plus prioritaires. Environ 20 % des patients entrent habituellement dans cette catégorie. Les patients du deuxième groupe ont subi des blessures d'une gravité telle que leurs chances de survie sont presque nulles. Sont principalement classés dans ce groupe les blessés qui mobiliseraient un nombre tellement élevé de ressources que le traitement des patients pour lesquels un pronostic plus optimiste a été établi pourrait être compromis.

8. **Évacuation**. Par évacuation des patients, on entend le mouvement efficient, au moment opportun, des blessés et des malades du champ de bataille ou d'autres emplacements vers des installations sanitaires et entre installations sanitaires. La chaîne d'évacuation des patients est illustrée à la figure 6-1. Le patient est recueilli à l'endroit où il a été blessé ou est tombé malade et amené aussi loin à l'arrière que son état ou la situation militaire l'exige.

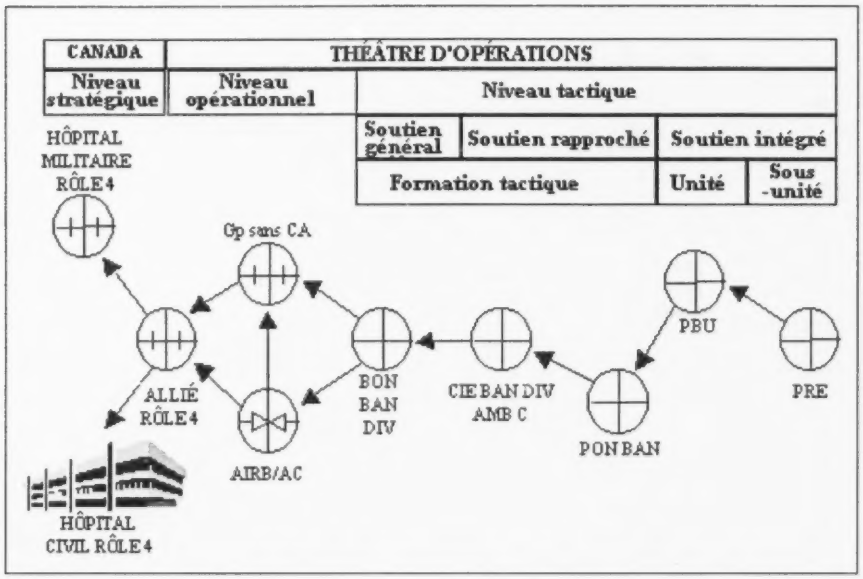

Figure 6 - 1 Chaîne d'évacuation des patients

9. Au cours d'opérations tactiques, il est parfois impossible d'évacuer tous les patients et ceux qui ne peuvent être évacués risquent, dans certains cas, d'être faits prisonniers par l'ennemi. Dans de telles circonstances, une petite équipe médicale disposant des fournitures indispensables aux soins à prodiguer est laissée avec les patients. La décision d'abandonner des patients à l'ennemi appartient au commandant de formation et le médecin-chef de la formation doit lui fournir les renseignements dont il a besoin pour prendre sa décision.

10. À l'intérieur d'une zone des opérations, les patients peuvent être évacués par leurs camarades, des équipes de brancardiers, des véhicules terrestres, des aéronefs, des embarcations ou une combinaison de moyens. Ce sont les ressources disponibles, la situation opérationnelle ou les conditions météorologiques qui déterminent le moyen d'évacuation à employer. Le choix des patients à évacuer par ambulances terrestres et aériennes, quand de tels moyens sont disponibles, dépend de l'état des patients, le facteur prépondérant étant le bien-être du patient et ses chances de survie.

11. **Médecine préventive.** Les services de médecine préventive contribuent à l'efficacité d'une unité en réduisant les risques que les soldats contractent des maladies ou soient affectés par d'autres conditions particulières à l'environnement dans lequel ils se trouvent. En règle

générale, de tels services sont disponibles à tous les niveaux de soutien sanitaire dans une zone des opérations. Parmi les services de médecine préventive, notons ce qui suit :

a. le contrôle des maladies transmises par les animaux, des intoxications alimentaires et des maladies d'origine hydrique;

b. la supervision des vaccins et des médicaments administrés à des fins prophylactiques;

c. le contrôle des risques professionnels;

d. la sensibilisation des soldats aux mesures d'hygiène à respecter.

12. Le succès des mesures préventives dépend entièrement de l'intérêt que les commandants de tous les niveaux apportent à la question et du soutien qu'ils fournissent à cet égard.

13. **Réaction au stress**. L'expression *réaction au stress* désigne un ensemble de symptômes réversibles causés par le stress découlant des opérations, et plus particulièrement le choc psychologique temporaire s'accompagnant d'une incapacité de fonctionner normalement (ce qui comprend la capacité d'engager l'ennemi et de survivre). La gestion des cas de réaction au stress est une responsabilité des chefs.

14. Les cas de réaction au stress de combat (RSC) englobent les cas d'épuisement au combat, de choc causé par le combat et de stress dû à un incident critique, de même que les cas de traumatisme dû au bombardement et d'exténuation au combat, ces deux termes étant employés depuis plus longtemps. Bien des facteurs, dont la durée, le type et l'intensité de la bataille, sont à l'origine des réactions au stress de combat.

15. Personne n'est à l'abri d'une réaction au stress, mais des mesures préventives peuvent être prises pour limiter le nombre de pertes. Tout devrait être fait pour favoriser la cohésion de l'unité et de la sous-unité et on devrait tout particulièrement insister sur l'identification au groupe, la confiance en soi et le développement d'un sentiment de permanence, le moral et la confiance envers les chefs et envers les autres membres de l'unité. Il faut également stimuler le sentiment patriotique et l'amour du

pays, et les soldats doivent comprendre les buts et objectifs nationaux et y adhérer. Les commandants doivent amener leurs soldats à croire en la cause pour laquelle ils peuvent être appelés à combattre et à faire confiance à leurs compagnons et chefs. Pour résister à la fatigue et, au besoin, découvrir leurs limites personnelles, les soldats doivent développer une excellente forme physique. Les soldats doivent être informés des effets du stress et amenés à comprendre que les réactions qui se manifestent offrent l'occasion d'analyser ce qui ne va pas et de trouver des moyens de lutter contre le stress avant qu'il n'atteigne des proportions telles que le soldat devient une perte pour son unité. Les mesures préventives sont axées sur les aspects les plus insidieux de la peur – c'est-à-dire la peur de l'inconnu – et visent à informer les soldats des véritables capacités de l'ennemi, soit la tactique qu'il est susceptible d'employer, la technologie dont il dispose et les effets des armes. La prévention passe également par un solide réseau de soutien social (visant, par exemple, à assurer la sécurité des familles des militaires). Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance d'un entraînement réaliste ne dissimulant rien de l'intensité et de la durée des opérations prévues.

16. La RSC est une réaction normale à une situation anormale et ne constitue pas une maladie psychiatrique bien que, mal gérée, elle puisse en devenir une. Les soldats souffrant d'une RSC peuvent présenter des symptômes de dépression, d'agitation et de psychose. Les pertes attribuables à une réaction au stress de combat se divisent en deux groupes. Le premier comprend les soldats dont le cas peut être géré par les superviseurs à l'intérieur de la formation et qui ne devraient jamais être confiés au système de soutien sanitaire. Le deuxième comprend les soldats qui, après un traitement d'une durée arbitraire, continuent de présenter des symptômes inquiétants. Ces patients sont alors considérés comme des cas psychiatriques et gérés par des ressources sanitaires.

17. **Renseignement intéressant les services de santé**. Le renseignement intéressant les services de santé est indispensable à la planification opérationnelle et tactique, de même qu'à l'élaboration de plans de soutien sanitaire stratégique. Les planificateurs des services de santé ont besoin de ce renseignement pour organiser le soutien en fonction des caractéristiques particulières du théâtre d'opérations. Le renseignement intéressant les services de santé porte également sur les moyens des forces militaires étrangères et de leurs services de santé ainsi que sur les dangers pour la santé présents dans un endroit en particulier. La tendance étant au déploiement de forces opérationnelles multinationales et à la conclusion d'ententes avec la nation hôte pour le soutien des troupes, des facteurs comme la contamination de l'environnement, les maladies endémiques et

les dangers biotechniques peuvent présenter de graves menaces. Un renseignement précis à cet égard permet de bien préparer les opérations, contribue à la confiance de la force et favorise l'efficacité.

18. **Ravitaillement des services de santé**. L'approvisionnement en matériel médical et la maintenance du matériel médical sont deux tâches du système de soutien sanitaire. Entrent dans la catégorie du matériel médical (articles de classe VIII) les biens suivants : l'équipement médical, comme les instruments chirurgicaux; les pharmacies portatives et les pièces d'équipement importantes, comme les appareils de radiographie; de même que les articles consomptibles, comme les produits pharmaceutiques; les pansements; les succédanés du sang; et les gaz médicaux. Le système de ravitaillement en matériel médical est gérée séparément du système de ravitaillement générale. Ainsi, le matériel :

a. emprunte un chemin plus direct jusqu'aux unités utilisatrices et est davantage fonction des demandes reçues, de manière qu'un manque d'articles en particulier ne compromette pas les soins;

b. peut être protégé en vertu des conventions de Genève;

c. est entreposé sous le contrôle rigoureux de professionnels hautement spécialisés qui connaissent parfaitement les besoins et la façon d'employer le matériel médical et peuvent donner des avis à cet égard.

19. Le système de ravitaillement des services de santé est parallèle aux voies d'évacuation des patients et les moyens d'évacuation peuvent donc servir également au transport de matériel médical vers l'avant et vers l'arrière.

20. **Responsabilité administrative envers les patients**. À partir du moment où un patient est placé sous soins médicaux et jusqu'au moment où il retourne à son poste ou est évacué de la zone des opérations, il incombe aux services de santé de le nourrir, de le vêtir, de veiller à ce qu'il observe le code de discipline, d'assurer son bien-être général et de prendre toutes les dispositions nécessaires à son endroit. Les services de santé ne sont pas responsables de la collecte et de l'inhumation des morts, sauf s'il s'agit de membres de leur effectif ou de soldats qui meurent tandis qu'ils reçoivent des soins.

RÉSUMÉ

21. Le système des SS est un système intégré unique qui va de la zone avant de la ZC jusqu'au Canada. Le système des SS vise à retourner à leur poste le plus grand nombre possible de soldats entraînés au combat en les éloignant le moins possible du front. Enfin, le système des SS doit favoriser la réalisation de nos plans opérationnels en élargissant le plus possible les limites opérationnelles.

CHAPITRE 7
GÉNIE DE MAINTIEN EN PUISSANCE

RÔLE

1. Par génie de maintien en puissance, on entend les avis, l'expertise technique, les ressources et les travaux du génie dont la force a besoin pour se maintenir, se reconstituer et se régénérer.

RÔLE

GÉNIE DE MAINTIEN EN PUISSANCE

TÂCHES

- **Restauration de la zone arrière**
- **Maiitien des lignes de communications**
- **Construction verticale (logements)**
- **Services publics**
- **COCIM au niveau du génie**

RÉSUMÉ

GÉNIE DE MAINTIEN EN PUISSANCE

2. Les membres du génie qui sont affectés à des tâches de maintien en puissance ne possèdent pas le même équipement, la même mobilité et la même protection balistique que les membres du génie qui appuient la force de manœuvre. Les tâches du génie de maintien en puissance exigent de grandes quantités de matériaux de construction qu'il faut planifier, fabriquer et fournir en temps opportun.

3. Le génie de maintien en puissance intervient principalement à l'arrière des éléments de manœuvre avancés. Il s'agit principalement de travaux qui diffèrent des tâches de mobilité, de contre-mobilité et de surviabilité accomplies directement à l'appui des opérations de combat. Les travaux du génie de maintien en puissance ont, pour la plupart, un caractère plus permanent que celui des travaux du génie de combat et sont habituellement entrepris dans le but d'être parachevés plus tard. Le génie de maintien en puissance est confié à des unités de soutien général.

MAINTIEN EN PUISSANCE

4. Il existe trois niveaux du génie de maintien en puissance en soutien des opérations :

a. **Niveau stratégique**. Dans le cadre des opérations qui sont menées exclusivement par des forces canadiennes, c'est l'état-major du génie de la Défense nationale qui, au nom du CEMD, planifie et coordonne le soutien du génie. Dans le cas d'opérations multinationales, c'est le quartier général de l'Alliance qui est responsable de la coordination du soutien du génie du niveau stratégique. L'état-major du génie de la Défense nationale coordonne les besoins particuliers des troupes canadiennes en fonction de l'orientation stratégique indiquée par le quartier général de l'Alliance.

b. **Niveau opérationnel**. Pour les opérations menées exclusivement par des forces canadiennes, le chef du génie de la force rend compte au commandant de la force de la coordination du soutien fourni par le génie à la force. Dans le cadre d'opérations combinées, le chef du génie de la force doit fournir un soutien spécialisé et technique aux équipes du génie canadien du niveau tactique. L'unité de soutien du génie est l'une des nombreuses unités du génie que l'on trouve sur le théâtre. Le chef du génie du théâtre coordonne l'effort du génie et veille aux travaux du génie dans la zone des communications.

c. **Niveau tactique**. Pour les opérations menées exclusivement par des forces canadiennes, les troupes du génie coordonnent le soutien de niveau tactique de leur composante respective. Dans le cadre d'opérations multinationales, cette tâche est confiée au génie du corps et de la division. En règle générale, les troupes du génie du corps travaillent dans la partie arrière de la zone de combat et augmentent les divisions et les formations indépendantes, tandis que les troupes du génie de la division travaillent dans la partie avant de la zone de combat.

5. Le soutien fourni par le génie dans le cadre d'opérations est expliqué en détail dans la publication B-GL-361-001/FP-002, *Les opérations du génie de la Force terrestre*.

TÂCHES DU GÉNIE DE MAINTIEN EN PUISSANCE

6. Le maintien en puissance n'est que l'un des aspects des tâches du génie sur le champ de bataille. Les tâches de maintien en puissance peuvent être accomplies en collaboration par des unités du génie, des entrepreneurs civils et des ressources faisant partie du soutien fourni par la nation hôte. Parmi les tâches du génie de maintien en puissance, notons ce qui suit :

a. **Restauration de la zone arrière**. Il s'agit de la remise en état de l'infrastructure. Les travaux de cette catégorie permettent de poursuivre les opérations dans la zone arrière et comprennent : l'évaluation des dommages, le contrôle des inondations, la protection contre les incendies, le rétablissement des services publics de base, la collecte des eaux usées et l'enlèvement des déchets dangereux, des débris et des décombres.

b. **Maintien des lignes de communications**. Maintien des itinéraires reliant la formation à sa base de maintien en puissance et permettant l'acheminement des approvisionnements de combat et des forces de deuxième échelon, ce qui comprend : la construction de routes, l'entretien des itinéraires principaux de ravitaillement, la réparation et le remplacement des ponts, l'amélioration et

l'agrandissement des zones d'atterrissage, la construction et l'agrandissement d'aérodromes, l'exploitation de carrières et le soutien des opérations menées sur des plages, des ports et des rives.

c. **Construction verticale (logements)**. Aménagement d'installations offrant aux forces déployées des logements protégés, salubres et sûrs. Comprend : la gestion de biens immobiliers et la passation de marchés à ce chapitre (de l'acquisition à la disposition); la construction et l'entretien de centres d'entreposage et de distribution; la remise à neuf et la réparation d'installations fixes; l'aménagement de camps réglementaires initiaux ou temporaires; et la production de matériaux de construction.

d. **Services publics**. L'accès aux services publics, dont les réseaux d'électricité, d'aqueduc et d'égout, est critique au maintien en puissance d'opérations. Les services publics peuvent être obtenus en vertu de marchés, en construisant des réseaux ou en réparant les réseaux existants. Parmi les tâches connexes, notons ce qui suit : la fourniture de centrales électriques mobiles; la construction de pipelines et de centres d'entreposage en vrac; la production d'eau potable et d'eau non potable en grandes quantités; l'exploitation et la maintenance d'équipement de production d'électricité; et la prestation de services liés à l'environnement, comme les égouts et l'enlèvement des ordures.

e. **COCIM au niveau du génie**. La COCIM au niveau du génie favorise la stabilité dans la zone d'influence de la formation. Parmi les tâches concernées, notons ce qui suit : le démantèlement de fortifications, le rétablissement des services publics pour les non-combattants, la réouverture de lignes de communications non essentielles, la coordination du soutien de la nation hôte (génie) et les services de lutte contre les incendies.

RÉSUMÉ

7. Parmi les principales tâches du génie de maintien en puissance, notons la restauration de la zone arrière, le maintien des L de C, les constructions verticales (logements), les services publics et la COCIM au niveau du génie. Ces tâches permettent de disposer des itinéraires et des installations nécessaires à l'effort de maintien en puissance. Les membres du génie à qui ces tâches sont confiées ne possèdent pas le même équipement, la même mobilité et la même protection balistique que les équipes du génie qui appuient la force de manœuvre et dont les tâches sont également différentes. De par leur nature, les tâches du génie de maintien en puissance nécessitent beaucoup de planification, de temps et de matériel. Le commandement et le contrôle des ressources affectées à ces tâches sont centralisés au niveau opérationnel en raison de leur coût, de leur complexité, du contrôle à exercer et du caractère permanent des ouvrages réalisés.

CHAPITRE 8
MAINTIEN EN PUISSANCE D'OPÉRATIONS PARTICULIÈRES, D'OPÉRATIONS DANS DES ENVIRONNEMENTS PARTICULIERS ET D'OPÉRATIONS AUTRES QUE LA GUERRE

INTRODUCTION

1. Les principes de maintien en puissance exposés dans les chapitres précédents sont basés sur le type de combat le plus courant, soit le combat en climat tempéré. Il existe d'autres types d'opérations et d'environnements qui posent des défis supplémentaires de taille au maintien en puissance. Le présent chapitre est consacré aux défits et aux principes applicable au maintien en puissance d'une force engagée dans des opérations particulières, manœuvrant dans des environnements particuliers ou prenant part à des opérations autres que la guerre (OAG). Les opérations particulières dont il est question dans le présent manuel sont les opérations aéroportées et aéromobiles, les opérations amphibies et les opérations de forces encerclées. Comme environnements particuliers, nous verrons les régions arctiques, les zones bâties, les montagnes, les déserts, les jungles et les environnements NBC. Enfin, les opérations de maintien de la paix, les opérations d'imposition de la paix et les opérations domestiques sont traitées sous la rubrique Opérations autres que la guerre.

INTRODUCTION

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- **Opérations aéromobiles/aéroportées**
- **Opérations amphibies**
- **Opérations de forces encerchées**

ENVIRONNEMENTS PARTICULIERS

- **Climat arctique**
- **Zones bâties**
- **Montagnes**
- **Désert**
- **Jungle**
- **Environnement nucléaire, biologique et chimique**

OPÉRATIONS AUTRES QUE LA GUERRE

- **Opérations de soutien de la paix**
- **Opérations d'imposition de la paix**
- **Opérations domestiques**

RÉSUMÉ

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

2. Les opérations particulières et les opérations dans des environnements particuliers sont analysées en détail dans la publication B-GL-300-002/FP-001, *Doctrine du niveau tactique de l'Armée de terre*.

OPÉRATIONS AÉROMOBILES/AÉROPORTÉES

3. Des forces aéromobiles ou aéroportées peuvent être employées indépendamment ou de concert avec d'autres forces terrestres. Le maintien en puissance de forces prenant part à des opérations aéromobiles ou aéroportées repose sur divers facteurs. Étant donné que les forces aéromobiles ou aéroportées n'apportent, quand elles se déploient, qu'un stock minimum d'approvisionnements assurant leur SC, elles doivent être ravitaillées par des éléments externes de SC si l'opération dure plus longtemps que prévu. Normalement, les approvisionnements servant au ravitaillement de ces forces sont livrés par aéronef ou largués depuis les airs. Ces deux méthodes nécessitent une coordination poussée avec l'aviation ou les états-majors de la Force aérienne du Canada ou de la coalition.

4. En cas de jonction effectuée par une force terrestre, l'état-major responsable de la planification du SC doit se pencher sur un certain nombre de problèmes particuliers. La force terrestre devrait être en mesure de fournir immédiatement du soutien à la force aéromobile ou aéroportée déployée si on veut que cette dernière puisse poursuivre ses opérations dès que la jonction est effectuée. Par ailleurs, la force de jonction doit être capable de contribuer à l'évacuation sanitaire, à la réparation de l'équipement et aux opérations de reconstitution, au besoin. Enfin, il est parfois nécessaire d'extraire la force aéromobile/aéroportée, si elle est remplacée par une force mécanisée par exemple, et d'amener le personnel et l'équipement jusqu'à une zone d'attente en vue des opérations suivantes.

OPÉRATIONS AMPHIBIES

5. Pour qu'une opération amphibie soit couronnée de succès, il faut que les conditions météorologiques soient favorables, qu'un certain effet de surprise soit produit et que l'heure et le lieu de l'assaut soient choisis judicieusement. Les éléments de la force navale et ceux de la force terrestre

doivent être étroitement coordonnés. Un point en particulier distingue les opérations amphibies des opérations aéromobiles/aéroportées. En effet, la force débarquée dans le cadre d'une opération amphibie est maintenue en puissance par la force navale qui l'a transportée, et par son organisation intégrée de maintien en puissance, jusqu'à ce que les ressources de la formation ou du niveau stratégique prennent la relève. La force navale assure le ravitaillement jusqu'à ce qu'une tête de plage sûre soit établie. Au fur et à mesure que l'opération se développe et que la tête de plage s'étend, et après qu'on ait pris pied solidement en territoire ennemi, les ressources de maintien en puissance, jusque-là entièrement conservées à bord du navire, sont amenées graduellement jusqu'aux forces déployées, de zone d'étape en zone d'étape.

OPÉRATIONS DE FORCES ENCERCLÉES

6. Compte tenu des circonstances dans lesquelles se déroulent les opérations de forces encerclées, le maintien en puissance immédiat sera la responsabilité de toutes les ressources intégrées ou autres faisant partie des forces encerclées par l'ennemi. Ce sont principalement des ressources de la force aérienne/l'aviation qui assurent le maintien en puissance d'une force encerclée. À cette fin, une coordination est nécessaire à tous les niveaux et la manœuvre dépend des moyens dont dispose la force aérienne ou l'aviation, des activités aériennes et antiaériennes de l'ennemi ainsi que des conditions météorologiques.

7. Le plus souvent, les opérations de forces encerclées se terminent par une jonction avec des forces terrestres amies ou par la capture des forces encerclées par l'ennemi. Le plan de jonction exige une coordination minutieuse de l'effort de maintien en puissance dont la force encerclée a besoin. Des munitions, du carburant, des vivres et des moyens d'évacuation sanitaire seront probablement requis dès qu'un corridor de jonction aura été dégagé. Au cours du désengagement, on aura sans doute besoin de moyens de récupération et une opération de reconstitution devra avoir été préparée pour redonner à la force encerclée son efficacité au combat.

ENVIRONNEMENTS PARTICULIERS

8. Dans certaines zones d'opérations, des facteurs comme le terrain et le climat exigent que les opérations de maintien en puissance soient adaptées aux problèmes particuliers que posent ces conditions extrêmes. Tout

élément, unité ou formation peut s'adapter et combattre dans un environnement particulier, à condition d'avoir eu le temps de se préparer et de s'entraîner. Parallèlement, les troupes doivent être préparées psychologiquement et les stocks, les moyens de transport, les armes et l'équipement doivent être adaptés en conséquence. Les types d'environnements particuliers dont il sera question ici sont les suivants : régions arctiques, zones bâties, montagnes, déserts, jungles et environnements nucléaires, biologiques et chimiques.

CLIMAT ARCTIQUE

9. Le succès d'opérations de combat dans des régions arctiques peu développées repose sur des plans de soutien adéquats. Des plans de soutien adéquats doivent être élaborés avant qu'une force soit déployée dans une région arctique. En région sub-arctique, il est possible de mener des opérations d'envergure et d'en assurer le maintien en puissance, ce qui est encore impossible en région arctique et le demeurera durant un certain temps encore. En région sub-arctique, les conditions hivernales se caractérisent par des chutes de neige plus abondantes.

10. Les principaux problèmes qui se posent au maintien en puissance sont les suivants : il n'y a pas d'infrastructure civile et la région est peu peuplée; il n'existe pas de réseau routier; il n'y a pas d'aides à la navigation; les approvisionnements et médicaments gèlent; le rendement du personnel et de l'équipement est diminué; et il faut utiliser du carburant et des vivres spéciaux en plus grandes quantités.

11. En région arctique, les adaptations suivantes devraient être apportées au maintien en puissance : augmentation des stocks de carburant et de vivres; recours maximum au ravitaillement aérien; insistance sur la maintenance préventive de l'équipement; et positionnement à l'avant.

ZONES BÂTIES

12. Le soutien d'opérations en zones bâties exige beaucoup d'imagination, d'improvisation et de créativité de la part des commandants et états-majors du soutien au combat. Ce type d'opération offre l'occasion de mettre la main-d'œuvre, les approvisionnements et les équipements civils au service du plan opérationnel.

13. Le combat en zone bâtie (cbt ZB) présente un défi particulier dont les planificateurs du maintien en puissance doivent tenir compte dès le début. Les forces amies sont dispersées en petits éléments dans toute la zone bâtie. Le mouvement se fait presque exclusivement sur des itinéraires bien visibles. Même quand les forces amies possèdent une certaine supériorité aérienne, la force en défense réussit à se dissimuler et la force en attaque dispose de champs d'observation et de tir limités. Les combats sont décousus et l'accent est mis sur le leadership aux niveaux subalternes à l'intérieur de toutes les unités d'armes et de services. La consommation de munitions augmente considérablement.

14. Parmi les facteurs à prendre en considération dans le maintien en puissance de forces prenant part à des opérations en zones bâties, notons ce qui suit : une attention particulière doit être apportée aux services de transport en raison de la présence de tireurs isolés, des décombres et du mauvais état des itinéraires; les approvisionnements de combat sont livrés automatiquement aux unités; il faut prévoir de nombreuses petites caches d'approvisionnements de combat pour soutenir les troupes dispersées; et les approvisionnements doivent être livrés en formats portables à dos d'homme. Les pertes au combat sont plus nombreuses qu'à l'habitude, ce qui nécessite des centres chirurgicaux avancés pour augmenter les postes sanitaires avancés.

MONTAGNES

15. Les régions montagneuses se caractérisent souvent par la présence de hautes crêtes et de contreforts, entrecoupés de vallées profondes et de ravins. Les pentes sont habituellement très abruptes. Ces accidents de terrain entravent le mouvement de troupes à pied ou à bord de véhicules. Les routes et voies ferrées suivent normalement le pourtour des vallées, lesquelles sont parfois assez larges pour permettre une certaine dispersion latérale, mais souvent, il s'agit de gorges étroites où les troupes peuvent se disperser en profondeur uniquement. Compte tenu des excellentes possibilités d'observation offertes par les montagnes environnantes, il faut supposer que la force est observée et donc exposée au tir aussi bien indirect que direct. Les convois de ravitaillement sont extrêmement vulnérables aux attaques aériennes, aux embuscades et au tir des tireurs d'élite. Les sentiers et les pistes suivent habituellement le contour des contreforts et des crêtes étant donné qu'il est très difficile de se déplacer ailleurs dans la région.

16. La température et les précipitations varient énormément suivant la

saison de l'année, et des écarts marqués sont observables d'un point à un autre, même quand la différence de dénivellation est peu importante. Le plus souvent, le temps est variable. Des orages soudains peuvent emporter les routes ou provoquer des glissements de terrain qui coupent les routes ou les voies ferrées et transformer le lit de rivières à sec en dangereux torrents.

17. Les modifications à apporter aux pratiques de maintien en puissance d'une force en région montagneuse comprennent ce qui suit : emploi maximum de véhicules tous terrains légers en raison de l'absence de réseau routier; aucun mouvement massif de véhicules ne devrait être prévu; des stocks d'approvisionnements de combat devraient être gardés à l'avant; l'accent doit être mis sur la réparation des véhicules à l'avant puisque l'envoi à l'arrière est difficile; l'évacuation des patients devrait se faire par hélicoptères, dans toute la mesure du possible; et les installations médicales devraient être positionnées bien à l'avant pour réduire les délais d'évacuation depuis les PSU.

DÉSERT

18. Il est plus difficile d'assurer le maintien en puissance en région désertique que dans un pays bien développé. Compte tenu des caractéristiques des milieux désertiques, la qualité de l'administration prend encore plus d'importance et ces caractéristiques font ressortir, dans une certaine mesure, l'utilité de certains principes fondamentaux et procédures. Parmi les principales caractéristiques des milieux désertiques, notons ce qui suit : rareté de l'eau; absence des moyens de transport habituels; absence de ressources civiles; rareté des accidents de terrain et des possibilités de couverture; tempêtes de sable; paysages sans cesse changeants; et mobilité imprévisible.

19. Le maintien en puissance d'opérations menées en milieu désertique présente les défis suivants : manque de possibilités de dissimulation et de repères facilitant la navigation; usure excessive des véhicules; augmentation accrue de la consommation de PP et d'eau; absence de réseau routier; lignes de communications et itinéraires d'évacuation plus longs; rendement amoindri; et pertes nombreuses attribuables à la chaleur.

20. La planification du maintien en puissance en région désertique devrait se faire selon les principes suivants : recours maximum au ravitaillement aérien; entretien des véhicules selon des normes exceptionnellement élevées; dotation accrue en pièces de rechange et en grands ensembles; et

positionnement des hôpitaux à l'avant pour réduire les distances à parcourir pour l'évacuation des patients.

JUNGLE

21. Les pays où l'on trouve de vastes étendues de jungle sont habituellement situés sous les tropiques et les pluies y sont abondantes. Le maintien en puissance d'opérations se déroulant dans la jungle repose sur les mêmes principes de base que ceux qui s'appliquent aux autres types d'opérations, mais les méthodes diffèrent. La jungle présente les caractéristiques suivantes : absence de routes pavées et de voies ferrées; pluies abondantes, ce qui s'accompagne d'un taux d'humidité extrêmement élevé; difficulté de trouver des approvisionnements et des fournisseurs sur place; et rareté de la main-d'œuvre locale.

22. Les défis qui se posent au maintien en puissance d'une force dans la jungle sont les suivants : il est difficile de déplacer les troupes et les approvisionnements; les lignes de communications et les itinéraires d'évacuation sont longs; le nombre de pertes attribuables aux maladies est plus élevé; le rendement est amoindri par la chaleur et l'humidité; et les véhicules et systèmes d'arme présentent des signes d'usure inhabituelle.

23. Voici les facteurs entourant le maintien en puissance dont il faut tenir compte : les routes sont peu nombreuses; le ravitaillement et l'évacuation des pertes se font principalement par hélicoptères; les véhicules doivent faire l'objet d'une maintenance rigoureuse; les mesures préventives, et notamment les normes d'hygiène, doivent recevoir une attention particulière; et les approvisionnements et installations des services de santé devraient être positionnés le plus à l'avant possible.

ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

24. Les opérations en milieu NBC imposent un fardeau supplémentaire à tous les systèmes de maintien en puissance, y compris celui du génie de maintien en puissance. Les principales caractéristiques d'un environnement NBC sont les suivantes : possibilité de pénurie d'eau potable et de vivres; augmentation de la demande de transport et d'approvisionnements; surcharge de travail à l'intérieur du système des SS; et réduction générale du rendement au travail attribuable au port de l'équipement de protection

individuelle (EPI).

25. Les facteurs entourant le maintien en puissance et dont il faut tenir compte sont les suivants : augmentation des stocks d'EPI et de vivres en raison de la contamination; moyens de transport supplémentaires en raison de l'augmentation de la demande au chapitre du mouvement de troupes et d'approvisionnements; pertes très nombreuses et forte consommation de matériel NBC; les installations du système des SS doivent être capables d'accueillir les soldats « non contaminés » aussi bien que les soldats « contaminés »; et augmentation de la demande de soutien du génie pour l'enlèvement de la couche de terre et du matériel contaminés et pour l'installation de systèmes supplémentaires de protection collective.

OPÉRATIONS AUTRES QUE LA GUERRE

26. Les opérations autres que la guerre (OAG) comprennent les opérations de soutien de la paix (OSP) et les opérations domestiques. Les OSP se subdivisent en opérations de maintien de la paix et en opérations d'imposition de la paix.

OPÉRATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX

27. **Opérations de maintien de la paix**. L'Armée de terre a pris part à la majorité des missions de maintien de la paix mises sur pied par les Nations Unies. Le maintien en puissance de nos forces quand elles sont affectées à des tâches de maintien de la paix pose un défi particulier. Étant donné qu'il s'agit habituellement de petites unités déployées à des milliers de kilomètres du pays, que la plus grande partie des ressources dont notre unité a besoin peut rarement être fournie par la nation hôte et que l'ONU est souvent lente à établir son système de maintien en puissance, il est primordial que les premières ressources de maintien en puissance arrivent sur le théâtre en même temps que les forces déployées. Voici quelques-uns des facteurs supplémentaires dont les états-majors responsables de la planification doivent tenir compte :

a. **Création d'unités nationales spéciales de maintien en puissance**. Le nombre de troupes déployées dans le cadre de telles opérations est habituellement limité. Les commandants s'efforcent d'équilibrer adéquatement les armes de manœuvre, les armes d'appui et le SC. C'est en

parvenant à un juste équilibre que l'on obtient une puissance de combat maximale en respectant les limites imposées à la structure de la force.

b. **Considérations entourant le ravitaillement**. Le ravitaillement repose habituellement sur la fourniture par le système de maintien en puissance de l'ONU d'articles courants comme le carburant, les vivres et l'eau. Le ravitaillement en articles particuliers aux troupes canadiennes prend plus de temps. En règle générale, les troupes affectées à des missions de maintien de la paix sont ravitaillées régulièrement par aéronef, compte tenu de la longueur des lignes de communications. Souvent, les articles à livrer ne peuvent pas tous être chargés à bord de l'appareil, ce qui entraîne des retards dans le ravitaillement.

c. **Passation de marchés**. La possibilité de passer des marchés avec la nation hôte ou des pays voisins réduit le volume des articles à expédier du Canada. Le plus souvent, les opérations de maintien de la paix sont des opérations statiques et après le premier déploiement, l'approvisionnement en articles comme le carburant, les vivres frais et l'eau sur les marchés locaux constitue une solution acceptable. Les activités entourant la passation de marchés sont coordonnées par l'intermédiaire du QG de la force de l'ONU.

d. **Services de santé**. Quand elles se déploient, les unités sont souvent accompagnées de ressources limitées de soutien sanitaire. Étant donné que la force se déploie dans une zone où une guerre vient tout juste de prendre fin, peu d'hôpitaux peuvent offrir un soutien additionnel. L'état-major des services de santé doit donc trouver un moyen de fournir des soins médicaux complets aux soldats affectés à la mission, ce qui comprend un moyen rapide d'évacuation sanitaire depuis le théâtre jusqu'au Canada. Le soutien sanitaire canadien peut être augmenté par des hôpitaux locaux acceptables ou par des installations médicales alliées.

e. **Soutien du personnel**. Le soutien du personnel revêt une importance particulière. Souvent, des tâches très importantes, mais ennuyeuses, sont confiées aux soldats, comme la garde d'avant-postes. Les programmes de soutien destinés à occuper le soldat durant ses temps libres et à lui offrir des occasions de repos et de loisirs, de même que les programmes de congés sont très importants. Enfin, le maintien du moral du soldat repose sur l'existence d'un programme de soutien à l'intention des familles restées au pays.

OPÉRATIONS D'IMPOSITION DE LA PAIX

28. **Opérations d'imposition de la paix**. Davantage que les opérations de maintien de la paix, les opérations d'imposition de la paix sont planifiées comme des opérations de guerre. Au début, le risque pour les forces est assez grand étant donné qu'elles se déploient dans une zone où deux belligérants ou plus sont en conflit ouvert. Par ailleurs, l'un des belligérants, au moins, est souvent opposé au déploiement d'une force d'imposition de la paix dans la région. C'est pourquoi les premières forces déployées dans la zone des opérations sont imposantes, ce qui nécessite des stocks adéquats de maintien en puissance ainsi que des plans de contingence complets.

29. Voici quelques-uns des facteurs dont il faut tenir compte dans la planification du maintien en puissance d'une force d'imposition de la paix :

a. **Concept de nation prédominante**. Habituellement, un pays est représenté majoritairement à l'intérieur de la force et, avant le début de l'opération, les pays participants concluent une entente formelle au sujet du maintien en puissance des troupes, ce qui se produit rarement pour une opération de maintien de la paix. Les états-majors du maintien en puissance et du personnel doivent donc établir une liaison adéquate entre eux afin de fournir le soutien nécessaire.

b. **Passation de marchés**. Habituellement, l'approvisionnement en carburant, en eau et en vivres frais est prévu dans l'entente. Il est également possible d'acheter ces produits sur place, ce qui, dans certaines parties du monde, signifie à des centaines de kilomètres de l'endroit où se trouve l'unité.

c. **Autosuffisance**. Le risque pour les soldats est plus grand que dans le cadre d'un mission de maintien de la paix. Des réserves d'approvisionnements de combat doivent être distribuées aux sections et aux pelotons étant donné qu'ils sont souvent isolés durant un certain temps. Une intervention militaire est rarement possible car, souvent, la situation est dans une impasse ou des négociations se déroulent au niveau politique.

d. **Réparations et récupération**. Normalement, l'équipement est transféré d'une unité à l'autre au moment de la rotation des troupes et il est soumis à une utilisation intense tout au long de la mission. Le programme de maintenance doit être au point, tout particulièrement en ce qui concerne la maintenance effectuée par l'opérateur et les inspections de maintenance préventive. La disponibilité des pièces de rechange peut poser un problème en raison de la longueur des lignes de communications. Au moment d'établir la politique sur l'emprunt de pièces et la cannibalisation, le commandant doit évaluer avec soin les besoins dans le cadre de la mission.

e. **Soutien du personnel**. Le soutien du personnel, et tout particulièrement les programmes de gestion du stress, de loisirs et de bien-être, revêtent une importance accrue. Si l'on veut disposer d'effectifs maximum tout au long de la période d'affectation, il est primordial d'offrir des programmes efficaces de soutien du personnel.

OPÉRATIONS DOMESTIQUES

30. Par opérations domestiques, on entend les opérations de l'Armée de

terre à l'appui du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et qui se déroulent au Canada. À titre d'exemples, notons les interventions de l'Armée de terre à l'occasion de la crise de 1970 déclenchée par le FLQ, des Jeux olympiques en 1976 et en 1988, de la crise d'Oka, des inondations au Québec et à Winnipeg et de la tempête de verglas en 1998. Le maintien en puissance dans le cadre d'opérations domestiques repose sur le réseau formé par les Secteurs et Bases de l'ensemble du pays. Parmi les facteurs à prendre en considération pour les opérations domestiques, notons ce qui suit :

a. Il faudrait entrer en liaison dès que possible avec le QG de secteur et la base de soutien désignée.

b. Des stocks et de l'équipement de rechange devraient être prépositionnés dès que possible.

c. Il faut évaluer le soutien à apporter à la population civile et établir des plans de contingence au cas où des tentes, de la nourriture, de l'eau, etc. devraient être fournis à la population civile.

d. Enfin, il faudrait prévoir l'aide à apporter à d'autres ministères, aux forces policières locales, etc., et entrer rapidement en liaison avec ces organismes.

RÉSUMÉ

31. Le maintien en puissance d'opérations particulières, d'opérations se déroulant dans des environnements particuliers et d'opérations autres que la guerre (OAG) présente des défis uniques. Les lignes de communications disponibles pour le soutien de forces prenant part à des opérations particulières, c'est-à-dire des opérations aéromobiles et aéroportées, des opérations amphibies et des opérations de forces encerclées, sont longues et souvent précaires. Les environnements particuliers posent de véritables casse-tête étant donné que chacun d'eux nécessite une planification rigoureuse pour que l'opération réussisse. Enfin, les OAG, qu'il s'agisse d'opérations de soutien de la paix ou d'opérations domestiques, diffèrent sensiblement des opérations de combat.

CHAPITRE 9
OPÉRATIONS DE RECONSTITUTION

INTRODUCTION

INTRODUCTION

OPÉRATIONS DE RECONSTITUTION

LE PROCESSUS DE RECONSTITUTION

CONSIDÉRATIONS ENTOURANT LE SC

RÉSUMÉ

1. La reconstitution est une action extraordinaire planifiée et réalisée dans le but de rétablir la puissance de combat d'une formation ou unité à un niveau prédéterminé. Les opérations de reconstitution sont, avant tout, des opérations de combat. Elles sont mises sur pied quand une unité ou une formation a subi de lourdes pertes au cours d'un combat. Compte tenu du nombre de pertes, il est nécessaire d'entreprendre une opération distincte afin de rétablir l'efficacité au combat de l'unité ou de la formation au niveau voulu avant que cette dernière puisse s'engager dans une nouvelle opération.

2. Une opération de reconstitution peut être planifiée à l'avance, ou résulter de pertes plus élevées que prévu au cours d'une opération. L'entraînement des troupes ainsi que l'évaluation et la confirmation du potentiel de combat avant l'emploi de l'unité ou de la formation dans le cadre d'une nouvelle opération constituent les aspects critiques d'une opération de reconstitution.

3. Les opérations de reconstitution sont contrôlées par le quartier général occupant le niveau supérieur ou le deuxième niveau supérieur dans la chaîne hiérarchique par rapport à la formation à reconstituer. Dans le présent chapitre, on a tenu pour acquis que l'opération de reconstitution visait une unité d'un groupe-brigade ou d'une division et que le quartier général supérieur était le quartier général du Commandement national au niveau opérationnel.

4. L'expérience passée montre qu'il est souvent impossible de mener à terme une opération de reconstitution en raison d'une situation tactique périlleuse. Quand on n'a pas le temps de reconstituer une unité au complet,

on parviendra néanmoins à rétablir la puissance de combat au niveau le plus élevé possible dans les circonstances si on respecte les principes applicables.

OPÉRATIONS DE RECONSTITUTION

5. Après le combat, une unité effectue une **réorganisation**, c'est-à-dire qu'elle fait le bilan de ses pertes en personnel et en équipement, qu'elle fait le compte des approvisionnements de combat qui lui restent, et tout particulièrement des munitions, et qu'elle apporte les ajustements nécessaires à ses organisations internes en prévision du prochain combat. La réorganisation d'une unité ou formation s'accomplit au moyen des ressources en personnel et en équipement qui lui ont déjà été attribuées.

6. Le terme **réhabilitation** désigne le processus au cours duquel on rétablit la puissance de combat d'une unité ou d'une formation qui a subi de lourdes pertes en personnel et en équipement, mais qui demeure capable de mener des opérations de combat. En règle générale, une opération de réhabilitation est entreprise quand l'unité a perdu entre vingt et cinquante pour cent de son personnel ou de ses grands systèmes de combat. Les opérations de réhabilitation sont habituellement contrôlées par le quartier général du niveau supérieur dans la chaîne hiérarchique.

7. Les opérations de **reconstruction**, les plus imposantes de toutes les opérations de reconstitution, sont entreprises quand une unité a subi des pertes telles qu'elle n'est plus capable de combattre. Une unité qui a perdu plus de cinquante pour cent de son personnel, de ses principaux chefs ou de ses grands systèmes de combat est considérée comme incapable de combattre. De vastes efforts sont nécessaires pour qu'une unité incapable de combattre redevienne un élément apte au combat et une telle unité risque d'être complètement détruite si elle est attaquée par l'ennemi, du moins tant que ses troupes n'auront pas eu la chance de s'entraîner. Les opérations de reconstruction sont habituellement contrôlées par le quartier général du deuxième niveau supérieur dans la chaîne hiérarchique.

LE PROCESSUS DE RECONSTITUTION

8. Les processus de réhabilitation et de reconstruction sont semblables,

mais contrôlés par des niveaux de commandement différents. La présente section décrit les étapes du processus de reconstitution, lequel est illustré à la figure 9-1. Le processus comporte les étapes suivantes : direction du commandant, établissement du commandement et du contrôle, réorganisation de l'unité, mouvement, reconstruction de l'unité, entraînement et opérations subséquentes.

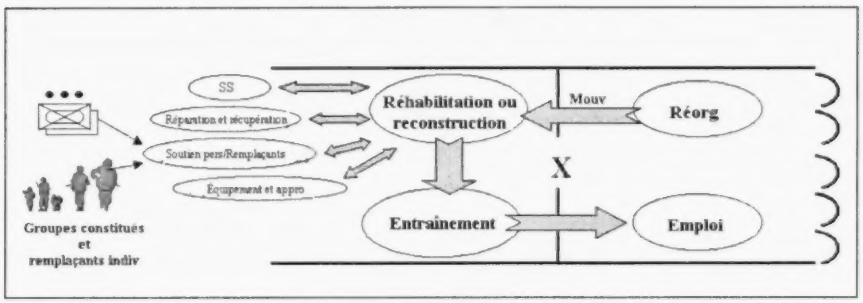

Figure 9 - 1 Le processus de reconstitution

9. **Direction du commandant**. Le commandant qui donne l'ordre de réhabiliter ou de reconstruire une unité doit veiller à donner des directives claires. En règle générale, l'énoncé de l'intention du commandant indique le potentiel de combat à réaliser avant que l'on puisse confirmer l'aptitude au combat de l'unité et il précise également toutes les limites applicables. Par ailleurs, le commandant doit veiller à attribuer les ressources nécessaires, en effectifs et en éléments de SC, pour que son intention puisse être réalisable. Il importe tout particulièrement d'affecter au commandement de l'opération de réhabilitation ou de reconstruction un officier capable de déterminer si le niveau d'efficacité au combat souhaité est atteint ou non.

10. **Commandement et contrôle**. Il est primordial que la responsabilité de la réhabilitation ou de la reconstruction de l'unité soit confiée à un officier capable de commander tous les aspects de l'opération et de confirmer que l'unité a atteinte la puissance de combat souhaitée avant de s'engager dans de nouvelles opérations de combat. Pour la réhabilitation d'une unité, le commandant de la formation met habituellement à la tête de l'opération un officier possédant un grade égal ou supérieur à celui du cmdt de l'unité à réhabiliter. Pour la reconstruction d'une unité, l'officier chargé de coordonner l'opération est nommé par le commandant divisionnaire ou par le commandant national.

11. En principe, le commandant d'une opération de réhabilitation ou de

reconstruction assume le commandement opérationnel de l'unité à réhabiliter ou à reconstruire, des éléments de protection qui lui sont attribués et des éléments du SC nécessaires à la réalisation de l'opération. Le commandant désigné doit également disposer de quelques officiers d'état-major provenant de l'état-major de la formation pour l'aider à effectuer une première évaluation de la tâche à accomplir, à planifier l'opération, à choisir une zone, à dispenser l'instruction et à évaluer le potentiel de combat de l'unité.

12. Pour redonner à une unité le plus haut niveau possible d'efficacité au combat, on doit absolument veiller à ce que la chaîne de commandement intégrale de l'unité reste en place et contrôle l'unité. Le cmdt de l'unité joue un rôle capital dans la reconstruction de l'unité en encourageant ses officiers et sous-officiers supérieurs et en aidant tous les membres de l'unité à surmonter l'épreuve qu'ils viennent de subir. De plus, la chaîne de commandement a un rôle à jouer en ce qui concerne l'accueil des remplaçants et leur intégration rapide à l'unité. Toutes les activités doivent viser à soutenir la chaîne de commandement et à redonner à l'unité la plus grande cohésion et le plus grand potentiel tactique possibles, dans les délais impartis et avec les ressources disponibles.

13. **Réorganisation**. L'unité procède à sa réorganisation tout de suite après le combat et fournit un bilan détaillé de ses pertes et de ses avoirs. Si l'unité est toujours apte au combat, mais a besoin d'aide pour recouvrer sa puissance de combat, elle demandera au quartier général supérieur d'entreprendre une opération de réhabilitation. Si le cmdt de l'unité détermine que son unité n'est plus en mesure de mener des opérations de combat, il doit informer son commandant que l'unité n'est plus apte au combat. C'est en étudiant le bilan des pertes que l'on détermine les besoins en personnel et en équipement de remplacement, et que le commandant désigné commence à planifier la façon dont l'opération de reconstruction sera réalisée et où elle se déroulera.

14. **Mouvement**. La réhabilitation ou la reconstruction d'une unité doit habituellement se faire hors de contact avec l'ennemi. L'officier choisi pour commander l'opération de réhabilitation ou de reconstruction détermine l'endroit où l'opération doit se dérouler et donne l'ordre à l'unité de se rendre à cet endroit au moment opportun. Si l'unité n'est plus apte au combat, il peut être nécessaire de lui adjoindre une force de protection de manière qu'elle ne soit pas la cible d'une attaque ennemie pendant son mouvement. Les éléments du SC peuvent également recevoir l'ordre de se rendre à l'endroit voulu et de se préparer à entreprendre la reconstruction de

l'unité.

15. **Reconstruction**. Le commandant désigné choisit la zone où se déroulera l'opération de reconstruction en se basant sur le temps disponible, sur la protection dont dispose la force et sur l'accès à un secteur d'entraînement. Dans la zone choisie pour le déroulement de l'opération de réhabilitation ou de reconstruction, les éléments du SC établissent un poste d'accueil. À l'arrivée de l'unité, on évalue l'état dans lequel elle se trouve. Les soldats reçoivent des soins médicaux, obtiennent de l'équipement de remplacement et ont accès à des services de soutien, comme des services de gestion du stress, des services d'aumônerie et des agréments. L'équipement de l'unité est inspecté et réparé si cela est possible. Du personnel et de l'équipement de remplacement sont ensuite attribués à l'unité de manière que cette dernière recouvre son effectif de guerre et soit en mesure de reprendre ses activités.

16. Dans la mesure du possible, le personnel de remplacement devrait prendre la forme de groupes constitués, comme des compagnies/escadrons/batteries ou des pelotons/troupes étant donné que les groupes constitués s'intègrent plus facilement à une unité et ont déjà reçu un entraînement poussé. On aura également besoin de remplaçants individuels pour combler les postes laissés vacants dans certains groupes professionnels de soutien ou de combat. Les remplaçants doivent se familiariser rapidement avec toutes les activités de l'unité et avec ses instructions permanentes d'opération (IPO).

17. Il faut habituellement compter au moins douze heures pour que l'unité arrive à l'endroit désigné, qu'elle soit évaluée, que ses soldats reçoivent des soins, que son équipement soit remis en état et qu'elle obtienne du personnel et de l'équipement de remplacement. C'est seulement après qu'elle peut commencer à s'entraîner en vue de sa prochaine mission.

18. **Entraînement**. Une fois l'opération de reconstruction achevée, la dotation en personnel et en équipement de l'unité sera conforme au niveau convenu. Même si l'unité dispose à nouveau de l'ensemble de son personnel et de son équipement, son efficacité au combat restera faible jusqu'à ce que l'entraînement de sous-unité et d'unité soit achevé. L'entraînement peut être achevé en peu de temps car nombre des survivants sont désormais des soldats aguerris et parce que l'accent est mis sur l'emploi de groupes constitués, ce qui signifie que les soldats qui en font partie ont déjà reçu un entraînement assez poussé.

19. Le commandant désigné donne l'ordre au cmdt de l'unité d'entraîner son unité à l'aide d'exercices et lui fournit le soutien ainsi que les organisations d'évaluation nécessaires au contrôle de l'entraînement. Les délais sont habituellement serrés, si bien qu'on a rarement le temps de pousser l'entraînement comme on le souhaiterait. À la fin de l'entraînement, le commandant désigné évalue la disponibilité opérationnelle de l'unité et atteste que l'unité est apte au combat, ce dont il informe le commandant qui a ordonné la reconstitution et précisé le niveau à atteindre.

20. À la fin de l'entraînement, l'évaluation de l'efficacité au combat que fait le commandant désigné pour l'opération de reconstitution est souvent subjective. En principe, il faut beaucoup de temps pour que le potentiel de combat d'une unité soit réalisé à 100 pourcent. Par exemple, après avoir reçu du personnel et de l'équipement de remplacement, une unité qui n'était plus apte au combat n'aura recouvert qu'environ 50 pourcent de son efficacité. On s'entend généralement pour dire que, dans des conditions favorables, par exemple, s'il existe des installations d'entraînement adéquates, des approvisionnements de combat en quantités suffisantes et un leadership fort, l'efficacité atteindra environ 90 pourcent après cinq jours d'entraînement au niveau de la sous-unité et de l'unité, soit un gain de 8 pourcent par jour environ. On croit qu'il faudrait une autre semaine d'entraînement à l'unité pour qu'elle recouvre tout son potentiel de combat.

CONSIDÉRATIONS ENTOURANT LE SC

21. Le commandant doit donner au commandant désigné pour l'opération de reconstitution assez de ressources de SC pour qu'il soit en mesure d'accomplir sa tâche. Étant donné qu'il est impossible de savoir avec précision dans quel état se trouve l'unité tant qu'elle n'est pas arrivée dans la zone arrière, l'état-major doit essayer de prévoir de son mieux les ressources nécessaires. Les plans détaillés devraient porter, notamment, sur le soutien sanitaire, le soutien du personnel, les besoins en matière de réparation et de récupération et les besoins en personnel, en équipement et en approvisionnements de remplacement, comme on peut le voir dans les paragraphes qui suivent.

22. **SS**. Avant toute chose, il faut soigner les blessés et les évacuer. Compte tenu des pertes élevées subies par l'unité, de nombreux blessés auront déjà été soignés ou évacués. Un élément sanitaire devrait se trouver au poste d'accueil afin de trier rapidement les blessés et de permettre à l'opération de reconstitution comme telle de démarrer le plus vite possible.

23. **Soutien du personnel**. Il est important que, à son arrivée, l'unité ait accès à des services de soutien du personnel. Certains soldats pourraient être sous le choc d'avoir survécu à des événements tragiques et apprécieront grandement qu'on leur offre l'occasion de se détendre, de goûter quelques agréments, d'assister à des briefings sur la gestion du stress et de parler à un aumônier. Même si les soldats ne disposent que de quelques heures pour « faire le point » avant de commencer à s'entraîner en vue de leur prochaine mission, le moral et la cohésion de l'unité s'en trouveront grandement améliorés. Enfin, il est indispensable pour remonter le moral des troupes de traiter les dépouilles des soldats décédés avec diligence et compassion.

24. **Réparation et récupération**. La présence d'un élément de maintenance capable d'évaluer l'équipement de l'unité, de réparer ce qui est réparable et de récupérer l'équipement à envoyer à l'arrière permettra de débarrasser l'unité de toutes les pièces de son équipement qui sont hors d'usage et de remplacer les véhicules et l'équipement qu'elle a perdus.

25. **Remplaçants**. Le personnel de remplacement arrive sous forme de remplaçants individuels, de groupes constitués et d'équipages pour véhicules avec équipage. Les remplaçants canadiens sont gardés au niveau opérationnel par le GSC. Le commandant national fournit des remplaçants en fonction des recommandations formulées par le commandant tactique. C'est le commandant désigné pour l'opération de reconstitution qui coordonne le mouvement des remplaçants jusqu'à l'unité.

26. **Équipement et approvisionnements de remplacement**. Il faudra remplacer l'équipement endommagé ou perdu au cours de la bataille, soit les systèmes de combat, les armes légères, les munitions, le matériel de l'unité, les stocks de maintien en puissance et le fourbi des soldats. Les éléments du SC devraient prévoir des approvisionnements de toutes les classes, dont du matériel général et technique, des pièces de rechange et des approvisionnements de combat.

RÉSUMÉ

27. Par reconstitution, on entend le processus qui consiste à rétablir à un niveau désiré, le potentiel de combat d'une unité qui vient de subir de lourdes pertes au cours d'un combat de manière que cette unité puisse reprendre ses activités. Les opérations de reconstitution sont de deux types, soit les opérations de réhabilitation et les opérations de reconstruction. Le terme réhabilitation désigne le rétablissement de la puissance de combat d'une unité ou d'une formation demeurée capable de combattre. Le terme reconstruction désigne le rétablissement de la puissance de combat d'une unité ou d'une formation qui n'est plus apte à combattre. Le processus de reconstitution comporte la réorganisation de l'unité ou de la formation; sa réhabilitation ou sa reconstruction; l'entraînement en vue des opérations à venir; et la confirmation du rétablissement de l'aptitude au combat de l'unité ou de la formation.